

2.1 Diagnostic et état initial de l'environnement

Projet de PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2026



Sommaire

I. INTRODUCTION

II. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. La morphologie et le paysage
2. Le fonctionnement du territoire

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Les habitants
2. Les logements
3. Les activités économiques et l'emploi

IV. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. Milieux d'intérêt communautaire
2. Autres milieux naturels (zones humides, ZNIEFF...)
3. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées
4. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)
5. Géologie - Eaux superficielles et souterraines
6. Alimentation en eau potable - assainissement - gestion des déchets
7. Climat, énergies et changement climatique
8. Pollution des Sols et de l'Air
9. Risques naturels et technologiques
10. Paysages
11. Nuisances liées au bruit

Introduction



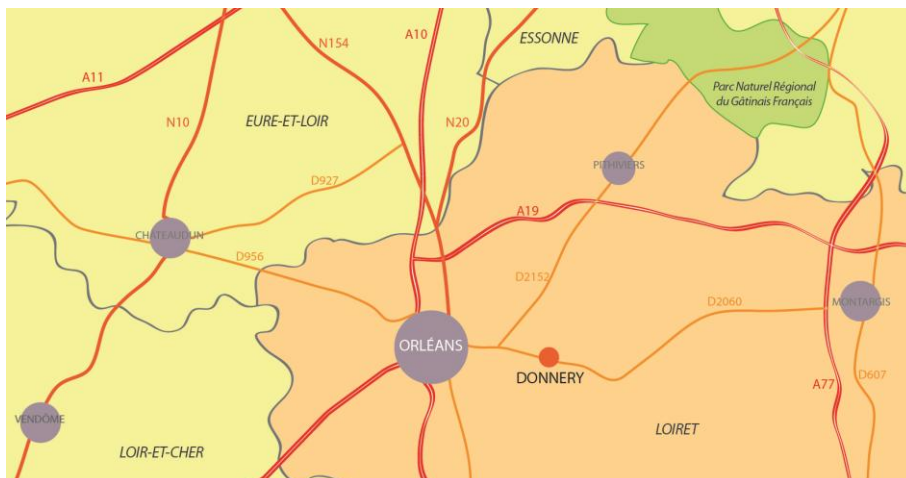
Les populations légales millésimées 2021 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elles sont authentifiées par le décret n°2023-1256 du 26 décembre 2023. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n°2019-1302 du 5 décembre 2019.

Introduction

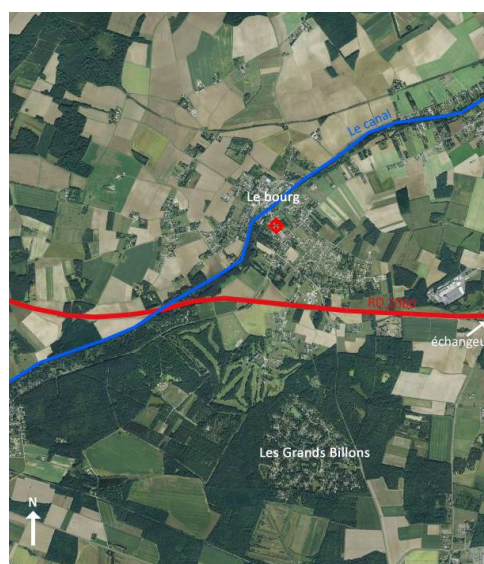
La commune dans son contexte

LOCALISATION ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Donnery est une commune d'environ 2 800 habitants. En 2021, l'INSEE a établi le chiffre de 2 846 habitants, et une population comptée à part de 64 habitants, soit une population totale de 2 907 habitants.



La commune de Donnery est située à l'est, en deuxième couronne de l'agglomération orléanaise, et fait partie du canton de Châteauneuf-sur-Loire et de la communauté de communes des Loges qui comprend 19 autres communes : Bouzy-la-Forêt, Darvoy, Châteauneuf-sur-Loire, Combreaux, Fay-aux-Loges, Ingrannes, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Seichebrières, Sully-la Chapelle, Sury-aux-Bois, Vitry-aux-Loges, Ouvrouer-les-Champs, Férolles, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vienne-en-Val. La CCL représente un bassin de vie de 41 000 habitants. Donnery fait également partie du Pays Forêt d'Orléans – Loire Sologne qui regroupe 56 communes. Donnery est limitrophe des communes de Fay-aux-Loges, Traînou, Mardié, et Saint-Denis-de-l'Hôtel. Le territoire est traversé par la RD 2060 qui est un axe majeur de la circulation au sein du département. Cependant, il n'existe pas de sortie au niveau du centre bourg de DONNERY : l'accès à la RD 2060 se fait depuis Fay-aux-Loges par la RD 921, axe secondaire d'orientation nord-sud. Cette situation fait de la RD 2060 une véritable coupure sur le territoire communal mais a pour effet positif de préserver le centre bourg de DONNERY de la circulation de transit. Le territoire est également traversé par la RD 709 longeant le canal d'Orléans et par la RD 424, orientée nord-sud. Ces deux axes se croisent au niveau du bourg.



La commune dans son contexte

LE SCOT DU PETR FORÊT D'ORLÉANS-LOIRE-SOLOGNE, UN DOCUMENT CADRE POUR LE PLU

Le SCoT du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a été approuvé le 12 mars 2020, et est exécutoire depuis le 24 août 2020. S'étendant sur le territoire des communautés de communes de la Forêt, des Loges et des Portes de Sologne, rassemblant un total de 56 communes pour un total de 101 064 habitants, le SCoT planifie l'aménagement et le développement du territoire à 20 ans.

Le PLU de Donnery devra être compatible avec le SCoT, et en particulier avec les orientations exprimées au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le DOO est décliné en 5 parties :

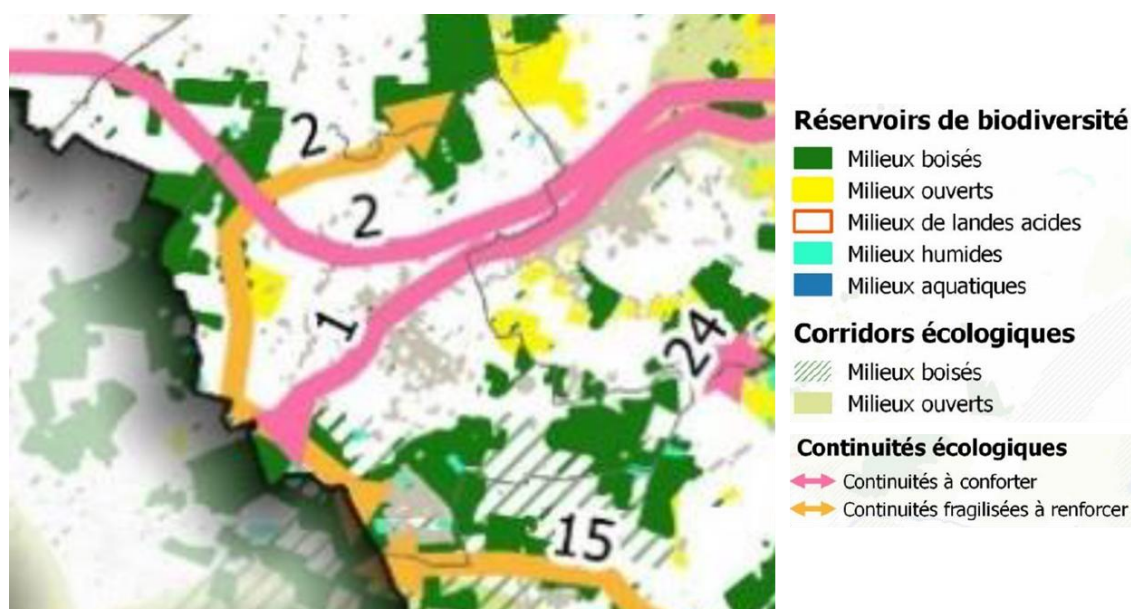
1. Garantir le bon fonctionnement écologique et valoriser les qualités paysagères du territoire,
2. Prendre appui sur une armature urbaine solidaire et équilibrée pour organiser le développement urbain et les mobilités,
3. Favoriser l'attractivité économique et résidentielle du territoire,
4. Réduire les impacts des projets de développement sur la consommation foncière,
5. Mettre en place un projet durable intégrant les enjeux environnementaux.

Sur le territoire de la commune, le SCoT identifie plusieurs orientations, qui devront être suivies par le PLU de Donnery.

La trame verte et bleue et les continuités écologiques :

Deux continuités écologiques « mixtes » et à conforter traversent la commune : une première suit la vallée du Cens et le canal d'Orléans, tandis que la seconde est située au nord du centre-bourg. Un point d'attention est pointé au sein du centre-bourg, où la continuité écologique doit être maintenue.

Une continuité fragilisée « boisée » à renforcer est identifiée en frange Ouest de la commune. Celle-ci doit permettre de relier les boisements par-delà la Tangentielle.



Carte des composantes de la Trame Verte et Bleue, SCoT du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne

La commune dans son contexte

Le développement urbain :

Le SCoT développe une méthode de calcul des enveloppes urbaines fondée sur celle développée par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Elle est fondée sur une analyse des continuités urbaines en fonction de la distance entre les constructions.

À Donnery, l'enveloppe urbaine délimitée au SCoT est estimée à 169,9 ha. Lorsque des espaces sont compris au sein des enveloppes urbaines mais pas à proximité directe des constructions, ils sont considérés par le SCoT comme « dents creuses » (d'une superficie comprise entre 200 m² et 1 ha, représentant 6,9 ha à Donnery) ou « cœurs d'îlots » (d'une superficie supérieure à 1 ha, représentant 8,9 ha à Donnery).

Selon le SCoT, ces espaces peuvent être des supports privilégiés de densification des espaces urbains. Néanmoins, il convient dans les PLU de compléter l'analyse *a priori*, effectuée grâce aux outils géomatiques.

Il est ainsi à noter sur le territoire de Donnery que ces espaces n'ont pas forcément tous vocation à muter. En effet, plusieurs étangs sont ainsi identifiés comme mutables *a priori* par le SCoT, de même que des cœurs d'îlots boisés participant de la présence de la biodiversité au sein des espaces urbains.

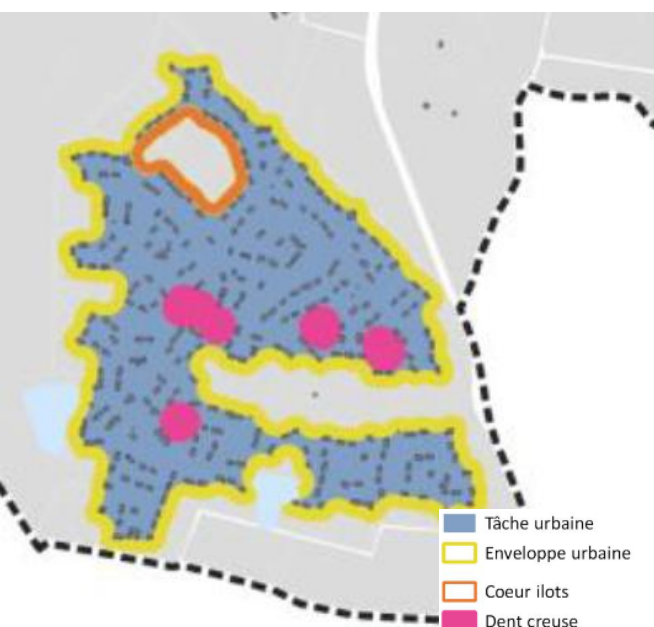


- Tâche urbaine
- Enveloppe urbaine
- Cœur îlots
- Dent creuse



La cartographie des enveloppes urbaines de Donnery au regard de la photo aérienne, zoom sur le centre-bourg.

La commune dans son contexte



La cartographie des enveloppes urbaines de Donnery au regard de la photo aérienne, zoom sur le quartier des Grands Billons

Comme l'y invite le SCoT, l'analyse du potentiel de densification des espaces urbains du PLU permettra de préciser cette analyse, en ciblant particulièrement les espaces représentant un véritable potentiel de densification. Les dents creuses et cœurs d'îlots identifiés au SCOT feront ainsi l'objet, au sein du PLU, soit de dispositifs permettant leur optimisation, soit de dispositifs permettant leur protection en tant qu'espaces de nature en ville. Le SCoT précise ainsi que « L'urbanisation des « dents creuses » et des fonds de parcelles devra être privilégié mais ne sera pas systématique. Des espaces de respiration non bâtis au sein de l'enveloppe urbaine existante seront préservés. »

Des objectifs de densité urbaine :

Enfin, il est à noter que Donnery est considérée par le SCoT comme une « polarité secondaire ». Dès lors, la densité brute des opérations de logement sera en moyenne de 15 logements par hectare à l'échelle de l'ensemble des nouvelles opérations programmées au sein de la commune grâce au PLU.

Plus largement, concernant les densités des espaces urbains, le SCoT met en avant l'objectif suivant, valorisant une densification des espaces urbains : « Une augmentation des densités actuelles sera recherchée dans les enveloppes urbaines existantes. Les documents d'urbanisme locaux évalueront les densités existantes (en parties centrales et en périphérie des communes) et rechercheront une densité supérieure dans les opérations d'aménagement en fonction de cette évaluation et des contraintes de site. Pour obtenir des densités plus élevées, il faudra travailler sur des volumes bâtis diversifiés et non pas uniquement au travers de la diminution de la taille des parcelles. »

À échéance 20 ans, le SCoT prévoit tout de même des possibilités d'extension des enveloppes urbaines. Ainsi, la programmation en logements et foncier est de 274 logements et 9 ha d'extension urbaine à destination de l'habitat.

Il est à noter que 43 logements ont été construits entre 2020 et 2024. Ainsi, le PLU révisé doit permettre la création d'environ 232 logements et autorise 6,4 ha de consommation foncière en extension.

La commune dans son contexte

Le développement commercial :

Le SCoT comprend, parmi ses documents, un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), qui localise les secteurs privilégiés pour le développement du commerce. En-dehors de ces secteurs, le DAAC interdit tout projet de création de nouveaux commerces. À Donnery, le secteur délimité correspond au centre-bourg :



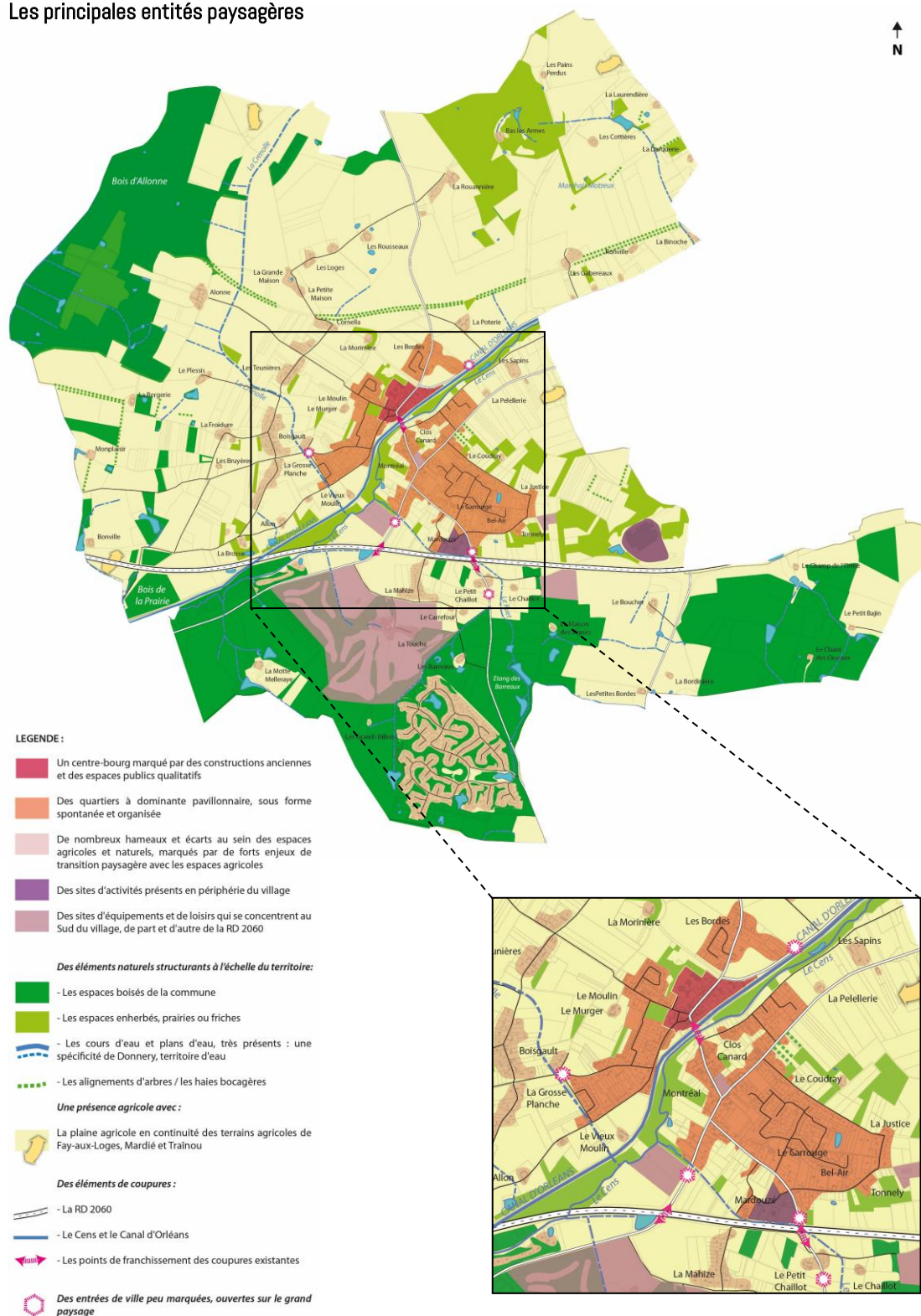
Le secteur d'implantation commerciale à Donnery, extrait du DAAC du SCoT du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne

Diagnostic territorial



1. La morphologie et le paysage

Les principales entités paysagères



1. La morphologie et le paysage

1. HISTOIRE ET URBANISATION

Le bourg centre

Historiquement, le bourg ancien a été constitué selon deux entités. Au nord du canal d'Orléans et du Cens, le bourg ancien s'est développé autour de la place de l'église Saint-Etienne formant un tissu urbain dense. Au sud du canal et du Cens s'est développé la deuxième entité de bâti ancien dense appelée le hameau de Montréal. Ces constructions sont implantées de part et d'autre de l'avenue d'Orléans et en bordure sud de la rue du moulin d'Avau.

Le bourg ancien de Donnery s'est développé dans un petit périmètre autour du cœur originel du bourg. Le bâti ancien se situe de part et d'autre du pont de la RD 709 :

- au nord autour de la place de l'église et le long de la rue de Fay-aux-Loges
- au sud le long de l'avenue d'Orléans et au carrefour entre cette avenue et la rue de Montréal.

Ce bâti ancien est caractérisé par des maisons de ville accolées et implantées à l'alignement des voies définissant ainsi une trame urbaine dense. Les constructions sont généralement de hauteur correspondant à un rez-de-chaussée avec parfois un étage surmonté de combles. Les principales caractéristiques bâties sont constituées par la présence de façades de pierres ou recouvertes d'enduits, des encadrements de portes et fenêtres en pierre avec parfois une alternance de brique. Les toitures sont à deux ou quatre pans recouvertes de tuiles ou d'ardoises. Certaines maisons anciennes présentent un caractère particulièrement remarquable.



L'église de Donnery



Avenue d'Orléans



Rue de Fay-aux-Loges



Maisons entourant la place de l'église

1. La morphologie et le paysage

Les extensions : urbanisation linéaire et lotissement

Les extensions se sont développées à partir du centre bourg vers la périphérie sous la forme d'une urbanisation linéaire le long des principaux axes rayonnant depuis la place de l'église : la rue du Pont-aux-Moines, la rue Blanche, la rue d'Adrienne Bolland, la rue de la gare et RD709 /route de Fay-aux-Loges. Au sud du canal les extensions se sont faites en appui sur les principaux axes existants : la rue du moulin d'Avau, l'avenue d'Orléans, la rue de Montréal, la rue de Bel Air et la route de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Dans ces deux cas les constructions sont essentiellement des maisons individuelles implantées sur des grandes ou moyennes parcelles tantôt à l'alignement de la voie, tantôt en retrait par rapport à celle-ci. Ces extensions linéaires ont souvent été effectuées entre d'anciens hameaux et écarts, dans la continuité du centre-bourg. Cette urbanisation est moins dense et plus aérée que le bourg ancien beaucoup plus structuré. Par contre, ce développement linéaire a engendré une importante consommation de l'espace et la formation de vastes espaces résiduels non construits ou « poches vides ». Ces secteurs sont marqués par d'importants cœurs d'îlots et espaces paysagers à l'arrière des terrains, conférant aux espaces urbains donnerysiens une ambiance végétalisée.

Le développement urbain de la commune a été également marqué par la création du lotissement des Grands Billons, en 1976. Ce grand quartier de près de 300 maisons a été implanté au sud du territoire communal, à l'écart de l'urbanisation du bourg dont il est éloigné. Cet éloignement est renforcé par la barrière formée par la RD 2060. Ce quartier fonctionne ainsi totalement indépendamment du bourg centre et de ses extensions. La seule connexion entre ces entités est assurée par la RD 424.

Enfin, plusieurs lotissements ont été construits depuis, en extension des espaces urbains (Clos des Bordes, Clos du Moulin, la Patellerie) ou sur des espaces agricoles enclavés entre les rues ayant connu des extensions linéaires (Clos du Gâtinais, rue des Prés, Clos Canard).



Extension linéaire rue de Boisgault



Des tissus urbains particulièrement végétalisés, exemple route de Saint-Denis de l'Hôtel



Les Grands Billons, un lotissement au cœur des bois



Le Clos du Gâtinais, lotissement paysager à proximité du centre-bourg

1. La morphologie et le paysage

Les zones d'extension le long des voies sont composées de maisons individuelles, souvent implantées au milieu de grandes parcelles, en retrait par rapport à l'alignement.



Clos des Cochardières (Route de Saint-Denis-de-l'Hôtel)



Rue de Bel Air

Certains quartiers se sont développés sous la forme d'opérations d'ensemble organisées et bien structurées tels que le Clos du Gâtinais ou le Clos des plantes, caractéristiques du développement urbain des dernières décennies.



Le Clos du Gâtinais (rue de Bel Air)



Le Clos des Plantes

Le lotissement des Grands Billons qui constitue une unité bien distincte dans le paysage de la commune a été construit dans une zone boisée comprenant des étangs. Les habitations sont relativement peu visibles grâce à cette végétation bien développée sur l'ensemble du quartier.



Le lotissement des Grands Billons

1. La morphologie et le paysage

Les activités économiques

Les activités présentes sur la commune sont implantées sur plusieurs sites localisés en bordure de la RD 2060 côté nord. La zone des Terres de Flein est située juste au niveau de l'échangeur entre la RD 2060 et la RD921 au sud-est de la commune, bénéficiant ainsi d'une très bonne accessibilité. Les possibilités d'extension de cette zone sont limitées d'une part à cause du remembrement dû à la déviation en projet de Fay-aux-Loges mais également à cause de la marge de recul imposée par la proximité de la RD 2060. La zone d'activités des Cochardières est située à la frange des extensions au sud du bourg et est accessible depuis la RD 424. Cette zone d'activités accueille de petites entreprises artisanales. Néanmoins, cette zone dispose encore d'un potentiel de densification et est peu valorisée d'un point de vue paysager.



La zone d'activités de Flein, vue depuis la Tangentielle



La zone d'activités artisanales des Cochardières, une zone d'activités à valoriser paysagèrement

Les hameaux et l'habitat diffus

On trouve également sur le territoire de nombreux hameaux et ensembles de bâtiments ruraux disséminés sur les terres agricoles au nord comme au sud de la commune. Ceux qui étaient situés à proximité du bourg ancien ont parfois été rejoints par les extensions récentes. Il est à noter par ailleurs que plusieurs hameaux ont fait l'objet d'extensions récentes, le long de la route et sans continuité de la forme urbaine. En revanche, certains hameaux sont constitués de corps de ferme ou d'ensembles regroupant château et ferme. Certains d'entre eux présentent un fort intérêt architectural et patrimonial.



Les longères dans les hameaux, des formes urbaines patrimoniales

Le bâti rural isolé

Les écarts bâtis sont nombreux sur le territoire communal. Ils constituent des points de repère et témoignent de l'histoire et de l'activité agricole de la commune. Certains d'entre eux présentent des éléments paysagers intéressants. Il s'agit rarement de véritables hameaux mais plutôt de corps de fermes qui ont conservé leur vocation agricole ou ont été réhabilités en habitations. Il existe également plusieurs écarts qui sont de grands domaines regroupant un château et les fermes qui y sont rattachées. Ces ensembles bâtis sont parfois de taille imposante et présentent des caractéristiques architecturales très intéressantes avec l'emploi de matériaux traditionnels (pierre, poutres en bois) et des détails architecturaux tels que lucarnes, encadrements de portes et fenêtres...



Extension du hameau de la Rouanière, le long de la rue de Bas les Armes

1. La morphologie et le paysage

2. LE PATRIMOINE

Le patrimoine du centre-bourg

Le centre-bourg a un important patrimoine vernaculaire, en particulier les éléments suivants :



L'église Saint-Etienne

L'ensemble est construit autour d'un clocher à base carrée, haut de 30 m et surmonté d'un toit en bâtière. Il est flanqué de contreforts élevés et d'une tourelle circulaire renfermant un escalier à vis en pierre, permettant l'accès au premier étage de la tour, au-dessus des voûtes de la nef collatérale.

La tour est percée en son sommet sur chaque face, par deux arcs plein cintre et renferme trois cloches : « Erneste » fondue en 1835, « Joséphine » fondue en 1866 et « Hélène Gabrielle » fondue en 1886.

La partie intérieure se compose de deux nefs d'inégales dimensions et d'époques différentes. La partie la plus ancienne et la plus intéressante datant du XIII^e siècle, est le chœur constitué de deux travées voûtées sur croisées d'ogives, retombant aux quatre angles sur de minces colonnettes surmontées de chapiteaux à crochets.



L'église Saint-Etienne, vue depuis la Place de l'église

L'église de Donnery est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1925.

1. La morphologie et le paysage

Les croix et calvaires

Des douze croix recensées sur la commune de Donnery, sept sont encore observables.

- La croix de l'Evangile (fer forgé) matérialise la limite entre Donnery et Fay- aux -Loges, sur la route de Fay-aux-Loges à St-Denis-de-l'Hôtel. Elle tire son nom du lieu-dit voisin : « l'Evangile », situé à Fay- aux -Loges.
- La croix de Gourdet (fer forgé) à la même fonction que la précédente, sur la route de Montréal à Fay- aux -Loges.
- La croix de la Jacquerie (en bois) située au carrefour du chemin de rue Blanche (ancienne route de Donnery à Orléans), a été conservée et insérée dans le pignon d'un bâtiment.
- La croix Percy (fer forgé) est située au carrefour du chemin de rue Blanche et de celui de Pont-aux-Moines. Cette croix tire son nom, soit du propriétaire du terrain où elle fut plantée soit du donateur : François Percy.
- La croix Manceau (pierre) située au carrefour de la route de Fay- aux -Loges et de celle de Trainou. Une croix déjà signalée au milieu du XVI^e siècle devait tirer son nom de celui d'une famille de Donnery : « Le Manceau ». L'actuelle croix a été plantée en 1870 en remplacement de la précédente.
- La croix du Murger (fer forgé) aux « Quatre Marronniers » est située au carrefour de l'ancien chemin conduisant à Vennecy et celui allant à Boigny-sur-Bionne. Elle fut plantée en 1851 mais nul doute qu'elle avait remplacé une déjà existante à la fin de l'Ancien Régime et peut-être détruite durant la révolution.
- Le calvaire de Montréal pourrait être une « montjoie » sur chemin de pèlerinage, comme le laisse supposer son voisin de Fay-aux-Loges, situé sur la même route.

Les sites archéologiques

Plusieurs sites et indices archéologiques sont recensés sur la commune par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (service Régional de l'archéologie). On notera en particulier des vestiges préhistoriques (industrie lithique) ainsi que des traces d'occupation de période gallo-romaine et médiévale. Par ailleurs, la commune recèle d'un certain nombre d'éléments de patrimoine bâti remarquable qu'il s'agisse de petit patrimoine (calvaire, muret, porche...), de maisons ou corps bâtis anciens, de châteaux et de monuments plus imposants.



La croix de la Jacquerie



La croix du Murger



La croix Percy



La croix Manceau



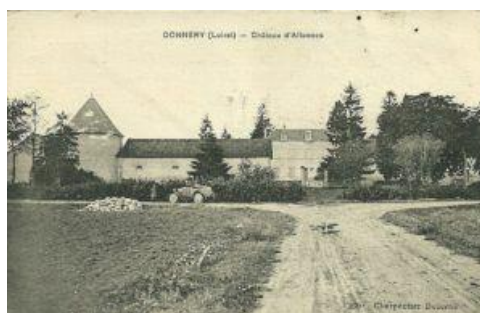
La croix de Gourdet

1. La morphologie et le paysage

Les châteaux

Les deux châteaux de Donnery sont situés à l'écart des espaces urbanisés :

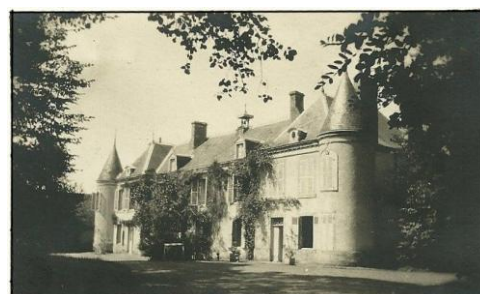
- **Le château d'Allonne** : De l'ancien château seigneurial construit au XVe siècle, il ne subsiste que les deux tours dont celle de droite était un « colombier à pied » (pigeonnier), possédant toujours ses boulins en poterie. Le château habité jusqu'en 1710 a été délaissé par le seigneur au profit de celui de la Touche. Son propriétaire, Noël Joseph Pâques, souhaitant vendre une partie de l'ancien domaine seigneurial, et habiter de nouveau Allonne, fit démolir ce qui pouvait subsister de l'ancien château et construire en 1828, la grande demeure centrale que l'on voit aujourd'hui.
- **Le château de La Touche** : Au XVIIe siècle, il n'existait alors qu'une simple métairie dans ce lieu. Charles de Flacourt, bourgeois de Paris qui avait hérité ce lieu, de ses parents orléanais, entrepris en 1648, la construction du château. Les travaux se poursuivirent par celle du colombier (1654), puis d'une chapelle et l'aménagement d'un parc d'agrément et d'avenues pour conduire au château. Au début du XVIIIe siècle, le château ne comportait qu'un pavillon flanqué de quatre tours. Il fut flanqué par la suite, d'un long corps de bâtiment sans étage. Puis en 1909, Mme Jacob fit ajouter deux étages, rendant ainsi l'ensemble plus homogène.
- **La Morinière** : A cette maison est associé le nom de la famille Jarry, propriétaire de 1764 à 1935. A l'origine, c'était une métairie puis une maison de vignes. C'est probablement les Jarry qui construisirent l'actuelle maison flanquée de tourelles, mais à l'emplacement d'une plus ancienne signalée au XVIIe siècle.



Le château d'Allonne



Le château de la Touche



Le château de la Morinière

Les maisons bourgeoises

- **Bas-les-Armes** : Ce lieu s'appelle en réalité le « Bois des Armes ». C'est la famille de Carbonnel, propriétaire au XIXe siècle, qui imposa pour des raisons idéologiques, ce nom qui a été conservé. Quand elle fit l'acquisition du lieu (1833), le Bois-des-Armes n'était qu'une métairie. Elle en fit démolir une partie pour y bâtir la demeure actuelle (1864), et une petite chapelle (1872), aujourd'hui démolie, et dédiée à Jeanne d'Arc, dont on n'a seulement conservé qu'une statue (déposée depuis dans l'actuelle mairie).

1. La morphologie et le paysage

- La Villa Aurélie (actuelle mairie) : Cette grande demeure donnant sur la place de l'église a fait suite à un ensemble de petites maisons acquises puis démolies par la famille Pénillon. Eugène Pénillon, enrichi par le négoce de vin, fit construire une « villa » (1881), à laquelle il donna le prénom de sa fille unique. Ayant agrandi la propriété, son gendre Chibrac entrepris en 1895, la construction de communs. Propriété privée jusqu'en 1983, les descendants Pénillon la vendirent à la commune qui y transporta la mairie en raison de l'exiguïté de l'ancienne.
- Maison dite de l'Auditoire (2 impasse de la marine) : Elle porte ce nom car sous l'ancien régime et jusqu'en 1789, se tenaient en ces lieux les audiences de la justice seigneuriale d'Allonne et de Donnery. Reconvertie en habitation après la révolution, on peut encore voir sur la façade, les armoiries des Foyals « de Gueules à quatre chevrons d'argent ». A l'époque médiévale, cette maison était en fait la chapelle d'un cimetière. Elle était placée sous le vocable « Saint Hilaire ». De cette époque, on peut encore voir les murs extérieurs et deux contreforts visibles d'une allée privée. La porte d'origine en plein cintre à moulures a été déplacée à l'intérieur de la maison.
- Ancienne mairie (1 avenue Ponson du Terrail- actuel cabinet médical) : La commune qui avait pour projet de construire une mairie et une école vit celui-ci se concrétiser lorsque les Héritiers Auger consentirent à vendre leur propriété à la commune. Construite en 1857 en même temps que l'école communale de garçons voisine, elle se compose de deux niveaux et présente une parfaite symétrie : un corps central encadré par deux bâtiments sans étage formant un angle avec la façade. Celle-ci montre une certaine originalité, avec sa légère avancée supportant un balcon, son petit fronton triangulaire, et son toit à quatre pentes.
- Auberge (8, avenue Ponson du Terrail) : Etienne Lafond marchand de vin fit construire, depuis l'angle de l'actuelle avenue Ponson du Terrail, un ensemble de trois bâtiments dont une auberge qui prit le nom de l'auberge du Lion d'Argent. Sa façade fut refaite en 1960, période où l'auberge a été rebaptisée.



La Villa Aurélie, actuelle mairie



L'auberge du Lion d'Argent

1. La morphologie et le paysage

- Maison dite de l'Orme (13 avenue Ponson du Terrail) : Située dans le clos des Bourguignons (en raison du nom des propriétaires au XVIII^e siècle), cette maison de vignes fut reconstruite entre 1760 et 1770, par le négociant en vins parisien, Baron. Elle possède un étage surmonté d'une toiture à la Mansard (couverte d'ardoises). De hauts murs et un portail subsistent encore. Toute la rue était bordée de murs enfermant les autres propriétés des marchands de vins.
- Maison dite du Colombier ou Château Lafond (26, avenue Ponson du Terrail - ancienne école et actuelle salle Xavier Beulin) : Ce lieu tire son nom de la présence d'un pigeonnier que l'on appelait autrefois « colombier ». Quant au second nom, il a été attribué postérieurement en raison de la famille Lafond qui en fut propriétaire. Après la vente par les Lafond, cette maison fut louée pour y installer l'école communale des filles (1857) et depuis achetée par la commune (1884).
- Maison dite Les Tilleuls (28, avenue Ponson du Terrail) : Cette maison située dans l'emprise de la propriété Lafond avait été cédée en 1856 aux frères Boullay marchands de vins à Paris. En 1878, ils construisirent ce pavillon pour y séjourner et y loger leur régisseur. En 1899, la propriété fut vendue à Florentin Mauger, ancien marchand de vins à Paris qui entreprit la démolition de tous les bâtiments ne conservant que la maison d'habitation. Elle prit le nom de « villa des tilleuls » en raison des arbres plantés le long de l'allée conduisant de la route au canal. Elle fut habitée entre 1918 et 1922, par le sinistre individu Dervaux, qui de retour à Paris, assassina sauvagement son épouse.
- Maison dite les Charmettes (40, avenue Ponson du Terrail) : Cette maison aussi située dans le clos du Colombier a été construite en 1781, par un négociant en vins orléanais. Acquisée en 1798 par Antoine Charmet, cousin de Lafond et négociant en vins, elle a été reconstruite en partie. Elle fut vendue en 1840 au chocolatier orléanais Saintoin. En 1861, c'est le romancier Ponson du Terrail qui en fit l'acquisition (première mention du nom Charmettes à cette occasion). Celui-ci la posséda jusqu'à sa mort en 1871. Il fit rapidement bâtir dans la cour, un chalet en bordure du chemin de halage. Il y trouvait le calme pour y travailler, durant l'automne où il se rendait à Donnery pour chasser.



La Maison du Colombier, ancienne école



Les Charmettes

1. La morphologie et le paysage

Les sites archéologiques

Plusieurs sites et indices archéologiques sont recensés sur la commune par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (service Régional de l'archéologie). On notera en particulier des vestiges préhistoriques (industrie lithique) ainsi que des traces d'occupation de période gallo-romaine et médiévale.

1. La morphologie et le paysage

3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES

Selon l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation d'un PLU doit analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) au cours des dix années précédant l'arrêt du projet ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme.

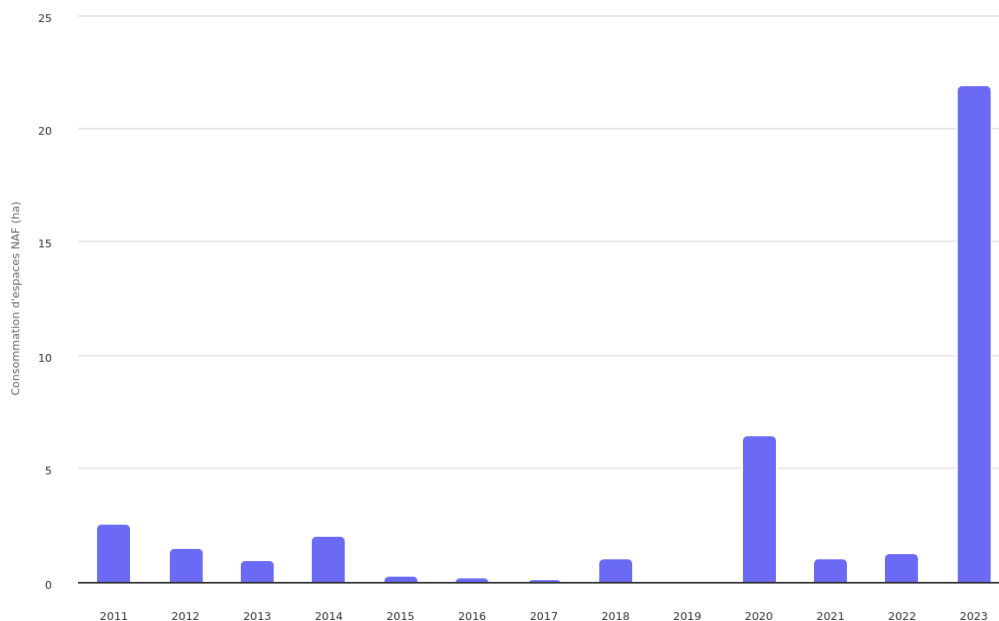
De plus, le SCoT définissant les possibilités de consommation en extension urbaine à 20 ans, il s'agit de déterminer la consommation foncière sur le territoire de Donnery entre la l'approbation du document et l'arrêt du PLU.

Ainsi, la consommation de l'espace est analysée dans un premier temps entre 2010 et 2020, puis entre 2020 et 2024.

Cette analyse s'appuie sur l'analyse portée par le site de référence national « Mon Diagnostic Artificialisation » basée sur les Fichiers Fonciers, complétée par une analyse des photos aériennes de la commune en 2010 et 2024 (source : <https://remonterletemps.ign.fr>), et de la connaissance des projets d'urbanisation nouvelle ayant été réalisés sur cette période.

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ENAF À PARTIR DE MON DIAGNOSTIC ARTIFICIALISATION

Consommation annuelle d'ENAF à Donnery entre 2011 et 2023



Source Mon Diagnostic Artificialisation

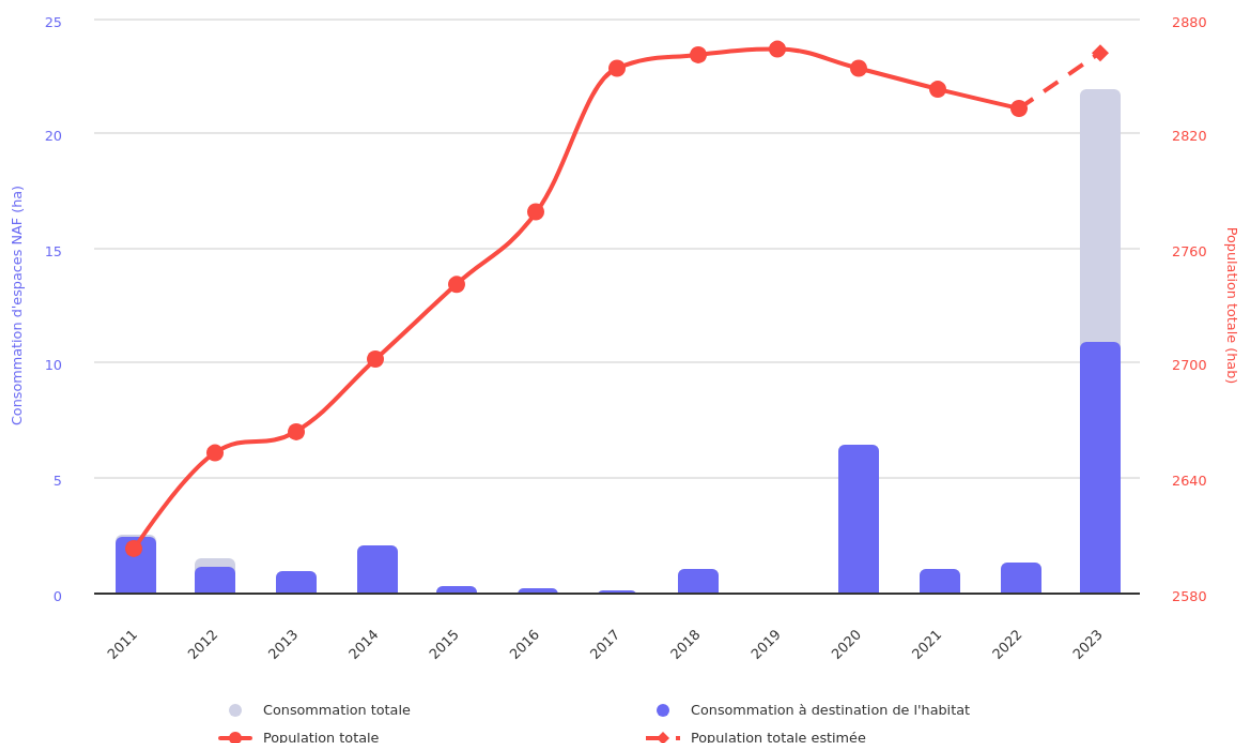
1. La morphologie et le paysage

3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ENAF À PARTIR DE MON DIAGNOSTIC ARTIFICIALISATION

La commune de Donnery a consommé au total 39,2 ha d'ENAF entre 2011 et 2023, dont 70% à destination de l'habitat (27,6 ha), 21% à destination de l'activité (8,0 ha) et 9% pour une destination autre (3,6 ha).

Consommation annuelle d'ENAF à Donnery entre 2011 et 2023



Source Mon Diagnostic Artificialisation

Sur la période 2011-2020, 14,4 ha d'ENAF ont été consommés pour la construction de nouvelles habitations permettant de gagner 251 nouveaux habitants, et 19 habitants entre 2020 et 2023 pour une consommation de 13,2 ha.

Le territoire de Donnery n'a cependant consommé aucun ENAF pour de l'activité sur la période 2011-2020 et très peu à destination autre (0,57 ha). Elle atteint néanmoins 8 ha entre 2020 et 2023 pour l'activité et 3 ha pour d'autres types de construction.

1. La morphologie et le paysage

3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES

ANALYSE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS À PARTIR DE MON DIAGNOSTIC ARTIFICIALISATION

L'artificialisation est définie dans l'article 192 de la loi Climat et Resilience comme «*l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage*».

Mon Diagnostic Artificialisation mesure l'artificialisation des territoires depuis 2020 à partir la donnée OCSGE (Occupation du Sol à Grande Echelle). C'est la base de données de référence produite par l'IGN (Institut National de l'information géographique et forestière) pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Produite à partir des prises de vues aériennes, des données existantes extraites des bases de l'IGN, et de toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux, elle constitue un outil essentiel pour le suivi et l'analyse de l'évolution des sols.

L'OCSGE permet d'identifier l'artificialisation de 2020 et 2023, permettant de caractériser et localiser davantage la consommation d'ENAF au cours de ces trois années.

Artificialisation des sols à Donnery entre 2020 et 2023



Source Mon Diagnostic Artificialisation

Nous pouvons ainsi constater que la consommation d'ENAF s'est essentiellement réalisée dans le diffus, en continuité des espaces urbains existants, en particulier le long de la rue de Bel Air et du Gatinais avec la construction du lotissement. Une grande partie est également induite par l'extension de la zone industrielle de Terre de Flein.

1. La morphologie et le paysage

3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ENAF A PARTIR DES VUES AÉRIENNES POUR LA PÉRIODE 2010-2020

L'analyse suivante vise à préciser la consommation d'ENAF identifiée par Mon Diagnostic Artificialisation à partir des vues aériennes de cette période. Ainsi, l'analyse distingue les terrains urbanisés en intensification de l'urbanisation sur des dents creuses au sein des espaces urbains, et ceux urbanisés en extension de l'urbanisation. Les espaces de jardin en 2010 ayant été bâtis entre 2010 et 2020 en densification des espaces urbanisés ne sont pas identifiés comme consommation d'espace

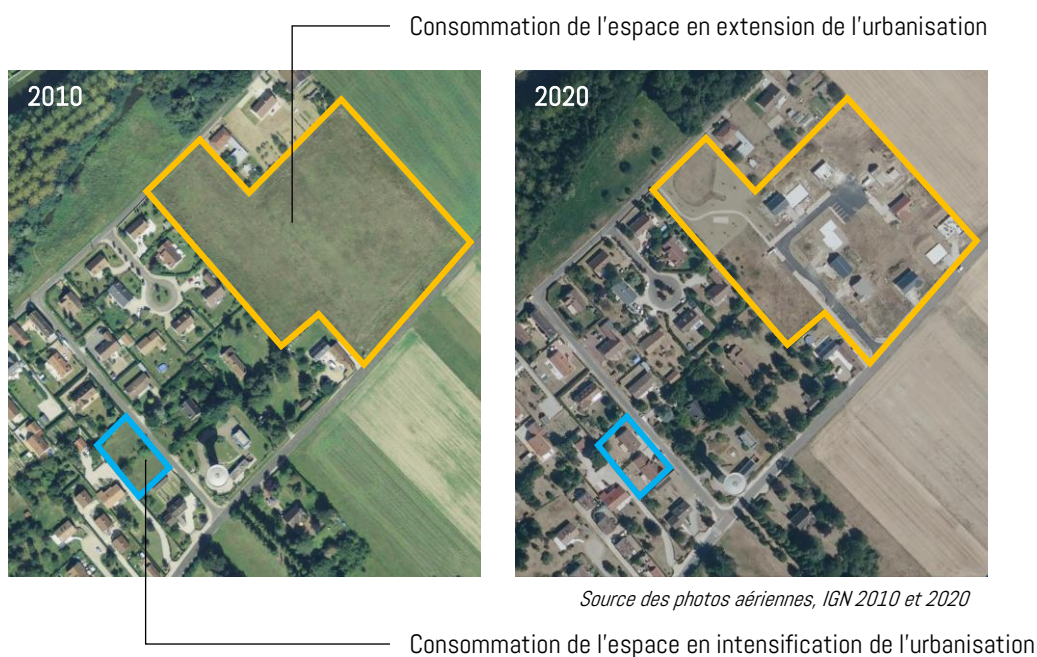
Sont considérés comme consommation de l'espace en intensification de l'urbanisation l'ensemble des terrains non bâtis en 2010 et inclus dans les espaces urbains. Il s'agit particulièrement des terrains bordés par des espaces urbanisés sur au moins trois de leurs côtés.

La consommation de l'espace identifiée par photo-interprétation équivaut à **12,5 ha**, dont :

- **10,5 ha en extension** de l'urbanisation,
- **2,0 ha en intensification** de l'urbanisation.

Il est à noter que les trois principales opérations de lotissements réalisées entre 2010 et 2020 (Clos des Bordes, Clos du Murger, et La Patellerie) équivalent à elles seules à 61 % de la consommation de l'espace réalisée entre 2010 et 2020.

Exemples d'espaces considérés comme consommation de l'espace entre 2010 et 2020 :



1. La morphologie et le paysage

Carte de la consommation de l'espace identifiée entre 2010 et 2020



Carte des espaces compris dans comme consommation d'espace entre 2010 et 2020, identifiés à partir de la photo aérienne

1. La morphologie et le paysage

3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ENAF A PARTIR DE LA METHODE DU SCOT SUR LA PÉRIODE 2020-2024

L'analyse suivante vise à mesurer la consommation d'ENAF **sur la période 2020-2024 pour préciser et compléter celle identifiée par Mon Diagnostic Artificialisation**. Le SCoT ayant été approuvé en 2020, il s'agit maintenant de suivre la méthode développée par ce dernier afin de déterminer la consommation d'ENAF.

Pour rappel, le SCoT définit la consommation de l'espace comme l'urbanisation située en dehors de l'enveloppe urbaine.

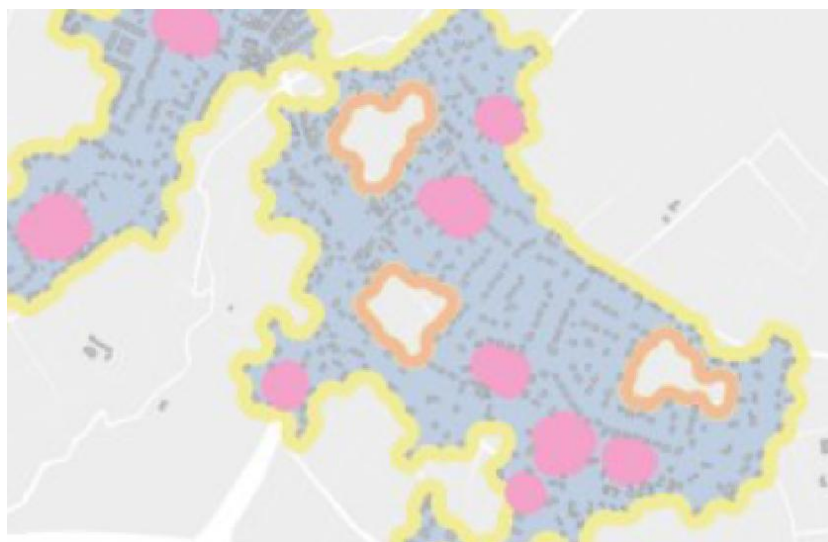
L'enveloppe urbaine existante regroupe les espaces bâtis (la tache urbaine) repérés selon la méthode du CEREMA (« dilatation - érosion ») et des espaces non bâtis (dénommés « cœurs d'îlot pour les espaces d'1 hectare et plus, et « dents creuses » pour les espaces compris entre 200 m² et 999 m²). Ces espaces non bâtis sont susceptibles d'accueillir une part du développement programmé par le SCoT sur 20 ans.

Les cœurs d'îlots (espaces non bâtis d'1 hectare ou plus) et les dents creuses (espaces non bâtis de 200 m² à 999 m²) représentent un potentiel foncier pouvant être le support d'une urbanisation alternative à l'extension urbaine. Ces espaces représentent une unité foncière non bâtie ou partiellement bâtie. Ensermée dans l'enveloppe urbaine existante, ils sont entourés de parcelles bâties et se situent à proximité des réseaux divers. Lorsqu'il s'agit d'un espace vacant, l'espace non bâti peut être de diverses natures : terrain vague, friche urbaine, fond de jardins...

Ces espaces non bâtis peuvent être composés d'une seule parcelle ou d'un ensemble de parcelles contiguës. Dans les deux cas, les parcelles peuvent faire l'objet de remaniements fonciers (divisions ou réaménagements de parcelles) afin de permettre des aménagements d'ensemble. En fonction de leur occupation et de leur nature, l'urbanisation de ces espaces non bâtis ne doit pas porter atteinte à la qualité des sites, des paysages, du patrimoine culturel et à la biodiversité.

** CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement.*

Enveloppe urbaine du SCoT



1. La morphologie et le paysage

3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES

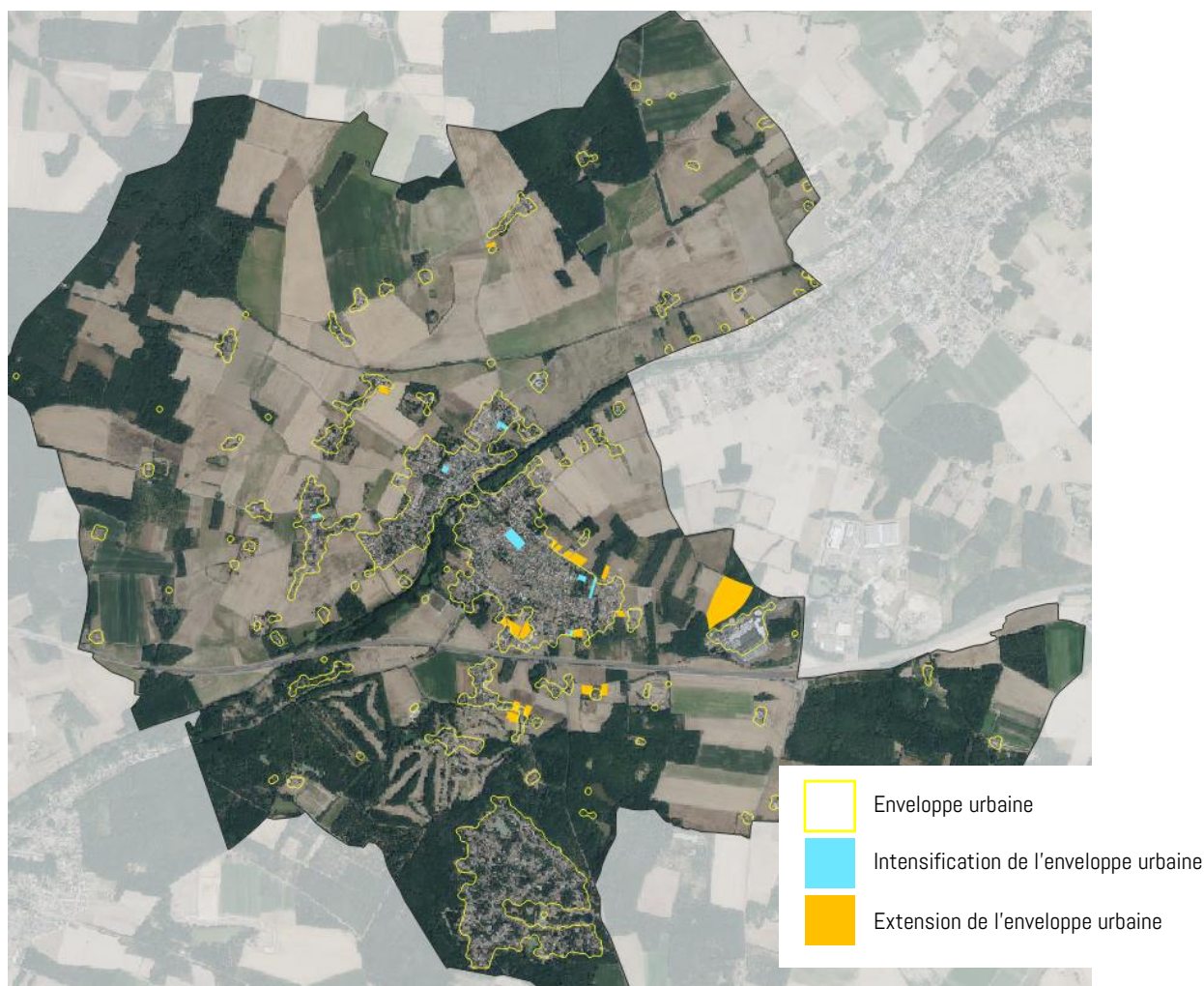
ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ENAF A PARTIR DE LA METHODE DU SCOT SUR LA PÉRIODE 2020-2024

Ainsi, à partir l'OCSGE identifiant les surfaces artificialisées entre 2020 et 2023, et des comparaisons entre les vues aériennes de 2020 et 2024, l'ensemble des espaces urbanisés durant cette période ont été ciblés.

La consommation d'espace de ces terrains a été mesurée de la manière suivante :

- Lorsqu'ils se situaient **en dehors de l'enveloppe urbaine** (recouverts à moins de 50% par l'enveloppe urbaine) ces terrains sont considérés comme de l'**extension**. Ainsi la **surface totale de ces espaces est comptabilisée** comme de la consommation d'espace.
- Lorsqu'ils se situaient **au sein de l'enveloppe urbaine**, ces terrains sont considérés comme de l'**intensification des espaces**. Si leur surface est **inférieure à 1 ha**, ils ne sont **pas comptabilisés** dans la consommation de l'espace. S'ils font **plus de 1 ha** alors le **1er ha n'est pas pris en compte** dans la consommation foncière.

Carte de la consommation de l'espace identifiée entre 2020 et 2024



1. La morphologie et le paysage

3. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE DURANT LES DIX DERNIERES ANNEES

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ENAF A PARTIR DE LA METHODE DU SCOT SUR LA PÉRIODE 2020-2024

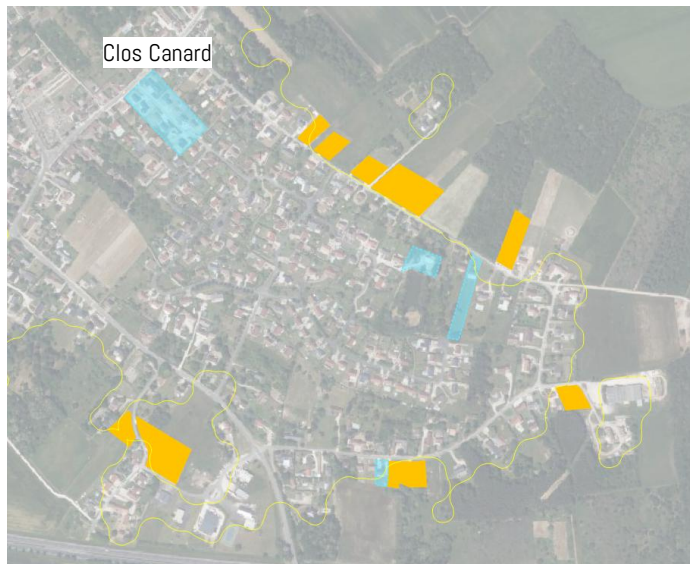
Ainsi, la commune de Donnery a en réalité consommé environ **10,0 ha** au total entre 2020 et 2024, dont **3,6 ha** à destination de l'habitat, **5,7 ha** à destination de l'activité (extension de la ZI Terre de Flein) et **0,7 ha** environ à destination autre.

La construction de nouvelles habitations s'est principalement **réalisée de manière diffuse**, en particulier en **continuité directe du centre-bourg**, le long de la rue de Bel Air et au Clos des Cochardières. Elle est également **localisée au sein des hameaux permettant de les étoffer**, notamment au Carrefour, au Cornella et à la Rouanière.

Certains terrains au sein de l'enveloppe urbaine ont également été urbanisés à la fois dans le diffus et de manière encadrée mais aucun n'a une surface supérieure à 1 ha. Ainsi, l'intensification des espaces urbains n'engendre aucune consommation de l'espace selon la méthode de calcul de la consommation développée par le SCoT. Le Clos Canard notamment cumule une surface totale de 8530 m² et n'est donc ainsi pas comptabilisé.

Consommation de l'espace identifiée entre 2020 et 2024

Zoom sur le centre bourg



- Enveloppe urbaine
- Intensification de l'enveloppe urbaine
- Extension de l'enveloppe urbaine

Zoom sur la ZI de Terre de Flein



Zoom sur le hameau du Carrefour



1. La morphologie et le paysage

4. LE DIAGNOSTIC DE LA CAPACITÉ DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DE L'ENSEMBLE DES ESPACES BÂTIS

Le diagnostic de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, dit diagnostic foncier, a pour objet d'évaluer le potentiel d'évolution des zones déjà urbanisées à l'échéance des prévisions qui sont faites dans le cadre du PLU.

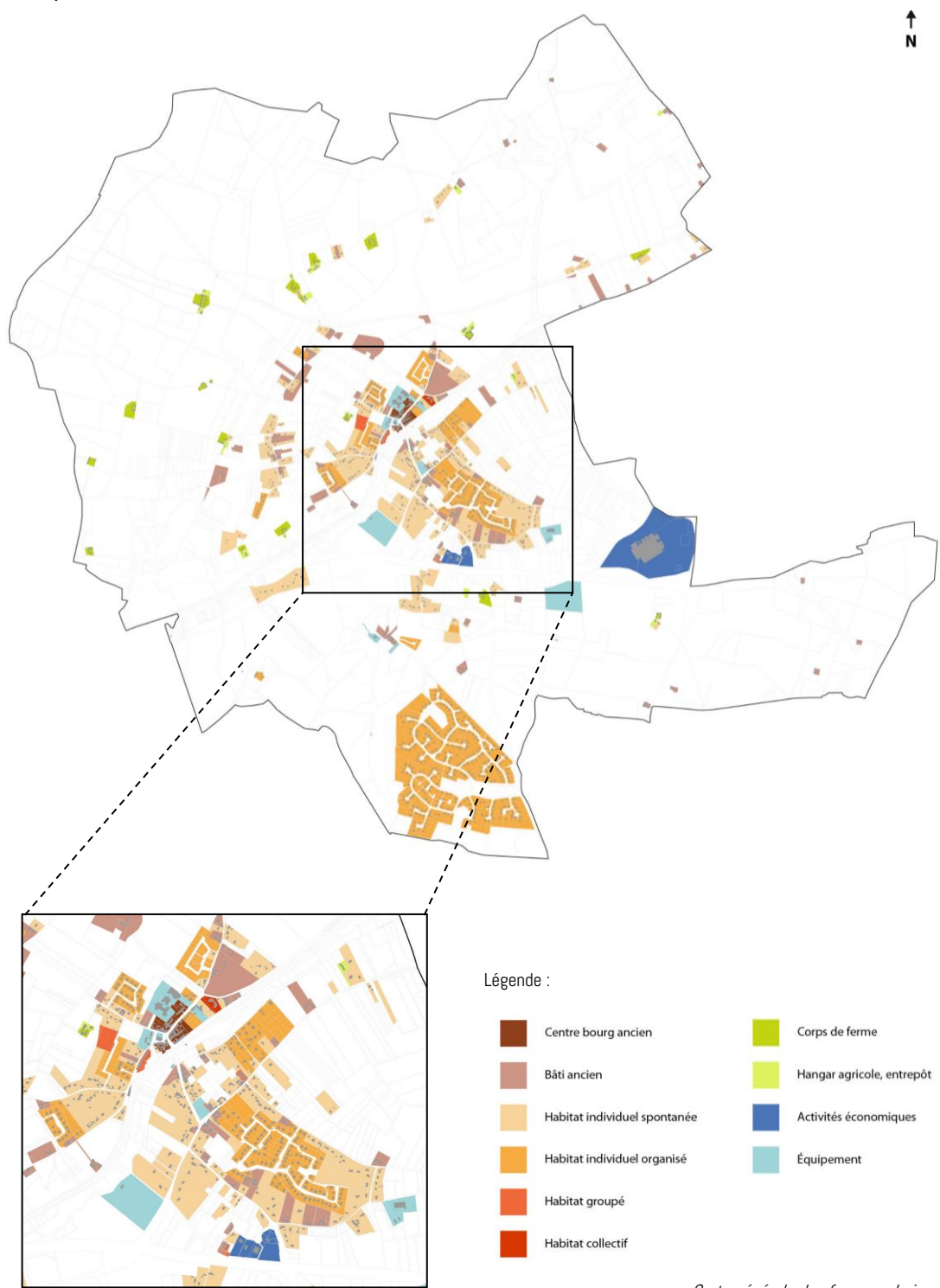
Le diagnostic foncier est effectué en deux temps, à partir :

1. D'une analyse des formes urbaines et de leur potentiel de mutation *a priori*, notamment au regard des critères suivants :
 - la densité actuelle du bâti et l'état du bâti ;
 - la taille des parcelles et l'organisation parcellaire ;
 - la capacité des équipements (voirie, réseaux) ;
 - la sensibilité en termes de paysage et de qualité environnementale (ruissellement des eaux pluviales, biodiversité) ;
 - la qualité du cadre de vie (notamment la présence de patrimoine architectural et naturel).
2. D'une analyse prospective des sites potentiellement mutables pour l'accueil de nouveaux logements situés au sein de l'enveloppe urbaine menée à partir de plusieurs critères :
 - l'analyse du foncier actuel ;
 - la prise en compte des caractéristiques paysagères et environnementales ;
 - la situation regard des réseaux et des voiries, etc.

Néanmoins, il doit être noté que le diagnostic foncier représente une analyse *a priori*, qui doit être appréciée de manière nuancée. En effet, la densification des espaces urbains en fonction des formes urbaines doit être modulée en fonction de leur situation au sein de la commune, de leur qualité paysagère, du risque inondation, ou encore de la capacité des réseaux à accueillir de nouvelles constructions.

1. La morphologie et le paysage

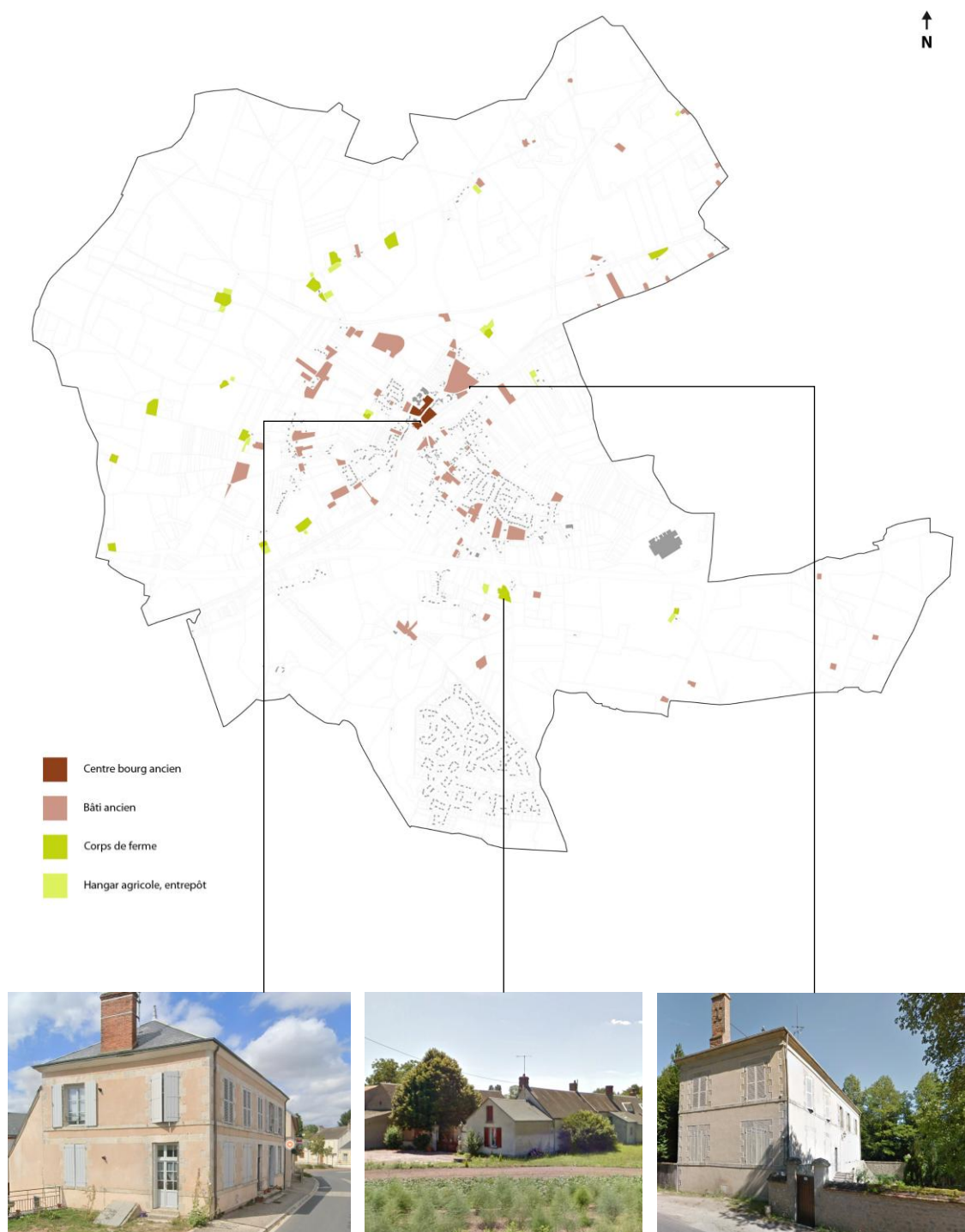
L'analyse des formes urbaines



Carte générale des formes urbaines

1. La morphologie et le paysage

Le bâti ancien (centre ancien, écarts et lieux-dits anciens)



1. La morphologie et le paysage



Organisation urbaine



Organisation bâtie

Organisation parcellaire

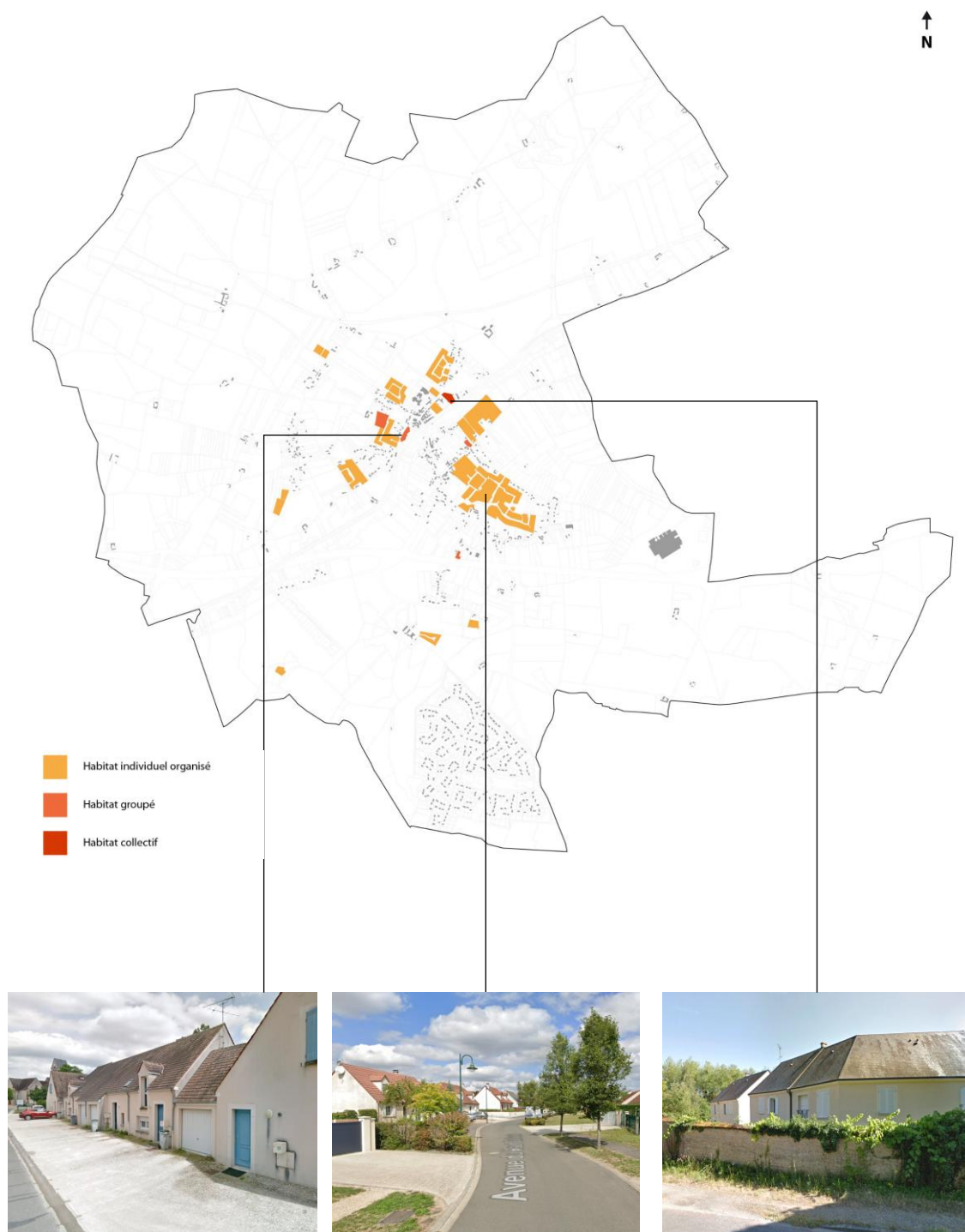


Un potentiel de densification **faible** :

- Des formes urbaines denses et structurées sur le temps long, notamment avec un rapport entre espaces bâtis et jardins à préserver. Les jardins arborés qualitatifs participent fortement du cadre de vie communal.
- Des formes urbaines et bâties ayant une valeur patrimoniale qui doit être préservée.
- Des possibilités de stationnement restreintes sur le terrain, en raison notamment de la présence de constructions souvent à l'alignement des voies dans le centre-bourg et les hameaux.
- Des possibilités d'évolution des bâtiments à la marge, qui doivent être réalisées dans le respect des formes urbaines patrimoniales. Il est à noter que les fermes et longères peuvent disposer de bâtiments aujourd'hui inhabitables pouvant ponctuellement être réaménagés en logements.

1. La morphologie et le paysage

L'habitat individuel sous forme d'opération d'ensemble



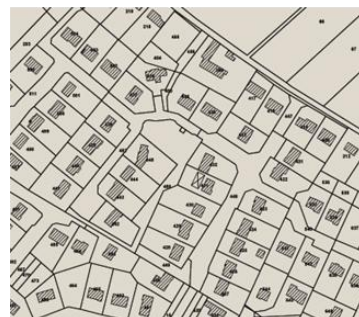
1. La morphologie et le paysage



Organisation urbaine



Organisation bâtie



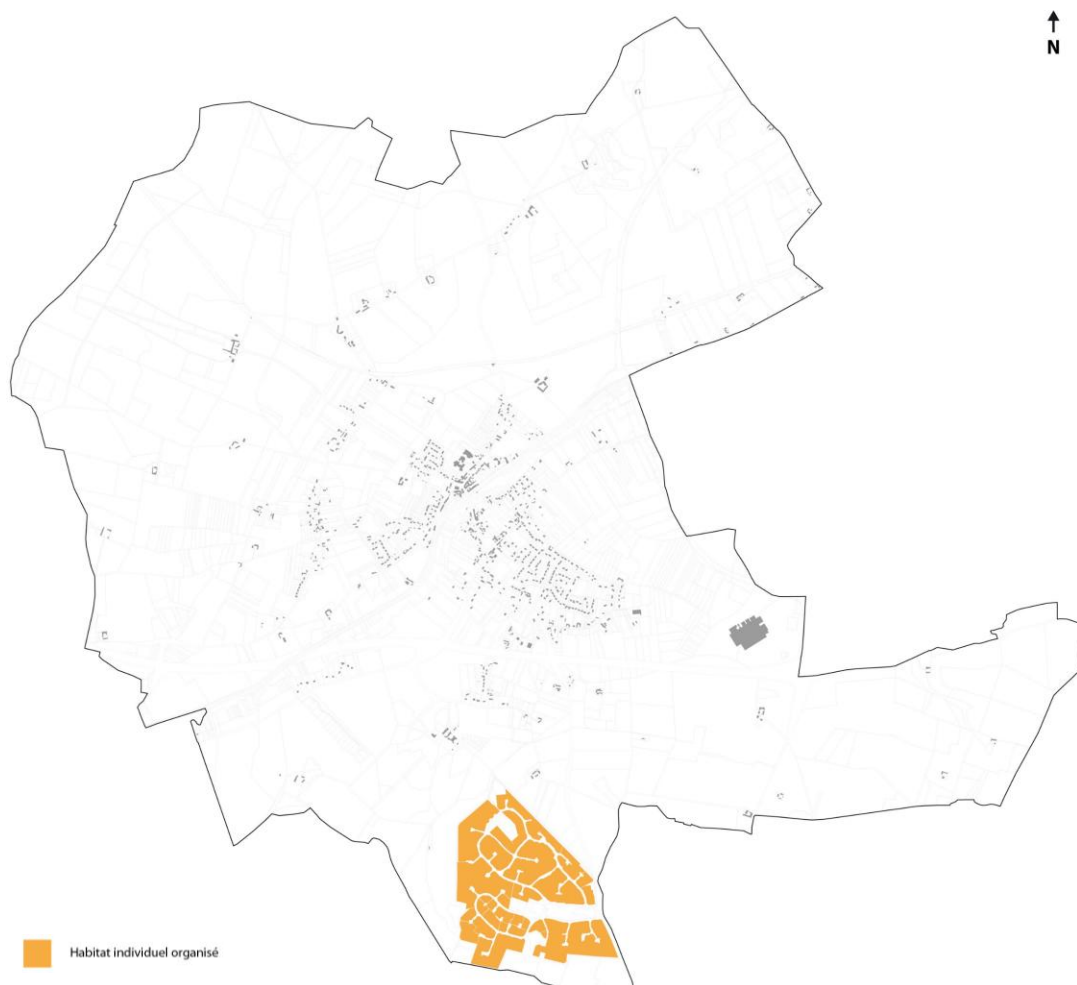
Organisation parcellaire

Un potentiel de densification **quasiment nul** :

- Des formes urbaines organisées, mises en œuvre suivant des opérations d'ensemble, et qui n'ont pas de potentiel d'évolution *a priori*.

1. La morphologie et le paysage

Les Grands Billons, habitat individuel sous forme d'une opération d'ensemble, dominé par une importante couverture boisée



1. La morphologie et le paysage



Organisation urbaine



Organisation bâtie



Organisation parcellaire

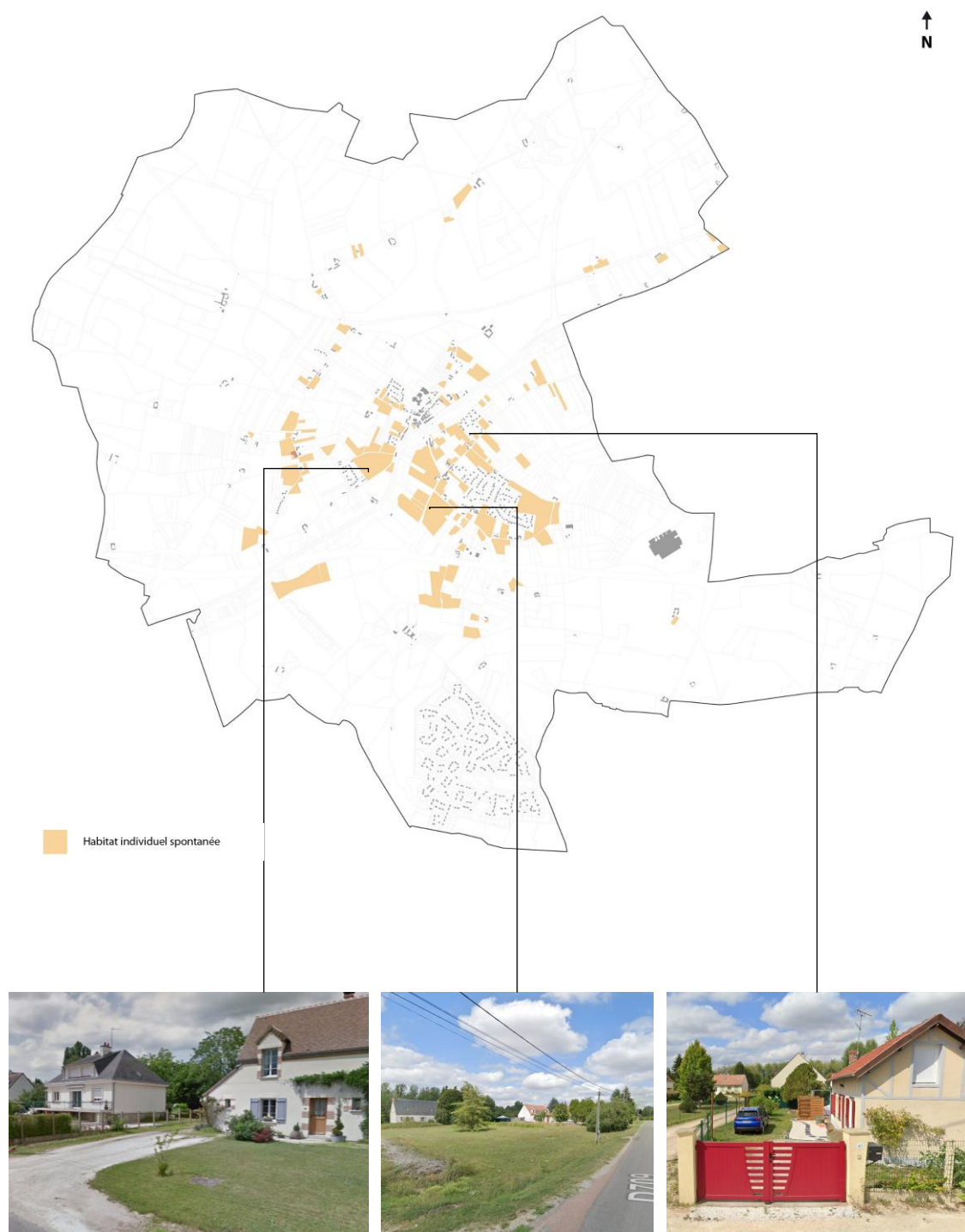


Un potentiel de densification **quasiment nul** :

- Une forme urbaine organisée, mise en œuvre suivant une opération d'ensemble, et qui n'a pas de potentiel d'évolution *a priori* pour de nouvelles constructions principales.
- Une trame arborée et boisée à préserver, participant de la qualité des espaces publics et privés.

1. La morphologie et le paysage

L'habitat individuel libre implanté de manière spontanée



1. La morphologie et le paysage



Organisation urbaine



Organisation bâtie



Organisation parcellaire

Un potentiel de densification **moyen à fort** :

- Des formes urbaines ayant un potentiel de densification *a priori* relativement important au regard de la grande taille moyenne des terrains.
- Néanmoins, plusieurs éléments doivent être pris en compte et nuancent le potentiel de densification réel :
 - Ces quartiers sont marqués par une importante végétalisation et un couvert arboré qui participent au cadre de vie général de la commune. De même, la présence continue de la nature en ville doit être préservée, notamment grâce à des cœurs d'îlots généreux.
 - Le potentiel de densification de ces quartiers doit être apprécié au regard du risque inondation (notamment par des remontées de nappe) et la gestion des eaux pluviales. De surcroît, ils peuvent être marqués ponctuellement par la présence de zones humides qu'il convient de préserver.
 - Le parcellaire hétérogène de ces quartiers ne permet pas toujours de densification, notamment à proximité des voiries. De manière plus générale, les capacités des réseaux peuvent être insuffisantes pour une densification importante.
 - Cette forme urbaine est notamment assez présente dans les hameaux. Elle est alors à distance du centre-bourg et de ses équipements. Une potentielle densification de ces terrains pourrait alors avoir un impact paysager important en frange des espaces agricoles.
- Dès lors, une densification de cette forme urbaine est possible ponctuellement, de manière relativement importante sur des sites ciblés, mais doit être encadrée et maîtrisée dans le reste des quartiers d'habitat individuel.

1. La morphologie et le paysage

Les sites pouvant permettre une intensification des espaces urbains

Une large partie des espaces urbains donnerysiens a été constituée sous la forme d'opérations d'ensemble. Ces espaces ont une organisation propre et ne sont que très peu mutables. Néanmoins, ceux-ci sont étudiés afin **d'identifier de potentiels lots vacants pouvant être mobilisés**.

Par ailleurs, la densité plus modérée des espaces urbains constitués de manière « spontanée » a permis la constitution de **cœurs d'îlots et dents creuses importantes**. Le SCoT du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne cible notamment des secteurs susceptibles d'être mutables sur l'ensemble du territoire. Ils correspondent aux « trous » de la tache urbaine réalisée par érosion dilatation. Leur mobilisation permettrait ainsi d'étoffer les espaces bâtis dans un souci de limiter la consommation de l'espace.

Après avoir redessiné l'enveloppe urbaine en suivant la même méthode que celle du SCoT, nous obtenons ainsi environ 6,0 ha de dents creuses (trous de la tache urbaine inférieur à 1 ha) et 8,1 de cœurs d'îlot (trous de la tache urbaine supérieur à 1 ha), qu'il s'agit de venir préciser avec une analyse de terrain et des vues satellites.

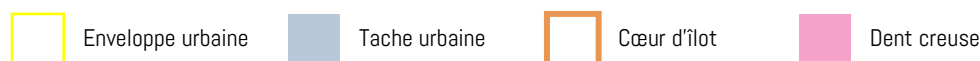
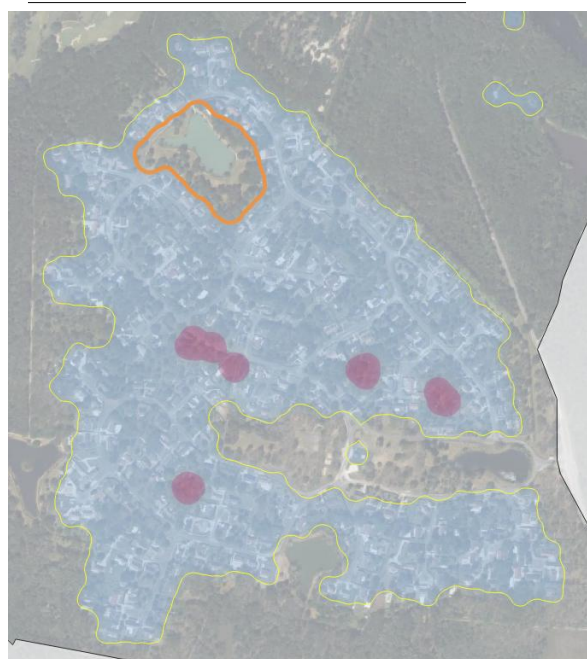
Pour identifier l'ensemble des potentiels de la commune de Donnery, nous avons ainsi repéré en priorité les terrains libres pouvant être densifiés au sein des secteurs ciblés par le SCoT, puis nous avons élargie à l'ensemble de l'enveloppe urbaine. Enfin, nous avons identifié des terrains en dehors de l'enveloppe urbaine, mais en continuité directe de celle-ci qui participent tout en autant à l'intensification des espaces bâtis.

Enveloppe urbaine de Donnery

Zoom sur le centre-bourg



Zoom sur le lotissement des Grands Billons



1. La morphologie et le paysage

Les sites pouvant permettre une intensification des espaces urbains

Nous repérons ainsi trois types de potentiels : les dents creuses, cœurs d'îlots, les extensions directes.

Les terrains sont considérés en extension directe lorsque moins de 50% de leur surface n'est pas recouverte par l'enveloppe urbaine et leur urbanisation serait en continuité directe permettant de participer pleinement de à l'intensification des espaces urbains

Exemple de cœur d'îlot



Ce secteur de cœur d'îlot a été ciblé par le SCoT : le potentiel de densification a été redessiné afin qu'il suive le parcellaire.

Exemple de dent creuse



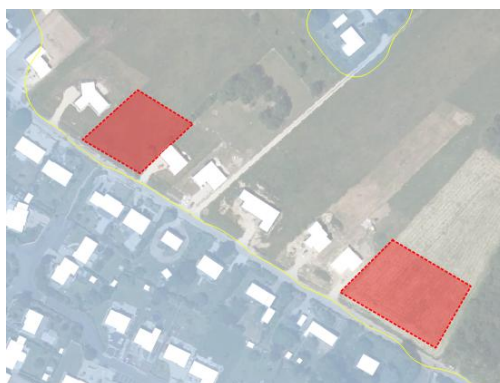
Le SCoT a ciblé deux secteurs de dents creuses : trois sites potentiels ont ainsi été identifiés.

Exemple d'extension directe entouré par l'enveloppe urbaine



Ce secteur n'a pas été identifié par le SCoT puisqu'il se situe en dehors de l'enveloppe urbaine. Néanmoins, il est complètement entouré par celle-ci. Sa mobilisation permettrait d'intensifier les espaces bâtis.

Exemple d'extension directe en continuité des espaces bâtis

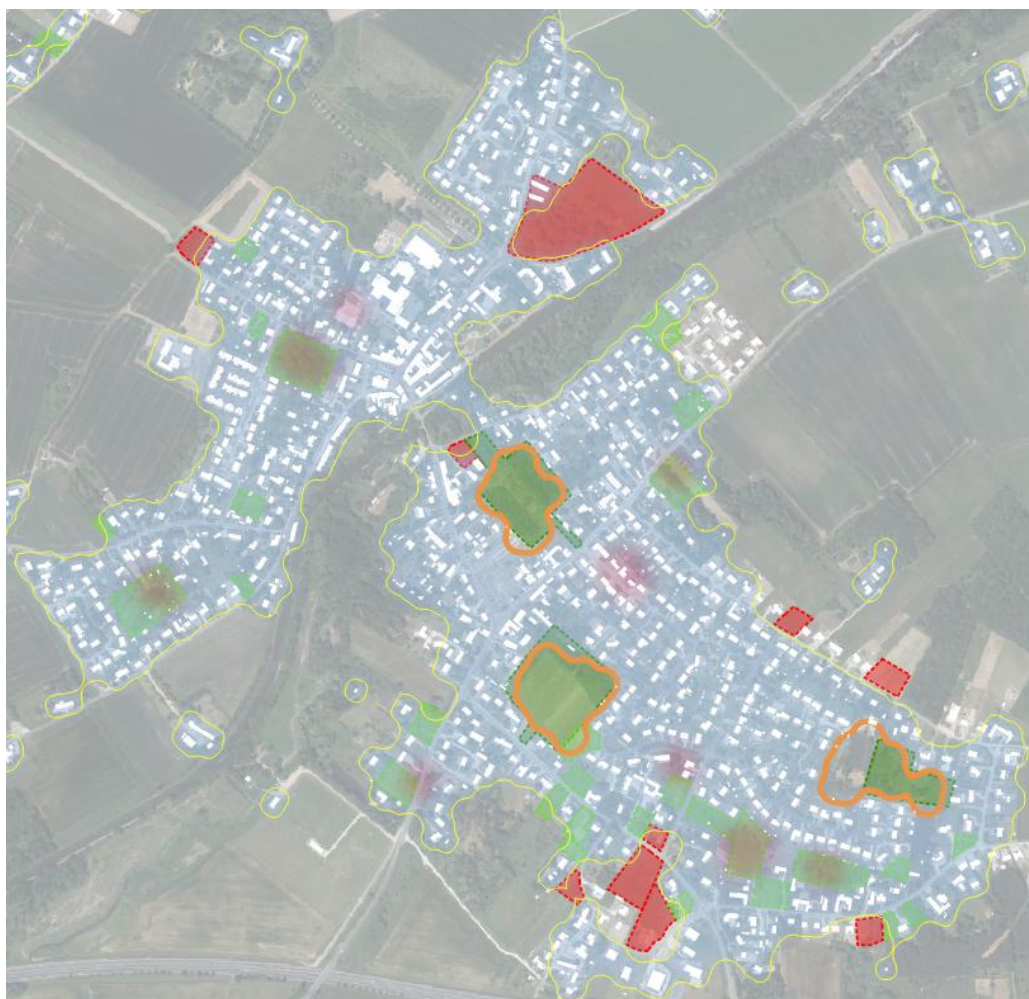


Ce secteur n'a pas été identifié par le SCoT puisqu'il se situe en dehors de l'enveloppe urbaine. La mobilisation de ces terrains serait de l'extension étant donné que les constructions limitrophes ont été construites entre 2020 et 2024, néanmoins leur continuité directe permet d'étoffer les espaces bâtis.

1. La morphologie et le paysage

Terrains potentiellement mutables et densifiables à Donnery

Zoom sur le centre-bourg



-  Enveloppe urbaine
-  Tache urbaine
-  Secteur Cœur d'îlot du SCoT
-  Secteur dent creuse du SCoT
-  Dents creuses
-  Cœurs d'îlot
-  Terrains mutables en dehors de l'enveloppe urbaine participant à l'intensification des espaces urbains

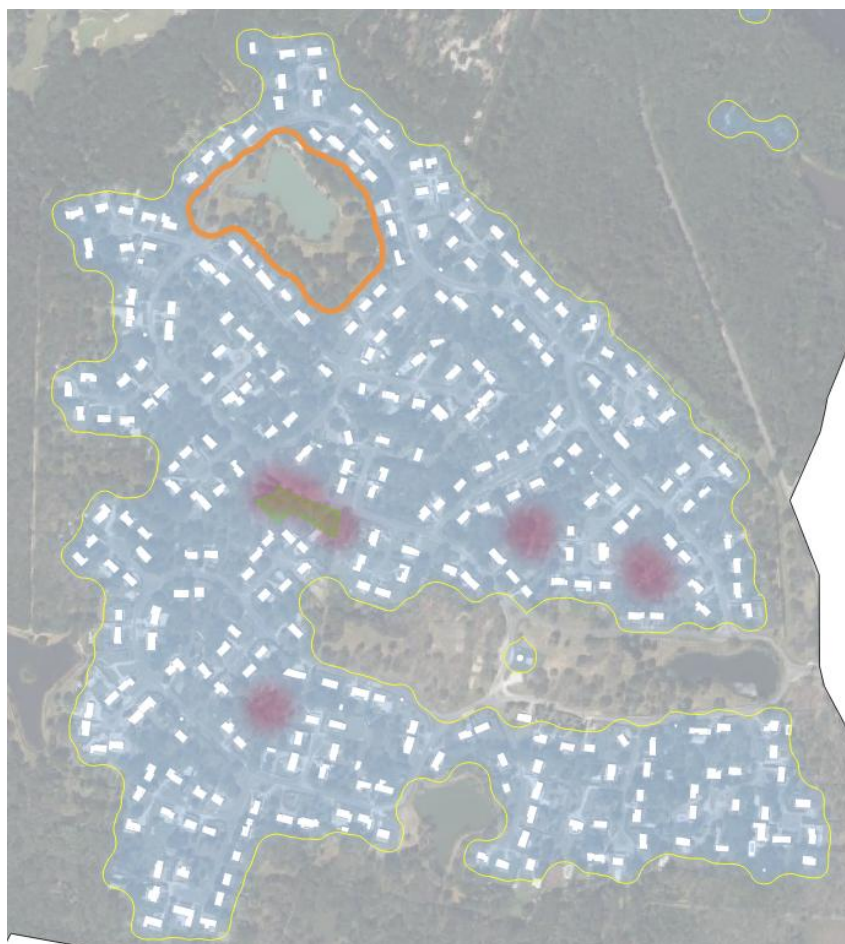


Il est à noter par ailleurs que certains secteurs identifiés par le SCoT ont déjà été urbanisé entre 2020 et 2024, notamment le Clos Canard et ne sont ainsi pas identifiés dans l'analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis.

1. La morphologie et le paysage

Terrains potentiellement mutables et densifiables à Donnery

Zoom sur le lotissement des Grands Billons



-  Enveloppe urbaine
-  Tache urbaine
-  Secteur Cœur d'îlot du SCOT
-  Secteur dent creuse du SCOT
-  Dents creuses



Il est à noter par ailleurs que certains secteurs identifiés par le SCOT n'ont pas été retenus dans l'analyse car leur urbanisation est impossible. Le cœur d'îlot est en réalité occupé par un étang, ou encore compte tenu de leur accès ou de leurs importantes qualités paysagères et environnementales.

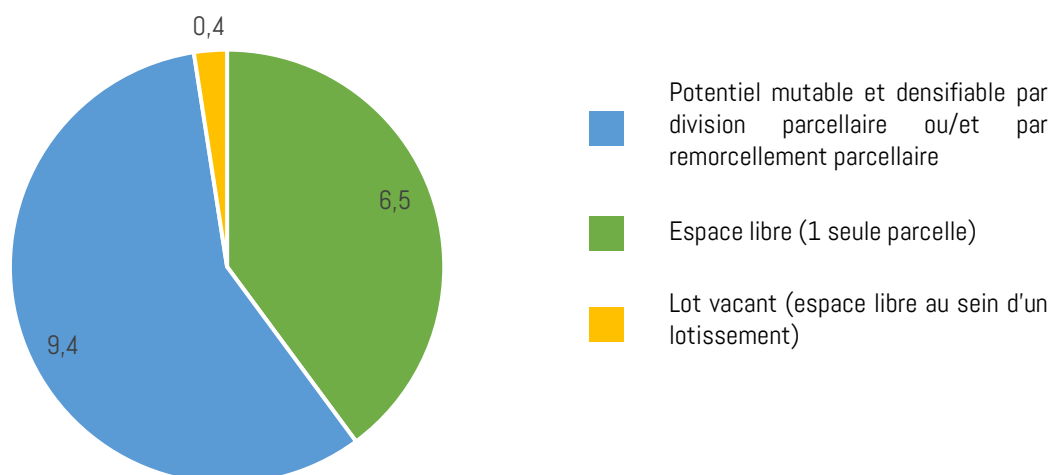
1. La morphologie et le paysage

Les sites pouvant permettre une intensification des espaces urbains

Répartition des potentiels par type

Potentiels mutables et densifiables	Surface
Dent creuse	6,7 ha
Cœur d'îlot	4,9 ha
Extension directe	4,7 ha
Total	16,3 ha

Répartition des potentiels selon leur caractéristiques foncières



Il est à noter que cette analyse recense l'ensemble des terrains pouvant être urbanisés d'un point de vue théorique et qu'elle est approfondie au sein de l'étude de densification dans les justifications. L'analyse des capacités de densification ne prend en effet pas compte le dispositif réglementaire élaboré et les éléments contextuels pouvant relativiser le potentiel identifié.

Certains terrains pourront être protégés au sein du dispositif réglementaire afin de préserver leur qualités paysagères et environnementales : préservation d'une riche biodiversité, forte végétalisation et caractère arboré, rôle important dans la rétention des eaux de pluie et dans la limitation du risque inondation... Dès lors, il convient de valoriser ces éléments constitutifs du cadre de vie communal.

Les sites présentés ci-après comme pouvant permettre une densification des espaces urbains présentent plusieurs avantages : ils sont d'une taille suffisamment grande pour permettre la mise en œuvre d'opérations d'ensemble, ont une accessibilité directe depuis la rue existante et présentent une disponibilité foncière *a priori*.

Ces sites représentent une superficie totale d'environ 6,5 ha. En compatibilité avec les densités minimales identifiées au SCOT (15 logements par hectare), ces trois sites pourraient permettre l'accueil *a priori* d'environ 95 logements.

1. La morphologie et le paysage

Zoom sur quelques sites identifiés

Les sites présentés ci-après comme pouvant permettre une densification des espaces urbains présentent plusieurs avantages : ils sont d'une taille suffisamment grande pour permettre la mise en œuvre d'opérations d'ensemble, ont une accessibilité directe depuis la rue existante et présentent une disponibilité foncière *a priori*.

Ces sites représentent une superficie totale d'environ 6,5 ha. En compatibilité avec les densités minimales identifiées au SCOT (15 logements par hectare), ces trois sites pourraient permettre l'accueil *a priori* d'environ 95 logements.

Site 1 : Le Clos Canard, partie nord

Site faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au sein du PLU actuel, il n'a pas encore fait l'objet d'un aménagement d'ensemble, au contraire de la partie au sud de la rue de Montréal.

Superficie : 1,7 ha



Atouts :

- Une proximité immédiate du centre-bourg et des équipements
- Une possibilité d'accès traversant entre la rue de Montréal et la rue du Moulin d'Avaux

Inconvénients :

- Un parcellaire morcelé
- Un caractère arboré à préserver
- La partie nord inondable

1. La morphologie et le paysage

Site 2 : Les Petites Charmettes

Site faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au sein du PLU actuel, il n'a pas encore fait l'objet d'un aménagement d'ensemble.

Superficie : 2,5 ha



Atouts :

- Une proximité immédiate du centre-bourg et des équipements
- Une unité foncière unique
- Des constructions à proximité ayant un intérêt patrimonial

Inconvénients :

- Une accessibilité routière sur l'avenue Ponson du Terrail potentiellement complexe, nécessitant une sécurisation des accès

Site 3 : Le Clos Lacroix

Site faisant l'objet d'une zone à urbaniser fermée à l'urbanisation au sein du PLU actuel.

Superficie : 2,2 ha



Atouts :

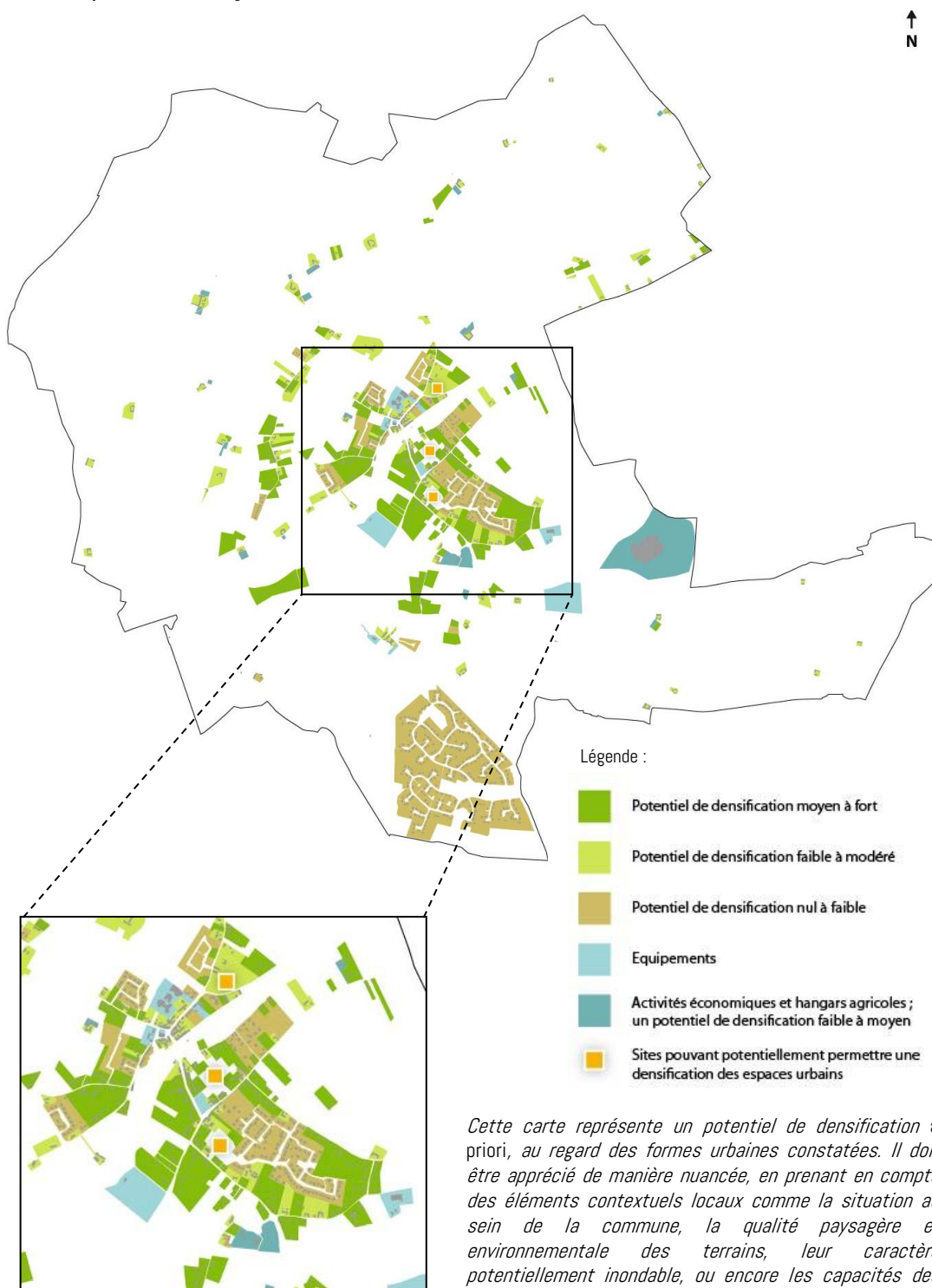
- Une proximité du centre-bourg et des équipements
- Une accessibilité aisée et possibilité de mettre en œuvre une voirie traversante entre la route de Saint-Denis-de-l'Hôtel et la rue de la Croix
- Présence d'une circulation douce traversant le site
- Un intérêt environnemental faible, en particulier sur sa partie sud

Inconvénient :

- Différents propriétaires

1. La morphologie et le paysage

Carte récapitulative du diagnostic foncier



1. La morphologie et le paysage

Carte récapitulative du diagnostic foncier

1. La morphologie et le paysage

A l'issue de l'analyse des formes urbaines, il apparaît qu'un certain nombre de zones sont peu ou pas évolutives, donc peu mutables à l'horizon des 10 prochaines années :

- le bourg ancien ;
- les ensembles résidentiels réalisés sous la forme d'opérations d'ensemble ; ce sont des quartiers composés de maisons groupées, généralement réalisés sous la forme d'opérations d'ensemble, où la densité est déjà assez élevée, ils ne présentent véritablement pas de potentiel de densification et d'évolution bâtie en raison de leur densité actuelle importante et leur organisation bâtie.
- l'habitat individuel sous forme d'opérations d'ensemble dominé par une importante couverture boisée.

Par contre certaines zones d'habitation à caractère résidentiel, composées en majorité d'habitat individuel, apparaissent comme des zones mutables donc pouvant accueillir de nouveaux logements. Ce sont des quartiers composés de maisons individuelles construites de manière spontanée. Ces zones présentent un potentiel de mutabilité important, d'autant plus qu'avec l'application de la loi ALUR, les droits à construire y ont été considérablement augmentés. Par contre à l'intérieur de ces zones, existent différents facteurs qui apparaissent plus ou moins favorables à la mutation vers une certaine forme de densification :

- **le caractère déjà plus ou moins morcelé du parcellaire** : existent dans ces zones de nombreuses parcelles petites ou moyennes qui sont déjà occupées avec une certaine densité, elles sont en conséquence peu évolutives et devraient plutôt faire l'objet d'une évolution douce : extension mesurée du bâti existant ;
- **les problèmes d'accès** : les fonds de parcelles sont souvent enclavés et de fait difficiles à desservir ;
- **la topographie, les vues** : le relief est peu accentué mais les secteurs d'habitat pavillonnaire situés en transition des espaces urbanisés et des espaces agricoles et naturels, offrent des vues intéressantes sur le grand paysage. Ces éléments visuels confèrent à ces secteurs une forte sensibilité paysagère et environnementale ;
- **le couvert végétal** : il reste très présent dans certains quartiers mais peut être fortement fragilisé en cas de morcellement des parcelles. Le couvert végétal joue un rôle majeur sur le maintien de la biodiversité ;
- **la qualité du cadre de vie** : Elle se traduit à Donnery par la présence importante de jardins, avec un équilibre entre le bâti et le végétal. Les habitants y sont généralement très attachés.
- **la capacité des équipements (voirie, réseaux)** : certains secteurs sont desservis par des voiries étroites, certains cœurs d'îlot ne sont pas desservis ou uniquement par des accès non carrossables parfois privés. Etant donné le caractère morcelé du parcellaire, il apparaît très difficile d'élargir les voies (surtout quand ce sont des voies privées). La densification de ces secteurs présenterait donc des risques pour la sécurité des biens et des personnes : accès malaisé ou impossible des véhicules de secours, d'incendie. Le faible dimensionnement de ces voies et espaces publics constitue une contrainte majeure en termes d'accès et de stationnement.

Compte tenu de ces différents éléments, l'orientation retenue pour les 10 prochaines années est d'aller vers une densification maîtrisée sachant que le potentiel global de construction de logements identifié sur le territoire communal, notamment sur les sites de projet, et sur les secteurs potentiellement mutables, est largement suffisant pour atteindre les objectifs de construction de logements fixés pour les 10 prochaines années. L'évolution vers une densification maîtrisée des quartiers d'habitations nécessite de mettre en place des outils réglementaires pour encadrer cette évolution et pour éviter qu'elle ne se traduise par des conséquences négatives excessives pour le paysage, l'environnement et la qualité de vie, reconnus et appréciés notamment dans les quartiers de maisons individuelles.

2. Le fonctionnement du territoire

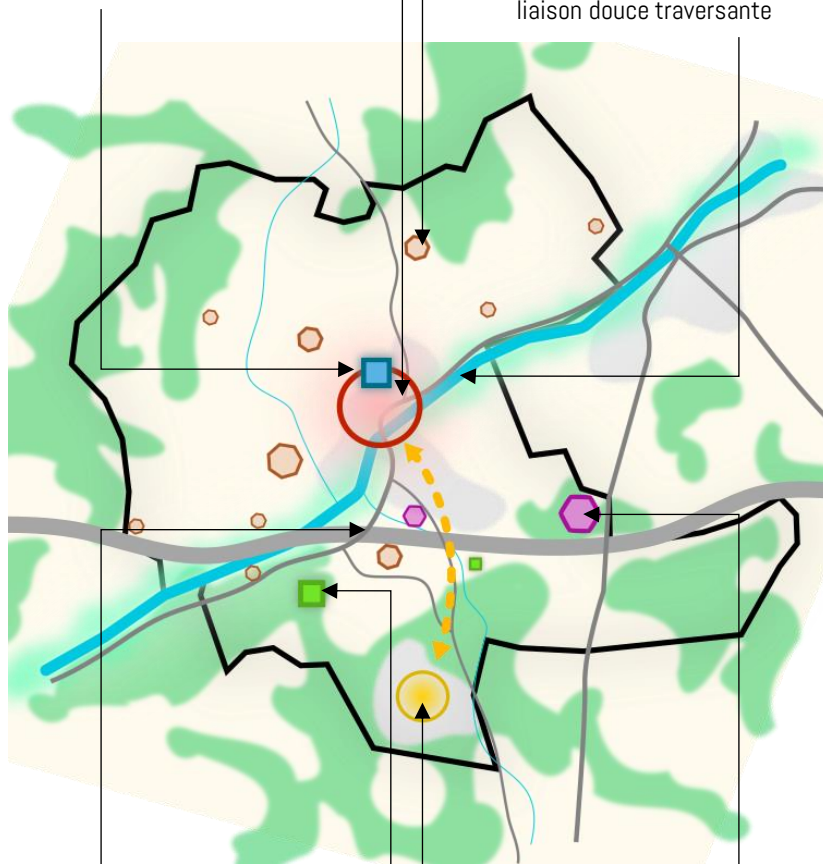
Carte de synthèse générale du fonctionnement du territoire

Le centre-bourg ancien, centralité principale de la commune, en particulier en termes d'équipements et de commerces

Un pôle d'équipements structurant autour du groupe scolaire

Des hameaux de taille différente, constitués souvent de manière linéaire

Le Canal et le Cens, un « axe bleu » vecteur de lien à travers le village, permettant une continuité verte à travers le village et une liaison douce traversante



La Tangentielle (RD2060), un élément de rupture majeur dans le fonctionnement de la commune, qui bénéficie néanmoins de l'absence de sortie sur son territoire : les axes routiers de la commune ne sont que peu concernés par un trafic de passage

Le golf et le terrain de motocross, des équipements de loisirs majeurs pour la commune et l'agglomération orléanaise

Deux zones d'activités aux fonctions différentes :

- La ZA des Cochardières, une zone d'activités artisanales de proximité,
- La ZA de Flein, une zone d'activités industrielles d'ampleur intercommunale

Une rupture fonctionnelle importante entre le centre-bourg et les Grands Billons, lotissement au cœur des bois représentant presque la moitié de la population mais n'accueillant pas d'équipement structurant

2. Le fonctionnement du territoire

Schéma de synthèse du fonctionnement du centre-bourg

La place du centre-bourg, un espace public qualitatif, servant notamment pour le marché ainsi que comme espace de stationnement

Le groupe scolaire et la mairie, équipements structurants de la commune

Des liaisons douces nombreuses et qualitatives à travers le village

Un parc de stationnement important à proximité du groupe scolaire

Un projet de passerelle (localisation indicative) pour lier le sud et le nord du canal de manière sécurisée



Des parcs publics diversifiés et arborés, supports de la trame verte en cœur de bourg

Un passage unique par-delà le canal sur l'avenue d'Orléans grâce à un pont étroit

Une polarité commerciale concentrée et assez diversifiée

2. Le fonctionnement du territoire

1. LA VIE ASSOCIATIVE

On dénombre 35 associations principalement sportives (12 associations) et culturelles (4 associations).

2. LES EQUIPEMENTS

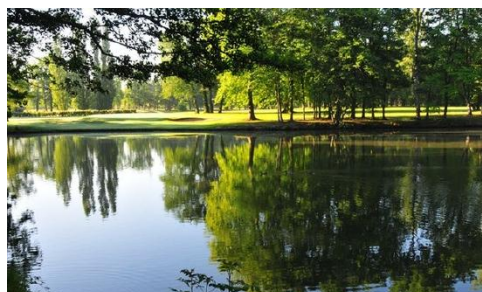
La commune de Donnery présente une offre d'équipements publics large et adaptée, notamment dans les domaines du scolaire et du sport. Certains équipements ont fait l'objet de restauration ou de rénovation complète ces dernières années, notamment en faveur d'une moindre consommation énergétique. C'est le cas en particulier du groupe scolaire et de la mairie.

Les équipements scolaires

La commune de Donnery est actuellement équipée d'une école maternelle et d'une école primaire, il s'agit du groupe scolaire Adrienne Bolland, situé dans le bourg, juste derrière la place de l'église qui regroupe la mairie et des équipements de services comme l'agence postale située dans les murs de la mairie. Il compte aujourd'hui 11 classes pour l'année 2023-2024.

Après une augmentation du nombre de classes durant les années 2000, 2 classes ont été supprimées depuis le milieu des années 2010, suite à une régression des effectifs scolaires. En effet, après un pic en 2013/2014 (358 élèves scolarisés), les effectifs ont diminué progressivement, pour atteindre 288 élèves en 2020-2021. Les prévisions établies en fonction des naissances constatées sur la commune et des nouvelles opérations de logements devraient conduire à une stagnation des effectifs scolaires dans les années à venir.

Aujourd'hui, le groupe scolaire présente donc une capacité suffisante au vu de l'évolution démographique. Il est par ailleurs à noter une évolution de la situation des ménages nouvellement installés à Donnery, pouvant expliquer pour partie cette évolution. En effet, tandis que, au début des années 2000, la commune accueillait une part importante de jeunes familles en primo-accession immobilière, le renchérissement des prix de l'immobilier donnerysien semble induire une venue plus tardive, durant leur parcours résidentiel, des nouveaux habitants.



Le golf de la Touche



Les terrains de sport au sud du bourg



Le groupe scolaire : vue depuis la rue Bolland

2. Le fonctionnement du territoire

Les équipements administratifs et divers

La commune dispose d'une mairie d'une surface de près de 1 000 m², située place de l'Eglise, qui accueille une dizaine de personnes. En continuité de la mairie se trouve la salle du Conseil Municipal, dite de l'Orangerie, qui a été rénovée et dispose d'une capacité de 50 personnes environ.

La commune comprend également :

- des ateliers municipaux situés dans la rue de Bel Air, d'une surface d'environ 1 150 m²,
- une ancienne caserne de pompiers / salle du comité des fêtes qui sert aussi de lieu stockage du matériel communal,
- une agence postale au sein de la Mairie,
- un restaurant scolaire, qui peut accueillir jusqu'à 330 personnes,
- une bibliothèque, qui accueille du public et notamment les élèves du groupe scolaire,
- Un cabinet médical sur la place de l'église.



La Mairie



Le cabinet médical



Les ateliers municipaux

2. Le fonctionnement du territoire

3. LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

Les infrastructures

Le territoire de Donnery est traversé par des infrastructures qui constituent des coupures orientées est-ouest :

- au nord du bourg : la voie ferrée Orléans-Montargis, qui n'est actuellement plus utilisée
- au niveau du bourg : le canal d'Orléans
- au sud du bourg la Tangentielle (RD 2060)

La Tangentielle (RD 2060)

La RD 2060 constitue la barrière la plus importante d'autant plus qu'il n'existe pas de sortie au niveau du bourg de Donnery. L'absence de sortie de cet axe permet néanmoins de limiter l'impact de potentiels flux de transit au sein du centre-bourg, au profit du cadre de vie.



La RD 2060 : coupure marquante au sein du territoire

Les routes départementales

La RD 921 traverse la frange Est de la commune mais ne permet pas la desserte du bourg. Elle joue néanmoins un rôle important car elle constitue la sortie de la RD 2060 la plus proche pour accéder au bourg de Donnery.

Le bourg est desservi par les RD 709 et 424 qui traversent respectivement le territoire selon les axes est-ouest et nord-sud. Ces routes ont un trafic peu élevé.



Passage de la RD 424 au-dessus de la RD 2060 La RD 424 : partie boisée entre la RD 2060 et les Grands Billons

2. Le fonctionnement du territoire

Voies communales et entrées de bourg

Le réseau de voies communales est développé en complément de la voirie départementale et dessert la totalité des écarts de la commune.

Les entrées Est du bourg sont relativement peu marquées : au nord comme au sud du canal, les entrées sont constituées par la transition champs /extensions urbaines. Au sud du bourg, ce sont les passages de la RD 424 et de la RD 709 au-dessus de la RD 2060 qui marquent l'entrée dans la partie urbanisée au sud du bourg.



Entrée Est du bourg par la rue du Moulin d'Avaux



Entrée Est par la rue de Montréal

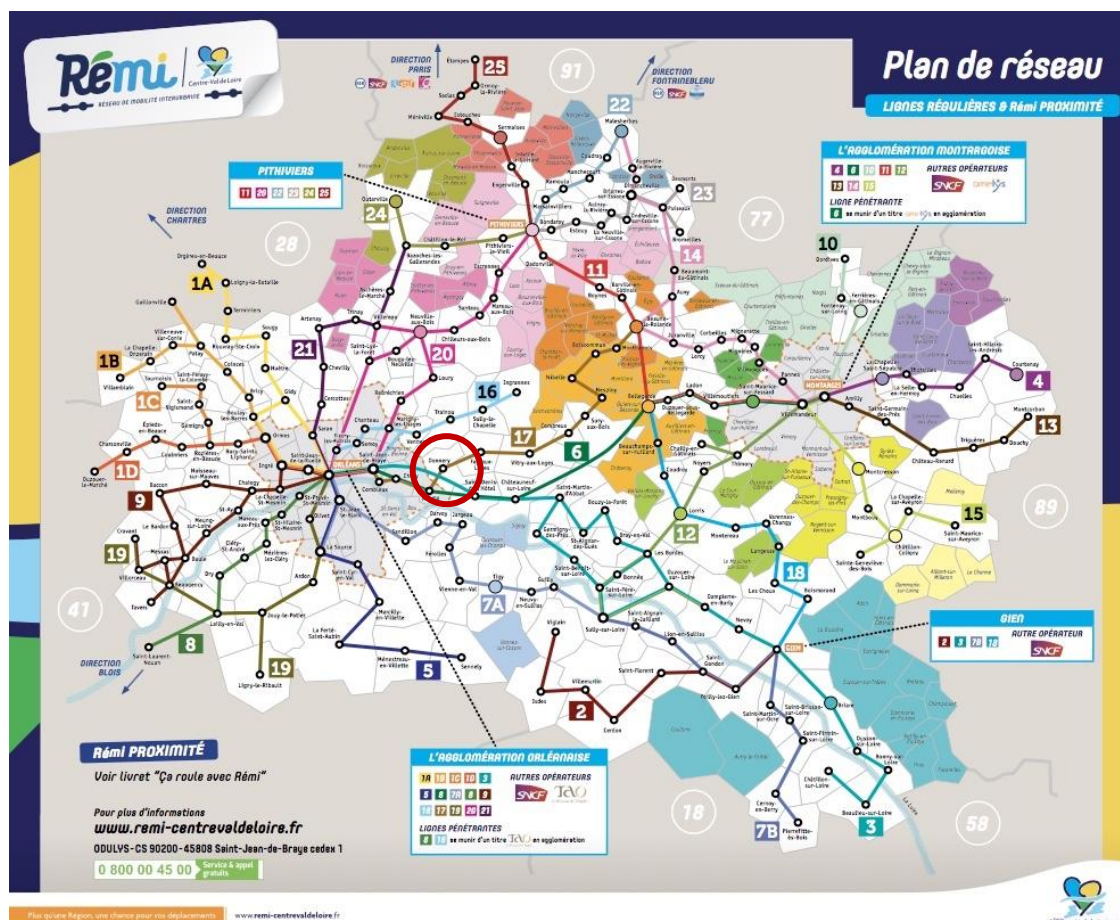
2. Le fonctionnement du territoire

Les transports collectifs

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée en août 2015 a prévu de confier aux Régions de nouvelles compétences parmi lesquelles les transports routiers interurbains et scolaires qui ne sont donc plus assurés par les Départements depuis le 1er septembre 2017. Cette compétence s'ajoute à celle déjà exercée jusqu'à présent par les Région sur les services TER, qu'ils soient ferroviaires ou routiers, et donne désormais à la Région un rôle central dans l'organisation des mobilités au quotidien sur son territoire.

Pour une meilleure coordination des déplacements, le réseau de transports routier interurbain et scolaire porte désormais un nom unique dans toute la région : Rémi – Réseau de mobilité interurbaine.

Rémi remplace les anciens réseaux départementaux Lignes 18, Transbeauce, L'Aile Bleue, Touraine Fil Vert, Route 41, Ulys et les transports scolaires.



2. Le fonctionnement du territoire

Les circulations douces

Donnery compte une piste cyclable le long du chemin des Écoliers. La commune est également parcourue par de nombreux itinéraires de randonnée dont le GR32 qui suit le canal d'Orléans.

Par ailleurs, il doit être mis en avant la forte densité des circulations douces au sein du centre-bourg, et plus largement à l'échelle de la commune, au sein des différents quartiers.

Ces circulations douces permettent une accessibilité aux différents espaces de la commune par des mobilités actives, mais également des espaces de promenade (notamment pour les chemins ruraux et/ou au sein des boisements).



Le chemin de halage, le long du Canal d'Orléans



Circulation douce dans le quartier du Clos du Gatinais



Le chemin des écoliers, circulation douce majeure au sein du centre-bourg

2. Le fonctionnement du territoire

4. ANALYSE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT

D'une manière générale les capacités en stationnement sur le territoire sont suffisantes par rapport aux besoins : parkings de proximité dans le centre-village et dans les quartiers, stationnement sur voirie...

Restent ponctuellement des problèmes de stationnement dans certains quartiers assez denses (lotissements récents) du fait notamment de la sous occupation des garages et des places privées sur les parcelles.

Les trois principaux parcs de stationnement du centre-bourg sont situés place de l'église, à proximité du gymnase de Donnery et à l'entrée de ville Nord du centre-bourg (avenue Ponson du Terrail). Ce dernier, de 66 places, a été aménagé en 2017, permettant la sécurisation de l'accès à l'école pour les enfants. Ces différents parcs de stationnement représentent environ 150 places et permettent la desserte locale des équipements pour les donnerysiens, en particulier la mairie et le groupe scolaire.

Une partie du parc de stationnement à proximité du groupe scolaire pourrait potentiellement être mutualisée à des usages de covoiturage.



La place du bourg et son espace de stationnement qualitatif



Un espace de stationnement conséquent à proximité directe du groupe scolaire

Diagnostic socio-économique



1. Les habitants

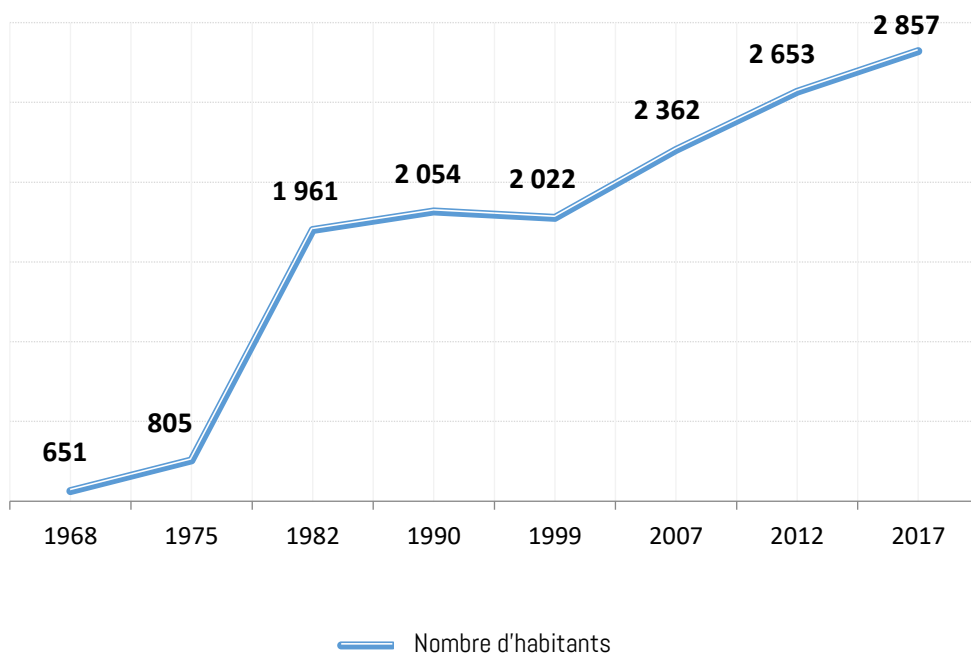
1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION : UNE AUGMENTATION RÉGULIÈRE LORS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

La population municipale est aujourd'hui de plus de 3 000 habitants (2 854 habitants en 2020 selon l'INSEE). Elle a augmenté d'un peu plus de 1000 habitants depuis le début des années 2000.

L'évolution démographique de la commune depuis la fin des années 1960 a connu des phases contrastées :

- une forte augmentation entre 1975 et 1982, qui s'explique par la création d'un nouveau quartier les « Grands Billons » qui comprend près de 300 logements. La population a été multipliée par plus de 2,4 sur cette période, soit un gain de 1 156 habitants (et 20% par an en moyenne) ;
- entre 1982 et 1999, une période de stabilisation avec même une légère diminution (perte de 32 habitants entre 1990 et 1999) qui s'explique par un solde migratoire négatif (-0,6%). Le taux de variation annuel moyen de la population a été de 0,3% durant l'ensemble de la période ;
- depuis 1999, une croissance démographique régulière et modérée, avec plus de 800 habitants supplémentaires en 18 ans (soit un gain d'environ 2% d'habitant par an, en moyenne). L'aménagement du lotissement du Bel Air avec plus de 100 logements explique en partie cette augmentation. La population est établie à 2 843 habitants en 2021 (INSEE).

Évolution de la population



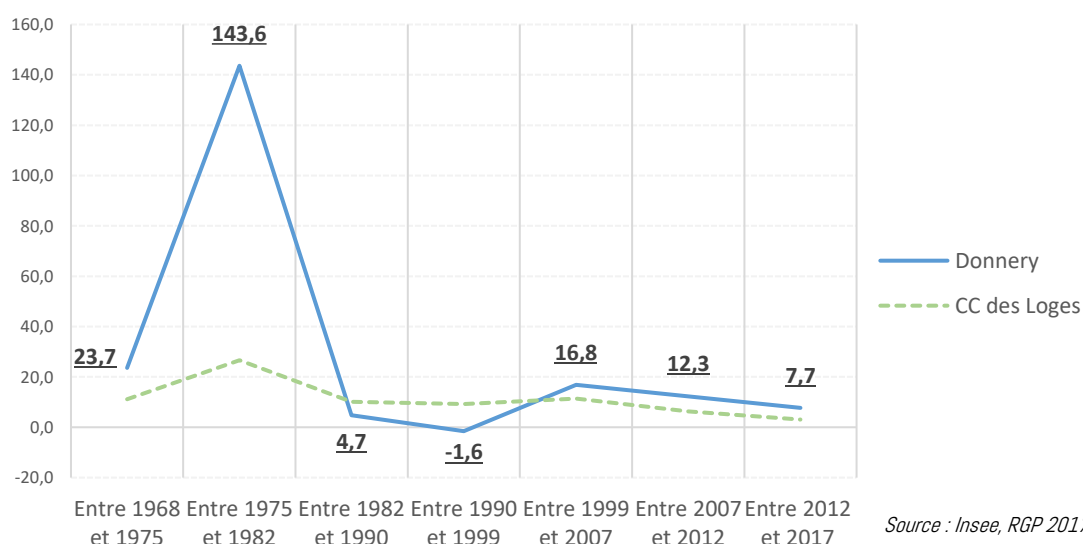
Source : Insee, RGP 2017

1. Les habitants

2. EVOLUTION PAR RAPPORT AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES

Depuis la fin des années 1960 jusqu'en 2012, la population de la communauté de communes des Loges a doublé, passant de 20 500 habitants en 1968 à 41 000 habitants en 2012. Donnery s'inscrit dans cette dynamique en enregistrant un taux de variation de la population supérieur notamment jusqu'en 1982. Seule la période 1982 à 1999 marque un taux de variation de la population inférieur à celui de la CC des Loges.

Taux de croissance démographique sur les périodes intercensitaires (%)



3. EXPLICATION DES ÉVOLUTIONS DE LA POPULATION

L'augmentation de la population est liée à deux facteurs : le solde naturel (entre 0 et +1,2% par an depuis 1968) et le solde migratoire (de -0,6 à +12,5% par an depuis 1968), ce qui s'explique de la manière suivante :

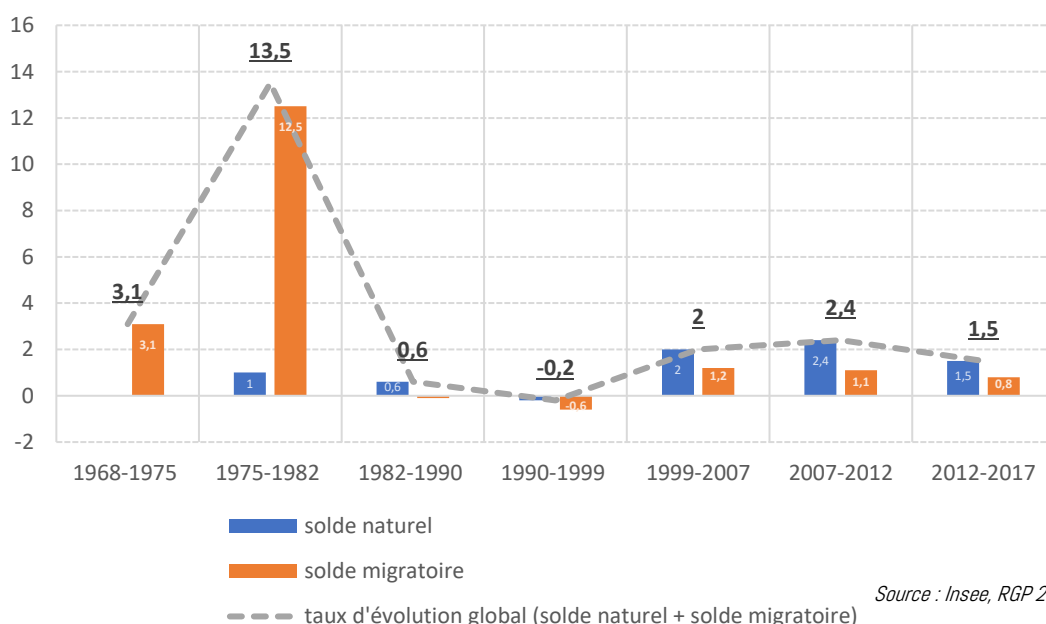
- La construction de nouveaux logements et l'attractivité de la commune se traduisent par l'arrivée de nouveaux habitants ce qui génère un solde migratoire positif. Le desserrement des ménages et le temps nécessaire à la diversification du parc de logements peut faire diminuer ce solde.
- Etant donné que ce sont généralement des ménages jeunes, cela se traduit quelques années plus tard par la naissance d'enfants ce qui fait progresser le solde naturel.

Depuis 50 ans, la croissance démographique enregistrée à Donnery est la conséquence d'un solde naturel positif. Le solde naturel est en effet toujours resté positif, oscillant entre 0 et + 1,2 % par an. Il a diminué entre la fin des années 1970 et les années 1990, passant de + 1 % à + 0,4 % par an. Il a de nouveau augmenté à partir du début des années 2000 (+0,8% par an) pour atteindre + 1,2 % par an de moyenne depuis la fin des années 2000. Sur la période la plus récente, entre 2012 et 2017, il s'est infléchi pour atteindre 0,7%. La croissance régulière du solde naturel au cours des années 1970 et des années 2000 est liée à la réalisation des différentes opérations de logements qui ont accueilli de nombreux jeunes ménages, ce qui a engendré une importante augmentation des naissances dans les années suivantes.

1. Les habitants

Le solde migratoire est resté lui aussi positif sauf sur la période 1990/1999 où il était de -0,6. Cette période a également marqué une diminution de la population avec une variation annuelle de la population de -0,2 %. Depuis les années 1960, le solde migratoire a connu de grandes fluctuations, directement liées au rythme de construction et à la décohabitation (départ des jeunes du domicile familial). Le solde migratoire a été très important à la fin des années 1970 – début des années 1980 (+ 5,5 % par an), période d'urbanisation importante à Donnery correspondant à la réalisation du domaine des Grands Billons. Au cours des années 1980-1990 le solde migratoire a été le plus bas : il a été négatif sur les périodes 1982-1990 (-0,1 % par an) et 1990-1999 (-0,6 % par an), en raison de l'absence de réalisation d'opérations de logements importantes (à l'inverse des périodes précédentes). Le solde naturel a néanmoins été assez important pour combler ces départs dans les années 1980, permettant même d'assurer une augmentation de la population donnerysienne. Le solde migratoire est également positif depuis le début des années 2000 et en légère décroissance (de +1,2 à +0,8 % par an).

Les facteurs d'évolution de la population (%)



L'augmentation de la population est donc directement liée à la construction de nouveaux logements. En l'absence de logements nouveaux réalisés, il y a peu de nouvelles arrivées d'habitants à Donnery, donc le solde naturel diminue. Or, les enfants grandissent puis ils quittent le domicile familial et la commune ce qui fait baisser le solde migratoire. Cela se traduit par une stagnation démographique, voire une diminution et une tendance au vieillissement de la population avec, en parallèle, la diminution des effectifs scolaires.

De plus étant donné que les logements réalisés sont en grande majorité des logements individuels en accession à la propriété, les ménages restent longtemps dans leur logement et le renouvellement de population ne se fait que lentement.

1. Les habitants

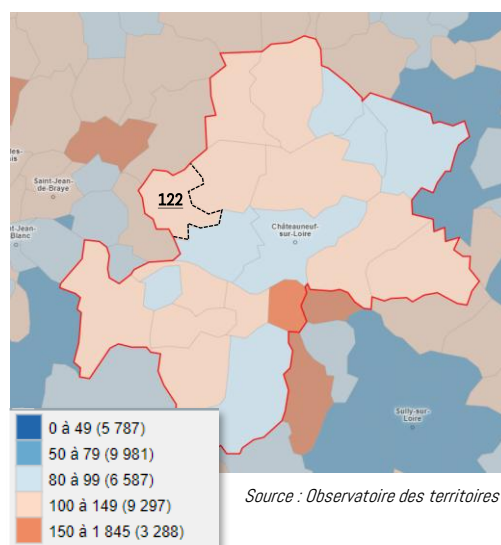
4. STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE : UNE COMMUNE JEUNE

La classe d'âge la plus importante est celle des moins de 14 ans qui représentent 23,8% de la population près d'un quart de la population, suivi des 30-44 ans qui représentent une part similaire (22,2%). Viennent ensuite les 45-59 ans qui représentent 19% de la population. La population est composée à 11,7% pour les jeunes adultes de 15-29 ans. Les seniors (plus de 60 ans) représentent près d'un quart de la population (18,3% pour les 60-74 ans et 5% pour les plus de 75 ans).

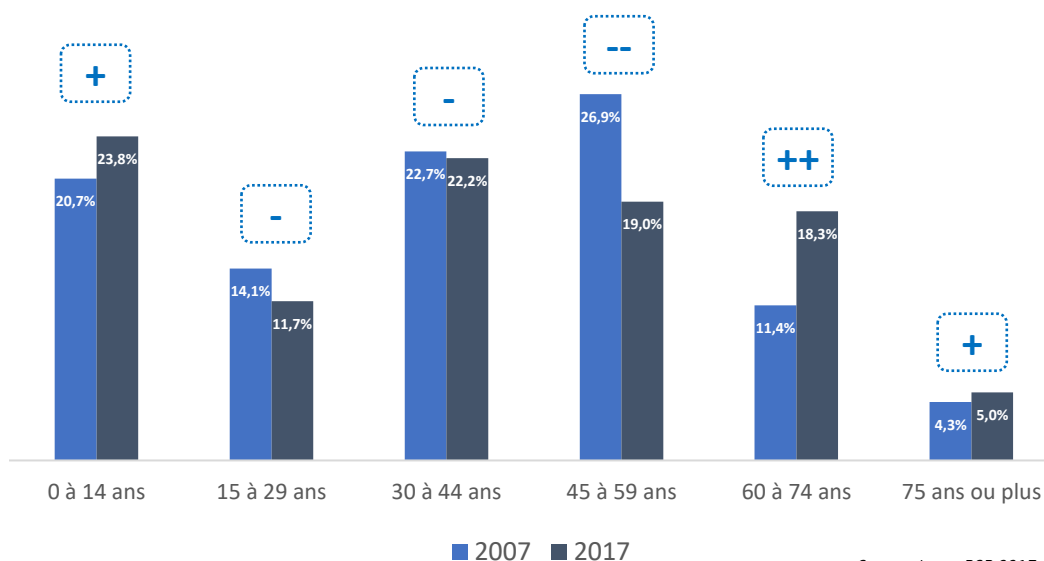
Depuis 2007, on note un fléchissement de la population âgée de 15 à 59 ans, et une sensible augmentation de la part des moins de 14 ans. Par ailleurs, la part des habitants de 45 à 59 ans a fortement diminué (-7,9 points) au profit de la part des plus de 60 ans (+7,6 points). Toutefois, l'augmentation de la part des 0-14 ans peut être perçue comme un signe de renouvellement.

L'indice de jeunesse (rapport entre les personnes de moins de 20 ans et celles de plus de 60 ans) est de 122 en 2017. Il y a 122 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. C'est le 8ème indice le plus élevé dans la CC des Loges. En 2012, il était de 146 soit une diminution de 24 points et de fait, un léger vieillissement de la population.

Indice de jeunesse - 2017



Évolution de la structure par âge de la population (%)

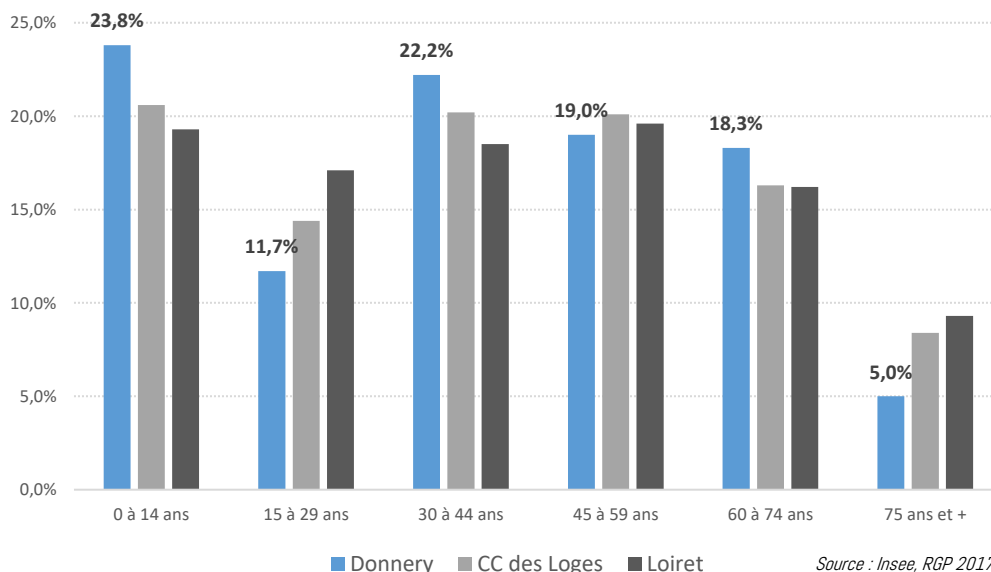


Source : Insee, RGP 2017

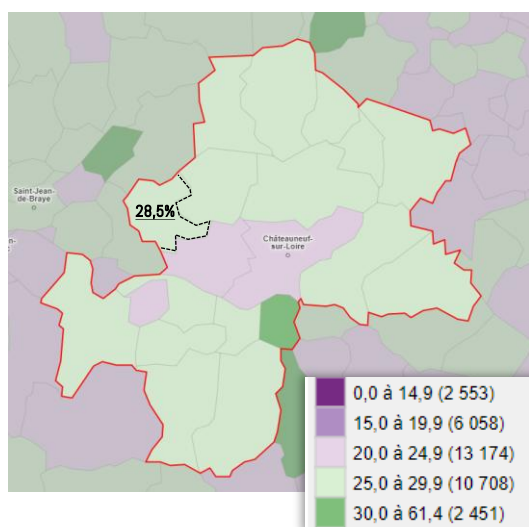
1. Les habitants

La population est globalement plus jeune à Donnery qu'à l'échelle de la CC des Loges et du Loiret. La structure de la population de Donnery se rapproche de celle de la communauté de communes, mais avec une part supérieure d'habitants ayant moins de 14 ans (+3,2 points). Les habitants de 30 à 44 ans et ceux de 60 à 74 ans sont également davantage représentés (+2 points). En revanche, les jeunes adultes (15 à 29 ans) et les plus de 75 ans y sont moins représentés avec respectivement -2,7 points et -3,4 points.

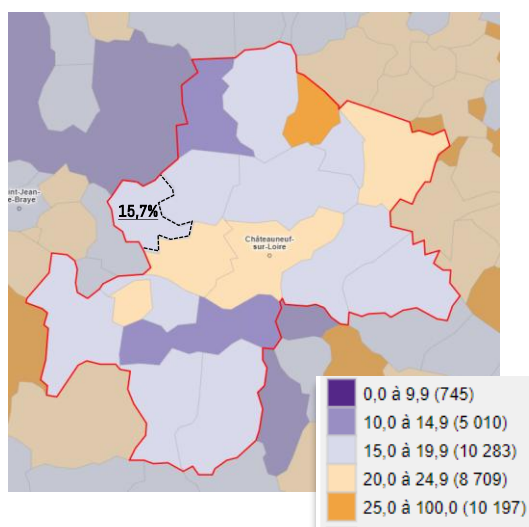
Structure par âge de la population (%)



Part des moins de 20 ans - 2017



Part des plus de 65 ans - 2017



Source : Observatoire des territoires

1. Les habitants

5. NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR RESIDENCE PRINCIPALE : UNE DIMINUTION IMPORTANTE SUIVIE D'UNE STABILISATION

Le nombre moyen de personnes par résidence principale est de 2,6 en 2017. Il s'inscrit globalement dans la tendance des communes de même rang démographique.

Ce taux était de 2,9 en 1968. Il a fortement augmenté à la fin des années 1970 pour atteindre 3,3 en 1982 en raison de l'arrivée d'une population importante, notamment de jeunes ménages avec enfants. Il a ensuite connu une baisse notable à partir des années 1980. Cette baisse générale du nombre moyen de personnes par résidence principale n'est pas propre à Donnery, elle s'explique notamment par la décohabitation (départ des enfants du domicile familial, séparations, veuvages) et l'allongement de la durée de vie.

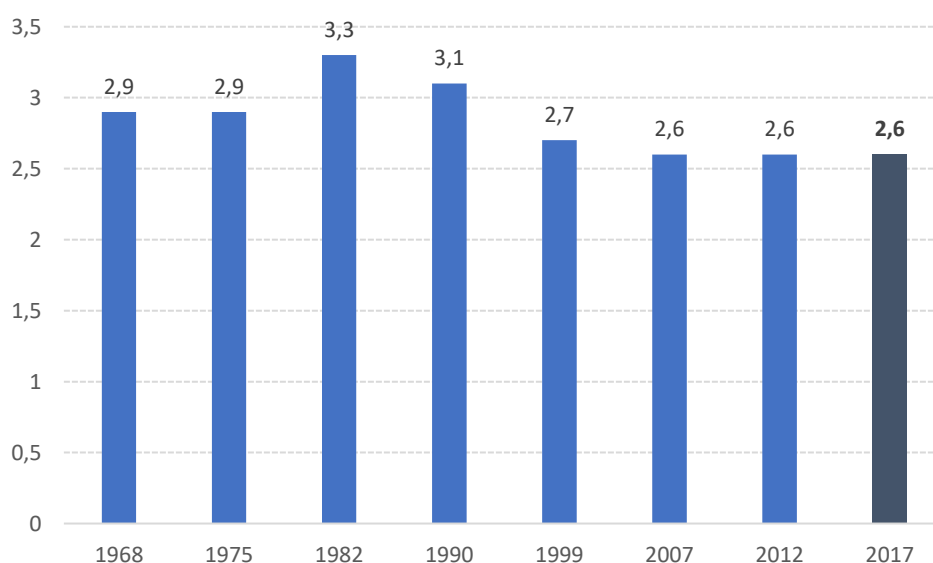
Depuis une dizaine d'années le nombre moyen de personnes par résidence principale s'est stabilisé à 2,6.

Cette stabilisation du nombre moyen de personnes par logement va peut-être se poursuivre dans les années à venir mais il est plus probable que l'on assiste à une légère diminution pour deux raisons :

- la décohabitation des enfants des familles arrivées sur la commune au cours des vingt dernières années. En effet, la part importante de jeunes de moins de 14 ans (environ $\frac{1}{4}$ de la population) implique qu'une partie d'entre eux partiront faire des études, ou se loger dans des logements de petites ou moyennes tailles.
- la programmation à venir peut permettre une certaine diversification de l'offre de logements (maisons de village...) pour favoriser le parcours résidentiel.

Dans cette hypothèse, le nombre moyen de personnes par logement pourrait passer à 2,5.

Évolution du nombre moyen de personnes par résidence principale

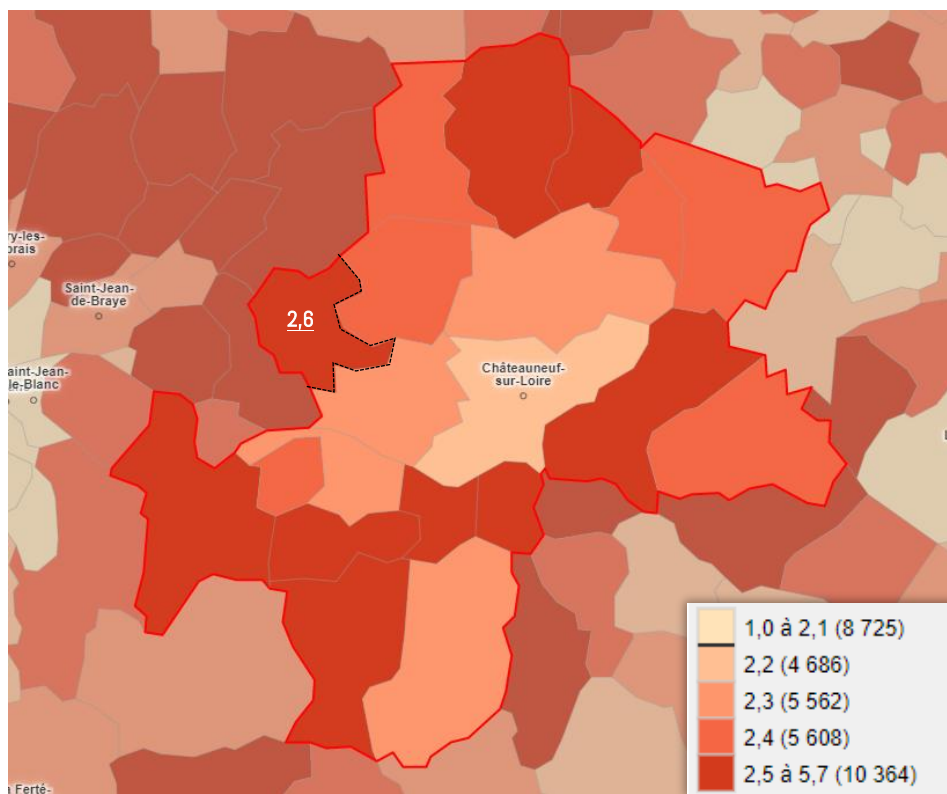


Source : Insee, RGP 2018

1. Les habitants

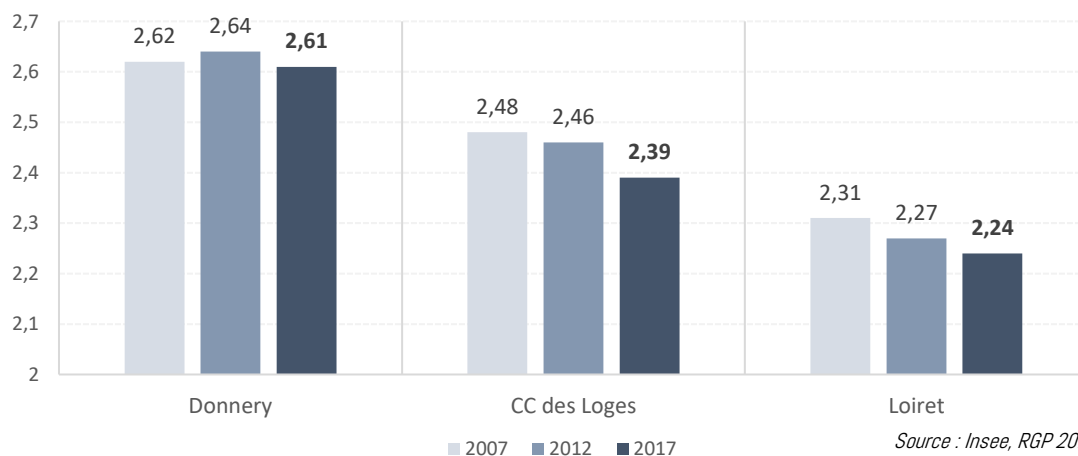
Le nombre moyen de personnes par résidence principale est plus élevé à Donnery que dans la Communauté de Communes des Loges et que dans le Loiret. Par ailleurs, la baisse générale de cet indicateur observée à Donnery depuis 2007 est légèrement plus prononcée qu'à l'échelle de son territoire élargi.

Nombre moyen de personnes par résidence principale - 2017



Source : Observatoire des territoires

Évolution du nombre moyen de personnes par résidence principale



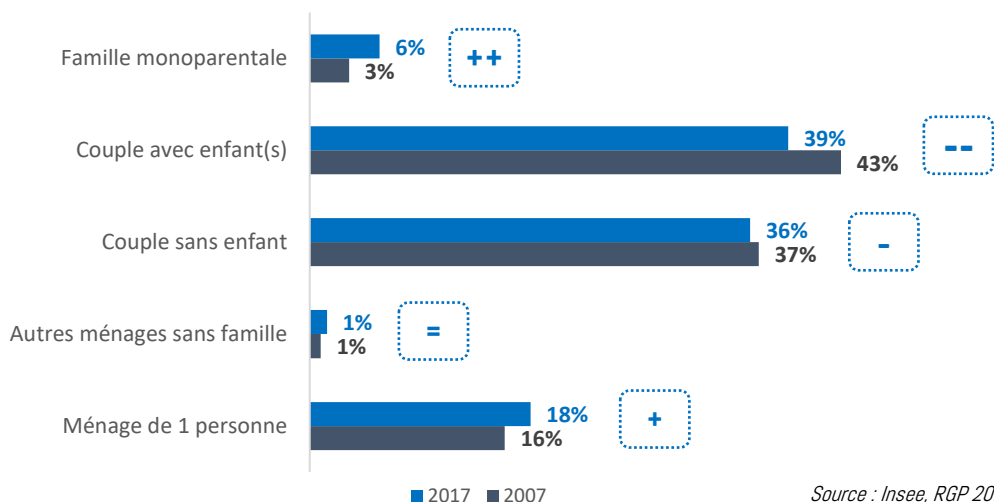
1. Les habitants

6. COMPOSITION DES MENAGES ET DES FAMILLES : UNE HAUSSE DES PETITS MENAGES ET DES COUPLES AVEC ENFANTS

En 2017, 2 ménages sur 3 sont constitués d'une famille dit intacte ou recomposée (couples avec ou sans enfant(s)). Les couples enfant(s) représentent 39% de la population et les couples sans enfant 36% de la population. Les ménages d'une personne et les familles monoparentales sont respectivement à 18% et 6%.

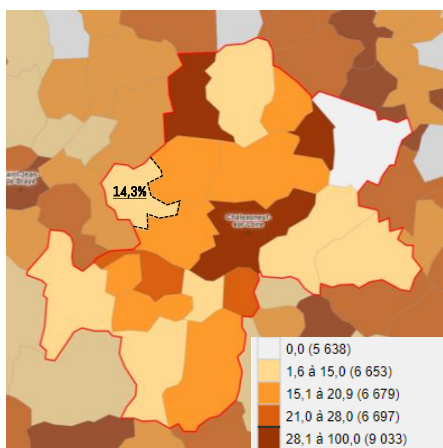
Depuis 2007, les familles intactes ou recomposées sont moins représentées. En effet, leur part a diminué d'environ 5 points et notamment les couples avec enfant(s) (-4 points). Cette tendance va de pair avec une part plus importante des familles monoparentales (+ 3 points). Enfin, les ménages d'une personne sont également plus représentés (+2 points). Ces tendances indiquent une tendance au desserrement des ménages, avec une augmentation de la part des familles monoparentales et des ménages d'une personne. Cette tendance implique des besoins différents et généralement une demande plus forte des logements de plus petite taille.

Évolution de la structure des ménages :

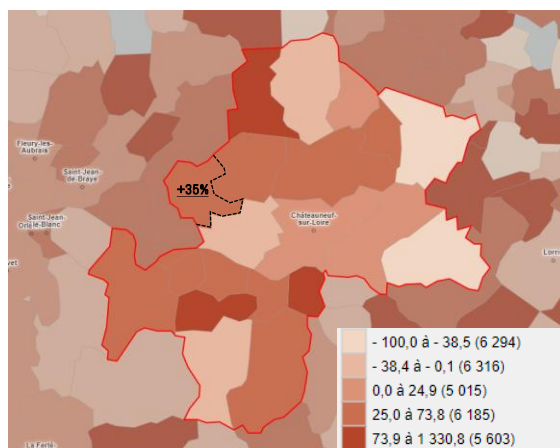


Source : Insee, RGP 2017

Part des familles monoparentales - 2017



Evolution de la part des familles monoparentales - 2017

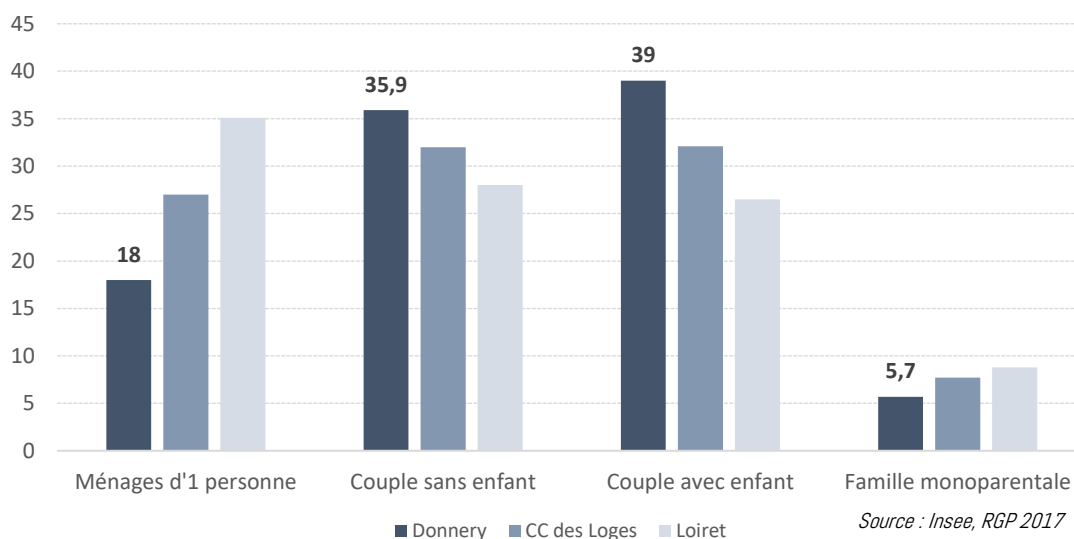


Source : Observatoire des territoires

1. Les habitants

La structure des ménages de Donnery suit la même tendance qu'à l'échelle du territoire de la communauté de communes des Loges, avec cependant une surreprésentation des couples avec enfant (39% à Donnery et 32,1% pour la CC des Loges) et des couples sans enfant (35,9% à Donnery et 32% pour la CC des Loges). En revanche, les ménages d'une personne sont très faiblement représentés dans la commune (18%) par rapport à la CC des Loges (27%) ou du Loiret (35%). Cette faible représentation est principalement due à un parc de logements avec une prépondérance de grands à très grands logements. Les familles monoparentales sont également moins représentées (5,7% à Donnery et 7,7% à la CC des Loges).

Comparaison de la structure familiale des ménages avec le territoire élargi (%)



6. LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION

En 2017, 78.6% des personnes de 15 à 64 ans sont actives. La proportion d'actifs par rapport à la population totale est plus importante que sur l'ensemble de la région. Cela s'explique en partie par une population jeune à Donnery mais également par les catégories professionnelles représentées (voir paragraphes suivants) caractérisées par une certaine stabilité de l'emploi.

Cependant, l'indicateur de concentration d'emploi indique qu'il existe à Donnery 36 emplois pour 100 actifs occupés résidant au sein de la commune. Ce taux, bien qu'en augmentation depuis 2012 (35 emplois pour 100 actifs), est assez faible et s'explique par le rôle de territoire résidentiel d'accueil d'actifs travaillant dans l'agglomération orléanaise.

	2012	2017
Nombre d'emplois à Donnery	443	463
Actifs ayant un emploi et résidant à Donnery	1 179	1 275
Indicateur de concentration d'emploi	35,1	36,3

Source : Insee, RGP 2017

L'indicateur de concentration d'emploi (ou taux d'attraction de l'emploi) désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

1. Les habitants

À l'échelle de la CC des Loges, l'indicateur de concentration d'emploi a une moyenne de 56,1 emplois pour 100 habitants. Il est particulièrement important dans les communes centrales telles que Saint-Denis-de-l'Hôtel (146,3) et Châteauneuf-sur-Loire (99,5). Donnery est en deçà de la moyenne à l'échelle de l'intercommunalité. Néanmoins, elle se situe en 8^{ème} position par rapport aux autres communes.

En 2017, le taux d'activité de la commune est de 78,6%. Le taux d'emploi est de 73,3%. Le taux de chômage de la population âgée de 15 à 64 ans est de 6,7%, soit un taux très faible. À l'échelle de la CC des Loges, le taux de chômage est compris entre 5,5% et 11,9%. Le taux de chômage de Donnery est le 5^{ème} plus faible de la CC des Loges.

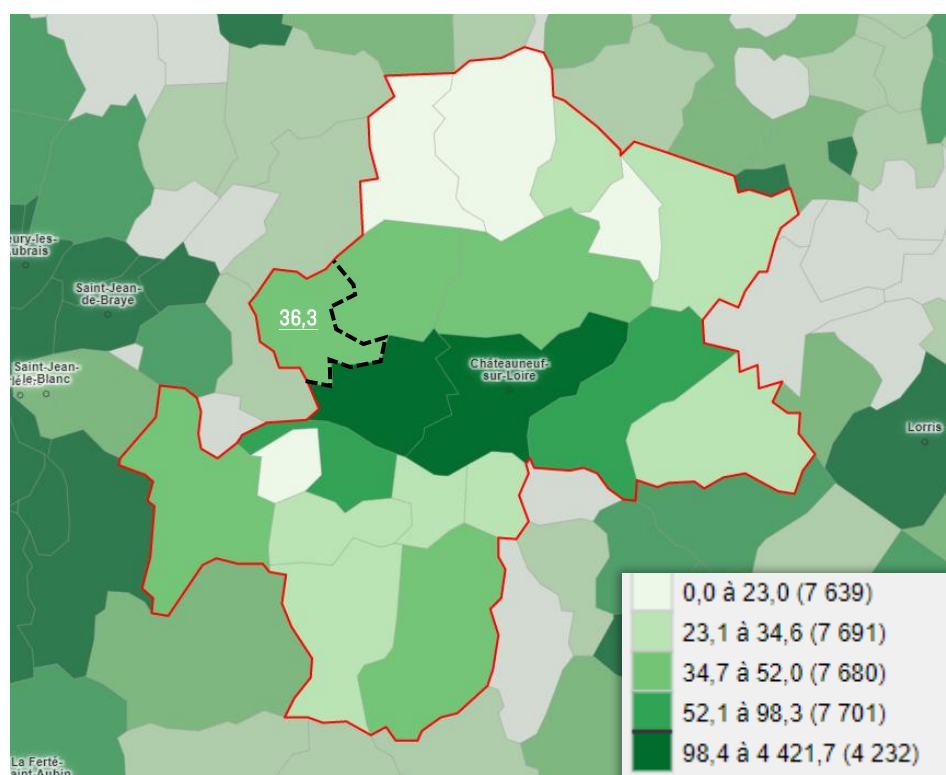


**Un nombre d'emplois
qui croît plus vite que
le nombre d'actifs**

dans la commune

(Exploitation principale INSEE
au 01/01/20)

Indice de concentration de l'emploi - 2017



Source : Observatoire des territoires

1. Les habitants

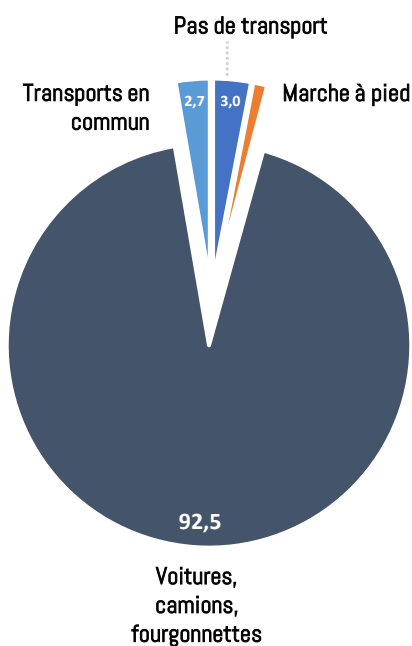
Les migrations pendulaires

En 2017, environ 86,5% des actifs de Donnery travaillent dans une commune autre que la commune de résidence. L'étude des déplacements pendulaires (*données INSEE*) indique que les actifs se déplacent principalement en direction de la métropole d'Orléans notamment Orléans et Saint-Jean-de-Braye.

La commune de Donnery ne dispose pas d'infrastructures de transport collectif importantes. Seulement une ligne de bus dessert la commune (ligne 17) et cela a pour conséquence une part modale des véhicules motorisés importante dans les déplacements domicile-travail. En effet, plus de 9 trajets sur 10 sont réalisés avec une voiture, un camion ou une fourgonnette. Le taux d'actifs travaillant dans une autre commune croisé avec celui de la prépondérance de la voiture a un impact sur la circulation et la fluidité des axes.

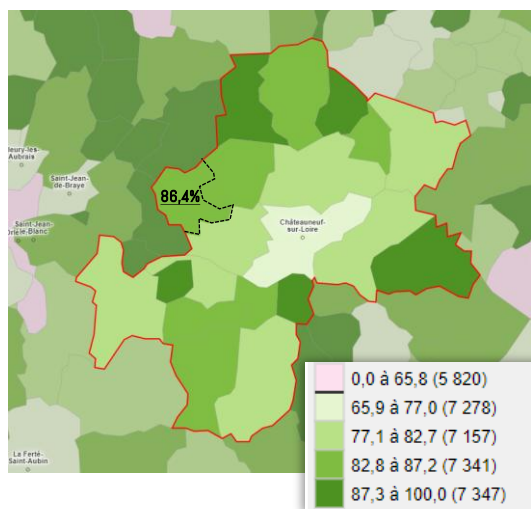
Néanmoins, une possible réouverture de la ligne ferroviaire de Orléans à Chateaufort sur Loire est prévue ces prochaines années. Par l'intermédiaire d'un arrêt en gare de Saint-Denis-de-l'Hôtel et la facilitation des accès vers cette gare depuis Donnery, ce projet permettrait d'offrir une alternative à la RD 2060 (souvent embouteillée) pour rejoindre Orléans et pourrait ainsi profiter aux habitants de Donnery.

Part des moyens de transport utilisés dans les déplacements domicile-travail - 2017

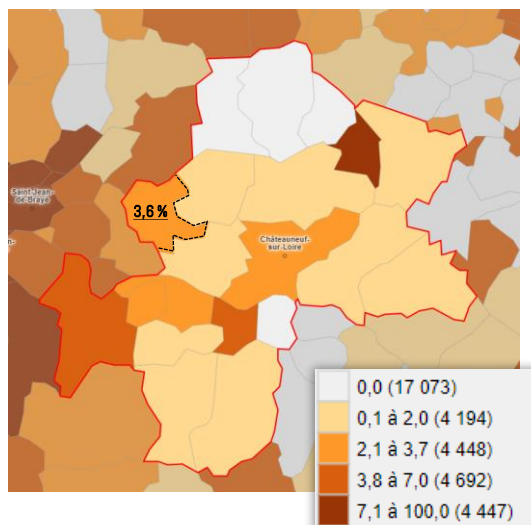


Source : Insee, RGP 2017

Part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune - 2017



Part des déplacements domicile-travail en transports en commun - 2017 (%)



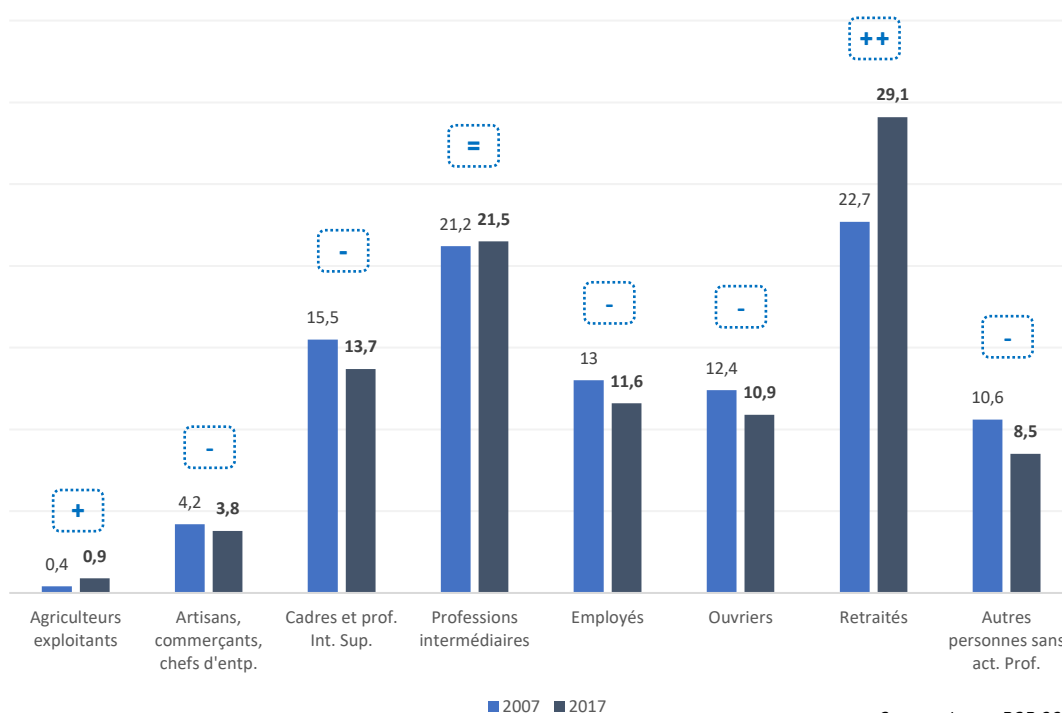
Source : Observatoire des territoires

1. Les habitants

En 2017, dans la population âgée de 15 ans ou plus à Donnery, les actifs représentent une part de 62,4%. La catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des professions intermédiaires (21,5%) supérieure à celle des cadres et professions intermédiaires (13,7%). Les employés et ouvriers sont moins représentés avec respectivement 11,6% et 10,9%. Enfin, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et agriculteurs sont très peu représentés. La part représentée par les professions intermédiaires est restée stable aux alentours de 21,5%.

Entre 2007 et 2017, d'une manière générale, la part des catégories socio-professionnelles dans la population active a tendance à diminuer. Seuls les agriculteurs sont davantage représentés avec une augmentation de 0,5 point. La part des professions intermédiaires se stabilise aux alentours de 21,5%. En revanche, la part des retraités a significativement augmenté en passant de 22,7% à 29,1% (+6,4 points) qui traduit une tendance au vieillissement de la population.

Évolution de la part des actifs selon la CSP (en %)



Source : Insee, RGP 2017

2. Les logements

1. EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS : UNE AUGMENTATION CONSTANTE

En 2017, sur la base des données INSEE, le nombre total de logements à Donnery est estimé à 1 187 unités. Le parc de logements, se décompose de la manière suivante :

- 1 092 résidences principales soit près de 92% du parc de logements ;
- 37 résidences secondaires soit environ 3,1% du parc de logements ;
- 58 logements vacants soit près de 4,9% du parc de logements.

Depuis 2007, le nombre de logements vacants a augmenté de 25 unités. Malgré cette augmentation, le taux de vacance de logements en 2017 (4,9%) est considéré comme incompressible. En effet, il ne laisse que peu de perspectives de réoccupation pour les années à venir car il est équivalent au seuil minimal de rotation naturelle dans les logements qui est d'environ 5%.

Depuis la fin des années 1960, on observe quatre phases de construction à Donnery :

- de 1968 à 1975, le nombre de logements a faiblement augmenté (31 unités) pour passer de 289 à 320 logements ;
- entre les années 1975 et le début des années 1980, le nombre de logements a été multiplié par plus de 2, soit une croissance de 125% pour aboutir à un total de 724 logements en 1982. Cela est essentiellement dû à la construction de l'ensemble des « Grands Billons » : près de 300 logements ;
- entre le début des années 1980 et la fin des années 1990, le rythme de construction est modéré et constant avec une croissance annuelle moyenne de 0,88% ;
- à partir du début des années 2000, le nombre de logements augmente de manière régulière avec une dynamique légèrement supérieure par rapport à la phase précédente. La commune passe de 819 logements en 1999 à 1187 logements en 2017 avec une croissance annuelle moyenne de 0,95%. L'aménagement du lotissement Bel Air, qui compte plus de 100 logements, explique cette dernière augmentation.

La proximité de la métropole d'Orléans contribue fortement à la dynamique de construction de logements.



1 187
logements

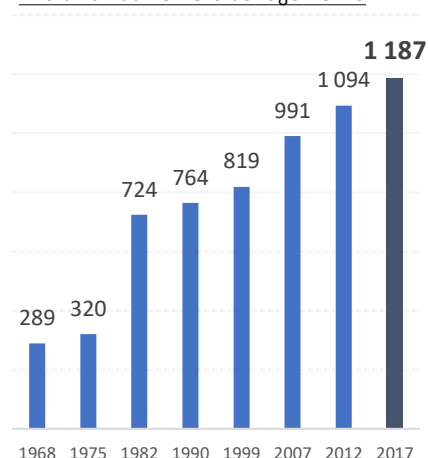
(Exploitation principale INSEE au 01/01/20)



**Une forte attractivité
résidentielle**

Avec une vacance des logements
« incompressible »

Évolution du nombre de logements



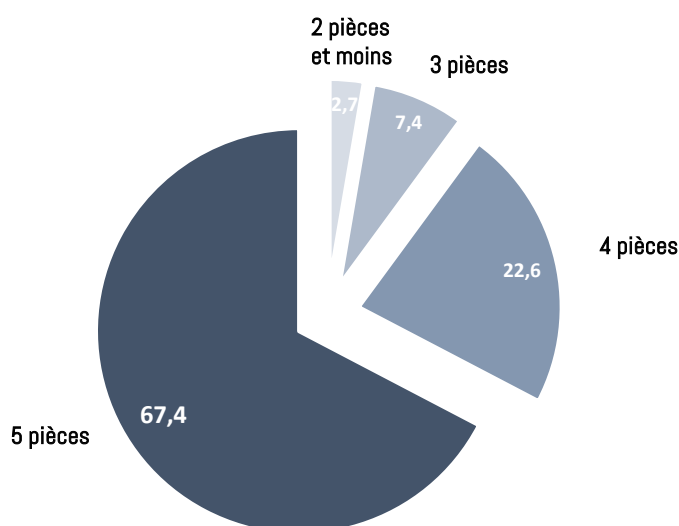
Source : Insee, RGP 2017

2. Les logements

2. LA TAILLE DES LOGEMENTS : UNE MAJORITE DE GRANDS LOGEMENTS

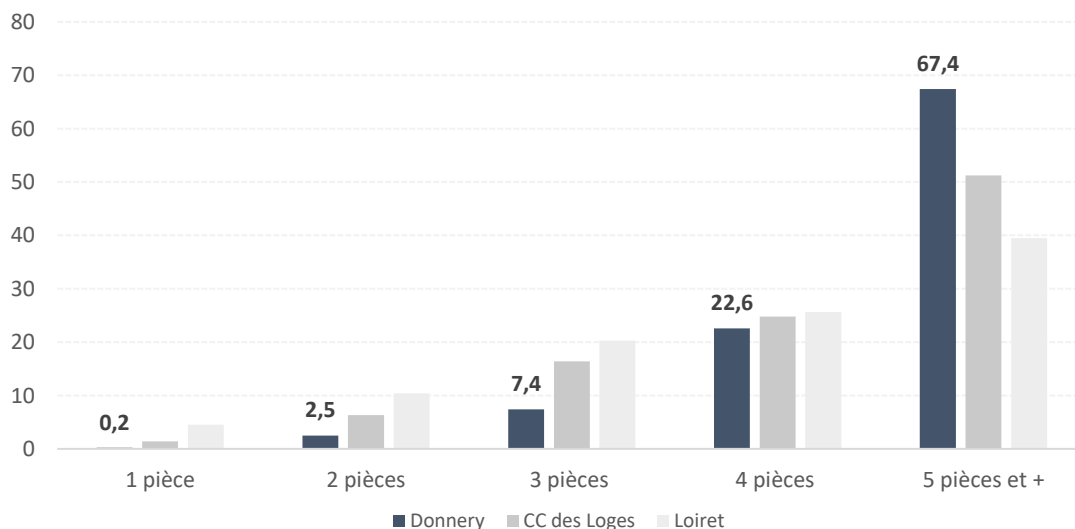
Le parc de logements de Donnery se caractérise par une prépondérance de maisons individuelles (96%). Les caractéristiques du parc de logements expliquent la part élevée de résidences de plus de 4 pièces. En effet, elles représentent 9 logements sur 10 du parc total de logements. Les logements de 3 pièces représentent 7,4% et les 2 pièces 2,5%. Les studios de 1 pièce représentent seulement 0,2 % du parc. Comparés à la CC des Loges et du Loiret, les logements de 5 pièces et plus sont surreprésentés à Donnery avec respectivement +16,2 points et + 27,9 points. Les logements de 3 pièces et moins sont en revanche moins représentés avec -24,1 points par rapport à la CC des Loges et -25,1 points par rapport au Loiret.

Répartition des résidences principales selon leur taille (%)



Source : Insee, RGP 2017

Évolution des résidences principales selon leur taille (%)



Source : Insee, RGP 2017

2. Les logements

D'une manière générale, entre 2007 et 2017, la part des maisons individuelles dans le parc de logements a augmenté de 1,5 point.

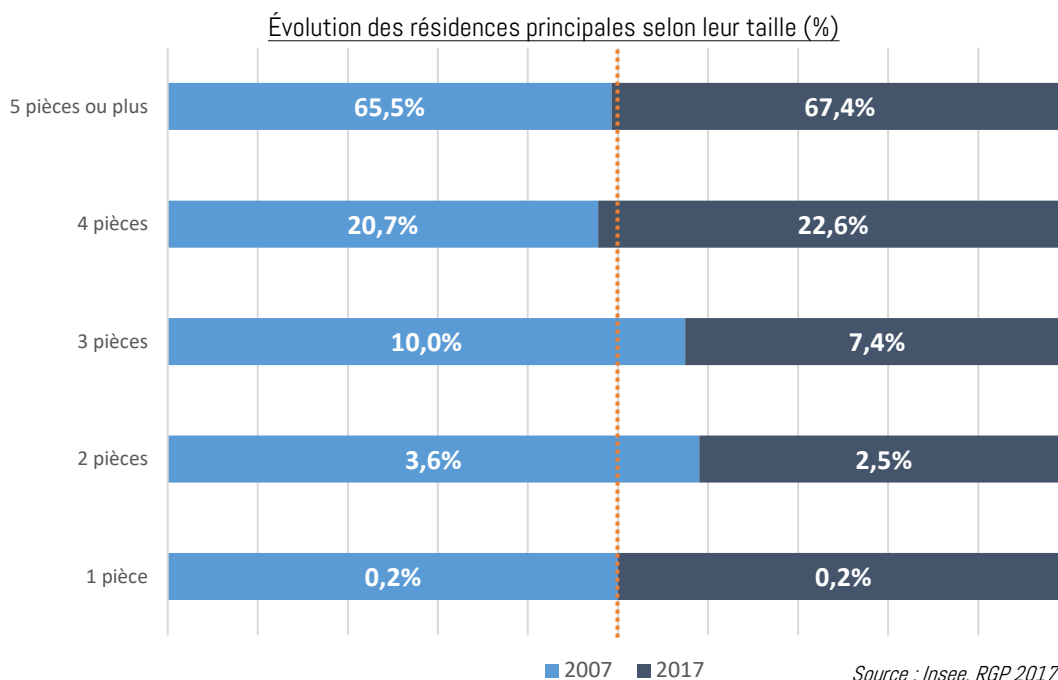
La part des grands et très grands logements de 4 pièces et plus a augmenté de 3,8 points. La part des logements de 3 pièces a diminué de 2,6 points et la part des logements de 2 pièces a diminué de 1,9 point.

Sur la commune, il existe des enjeux de renouvellement de l'offre en logements pour favoriser le parcours résidentiel et notamment prendre en compte l'accroissement du nombre de petits ménages (décohabitation...). Néanmoins, le faible taux de vacance indique qu'il existe une forte demande pour ce type de logement.



Une progression continue des grands et très grands logements

Avec un parc majoritairement constitué de logements de 4 pièces et plus.



2. Les logements

3. LE PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

La commune de Donnery compte 78 logements locatifs sociaux (LLS) en 2021, soit 21 de plus qu'en 2015 et près de 3 fois plus qu'en 2007 (25 logements sociaux). La part de LLS représente 6,9% du le parc total de logements.

Le parc de logements sociaux est réparti en petits programmes, gérés par 3 gestionnaires bailleurs (Logem Loiret, Vallogis et 3F Centre Val de Loire).

Bailleur	Localisation	Nombre de logements
LOGEM LOIRET	Clos du Colombier	16
	Avenue Ponson du Terrail	5
	Clos du Gâtinais	10
VALLOGIS	Avenue d'Orléans	4
	Rue de Pont aux Moines	12
3F CENTRE VAL DE LOIRE	Rue de l'Écluse	31

Source : données commune

Il s'agit globalement de maisons individuelles groupées, implantées dans le lotissement de Bel Air, et dans le centre bourg en bordure du canal.

La réalisation récente de l'opération rue de l'Écluse sous forme d'habitat groupé (31 logements) a permis de densifier le cœur de ville, près des commerces, services et équipements de la commune.



6,9% de LLS

Un parc de logements sociaux en augmentation depuis 2007.



Source : Clos du Colombier ; google maps



Source : rue de l'Écluse ; google maps



Source : Clos du Gâtinais ; google maps

3. Les activités économiques et l'emploi

1. LE NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA COMMUNE

La commune de Donnery est principalement une commune résidentielle, elle se situe à proximité de grands pôles d'emplois comme la métropole d'Orléans ou Jargeau. En 2018, elle compte 463 emplois sur son territoire.

Pour rappel, le nombre de personnes actives dans la population de 15 à 64 ans est de 1 357 actifs.

Depuis 2007, 100 nouveaux emplois se sont implantés sur le territoire communal soit une augmentation de 28%. Depuis 2010 la dynamique a tendance à s'atténuer (+20 emplois).

À l'échelle de la CC des Loges, les communes les plus dynamiques en matière de création d'emplois depuis 2012 sont Vienne-en-Val (+2,42% d'emplois) et Sury-aux-Bois (+2,38%). Le taux de croissance de l'emploi à Donnery est le 6^{ème} le plus élevé à l'échelle de la CC des Loges. En effet, depuis 2012, l'emploi a augmenté de 0,9% alors qu'il a été négatif dans la majorité des communes.

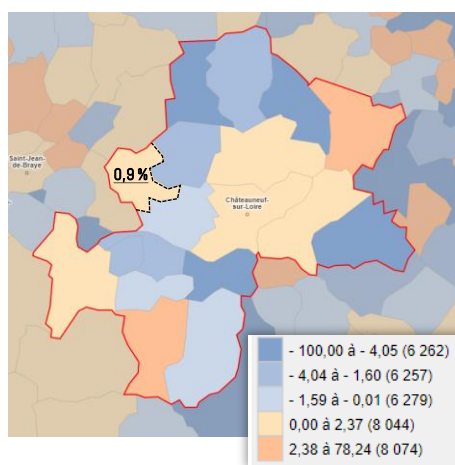


463 emplois

dans la commune

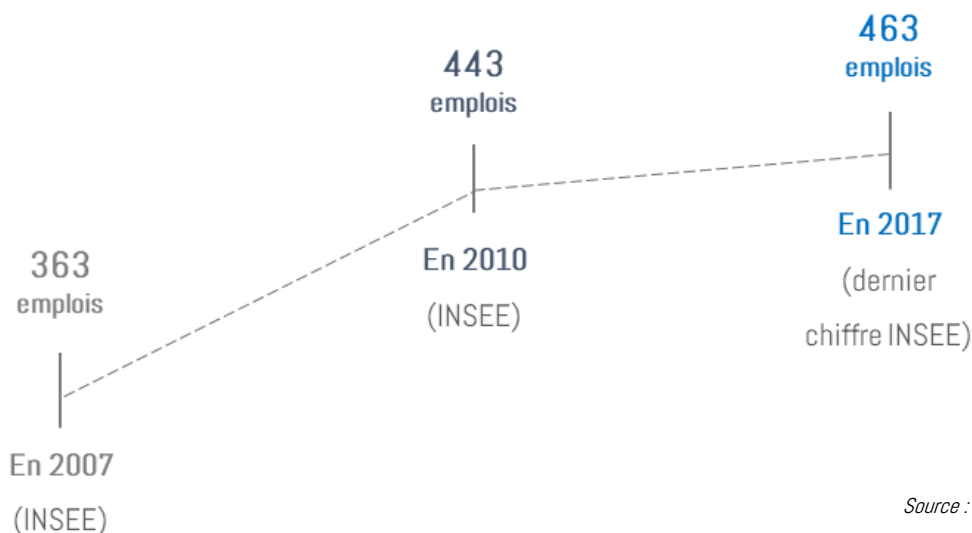
(Exploitation principale INSEE au 01/01/20)

Évolution de l'emploi depuis 2012 (%)



Source : Observatoire des territoires

Évolution du nombre d'emplois depuis 2007 à Donnery (%)



Source : INSEE

3. Les activités économiques et l'emploi

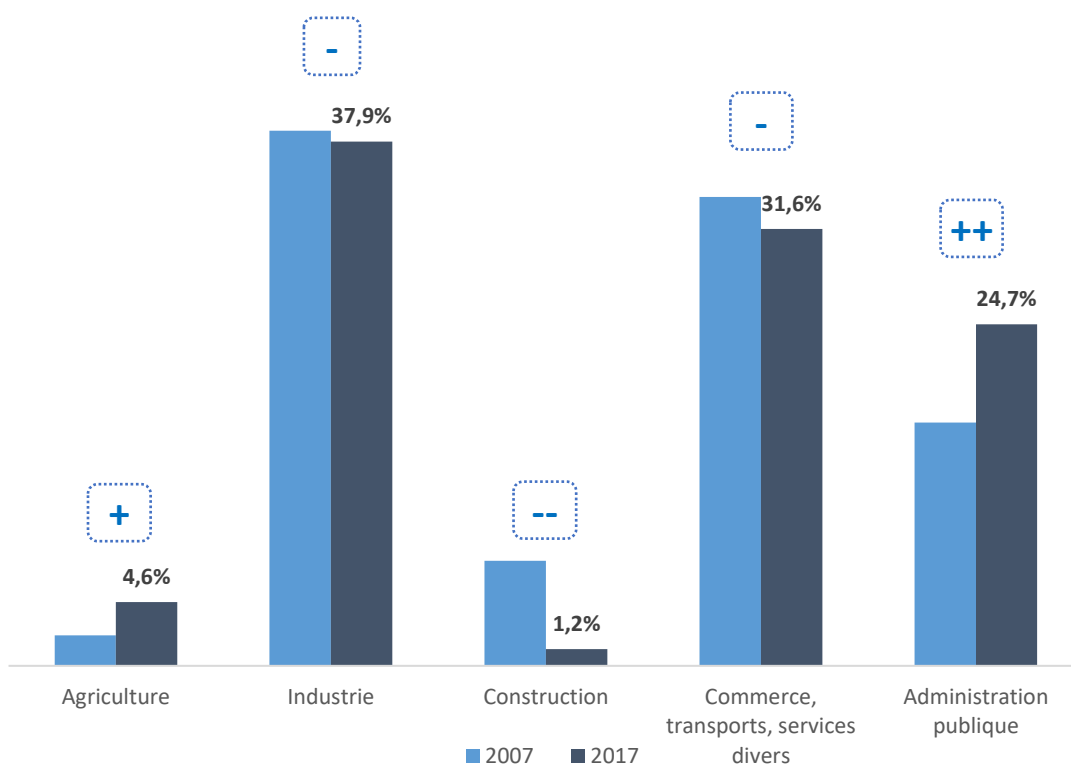
2. EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE

En 2017, les secteurs de l'industrie et des commerces, services divers sont les plus pourvoyeur d'emploi avec respectivement environ 38% et 31,5%. Le secteur de l'administration publique détient $\frac{1}{4}$ des emplois totaux. Les secteurs de l'agriculture et de la construction ne pourvoient qu'environ 6 emplois sur 100 dont 4,6% pour l'agriculture.

Entre 2007 et 2017, d'une manière générale, on constate l'évolution suivante :

- Dans le secteur tertiaire la part des emplois a progressé de 4,8 points. Dans le secteur des commerces, services, elle a légèrement diminué avec -2,3 points. En revanche, elle a progressé de 7,5 points dans l'administration publique ;
- Dans le secteur secondaire, elle a diminué de 7,2 points. Dans les secteurs de l'industrie la part a légèrement diminué avec -0,8 point et celle de la construction a fortement diminué avec - 6,4 points ;
- Dans le secteur primaire, elle a doublé (+2,4 points).

Évolution de la nature des emplois à Donnery (%)



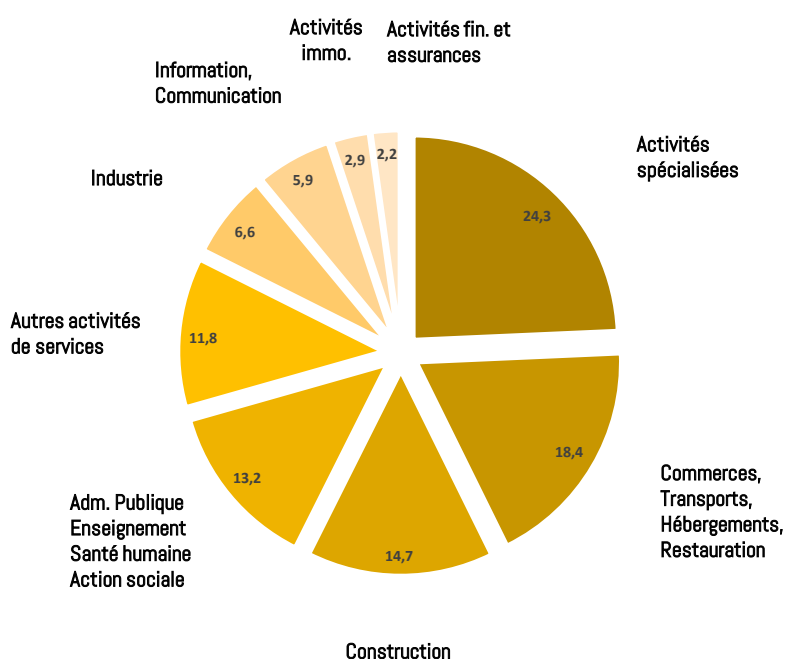
Source : INSEE

3. Les activités économiques et l'emploi

3. LES ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES

En 2017, la commune accueille un total de 136 établissements actifs économiques. Environ $\frac{1}{4}$ des établissements font partie des activités spécialisées, scientifiques, techniques et activités de services administratifs. Les commerces, restaurants, hébergements représentent 18,4% des établissements. Enfin, les autres secteurs qui accueillent une part importante d'établissements sont la construction (14,7%), l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (13,2%) et les autres activités de services (11,8%).

Nature des établissements économiques à Donnery (%)



Source : Insee, RGP 2017

Un tissu artisanal, commercial et de services bien implanté dans le territoire :

- Le petit commerce local de proximité en centre bourg ;
- L'artisanat local implanté dans la zone artisanale des « Cochardières » mais aussi disséminé dans le « grand bourg » ;
- L'industrie représentée par la "société européenne d'embouteillage" située en sortie directe d'échangeur sur la RD 2060, au sud de la commune.

Commerces et services de proximité :

Le tissu de petits commerces est de qualité (près de 10 commerces au total). Il est représenté notamment par une boulangerie, une épicerie, une pharmacie, un coiffeur, un bar tabac, un restaurateur, etc.

3. Les activités économiques et l'emploi

Artisanat :

L'activité artisanale est également développée. Environ 25 activités de ce type sont recensées dans la commune. Il existe aussi un certain nombre d'activités de services sur le territoire.



Commerces et artisanat du centre-bourg



L'artisanat local

L'industrie



Source : données commune ; google maps

3. Les activités économiques et l'emploi

4. L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITÉ PRÉSENTE

Donnery accueillait huit exploitations agricoles en 2010, soit deux de moins qu'en 2000 et vingt de moins qu'en 1988. Comparé au résultat de l'ensemble du département ce phénomène est important mais il correspond à une tendance générale dans les petites communes rurales. Selon les données du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 :

- les exploitations sont essentiellement orientées sur les domaines de la céréaliculture / des oléoprotéagineux ;
- la surface agricole utilisée (SAU) est de 568 ha, en baisse constante (783 ha en 2000 et 1025 ha en 1988) ;
- la superficie en terres labourables est de 558 ha (contre 770 ha en 2000) ;
- le cheptel compte au total 11 animaux.

	1979	1988	Variation	2000	2010	Variation
Donnery	1 068	1 025	- 4 %	780	568	-27 %
Loiret	409 725	386 048	- 6 %	382 510	355 267	- 7 %

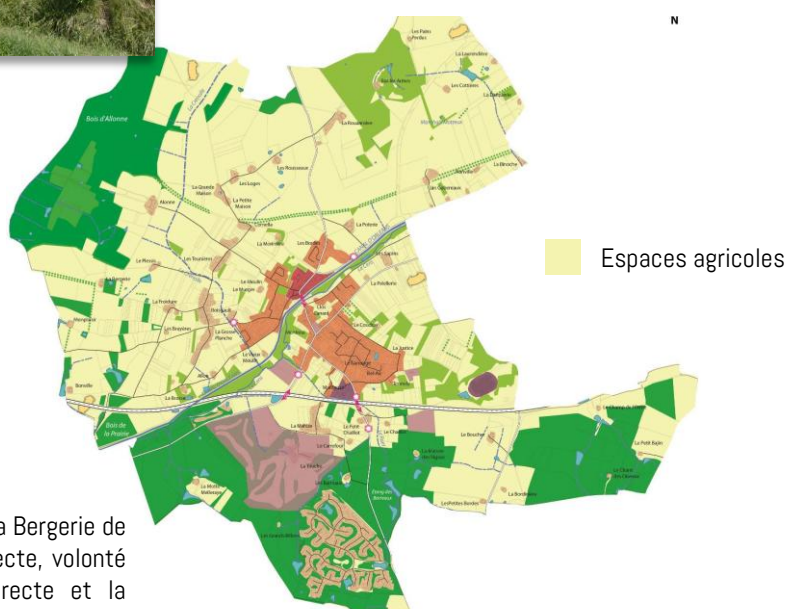
Source : Agreste 2010



17 nouveaux emplois dans la commune depuis 2012

(Exploitation principale INSEE au 01/01/20)

N

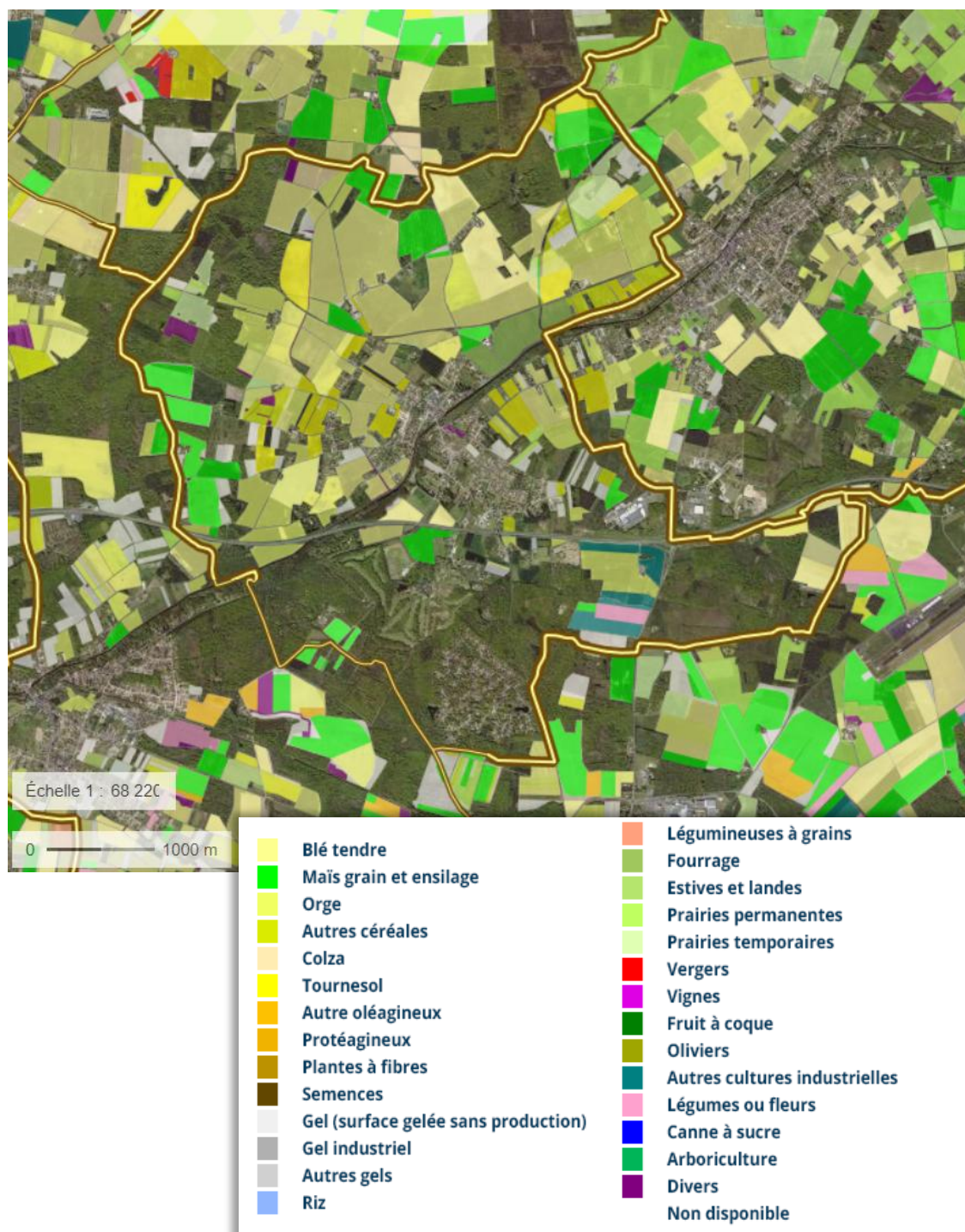


Un projet sur la ferme de la Bergerie de poulets bios en vente directe, volonté de favoriser la vente directe et la diversification de l'agriculture.

Source : Espace Ville

3. Les activités économiques et l'emploi

Recensement parcellaire graphique agricole 2019



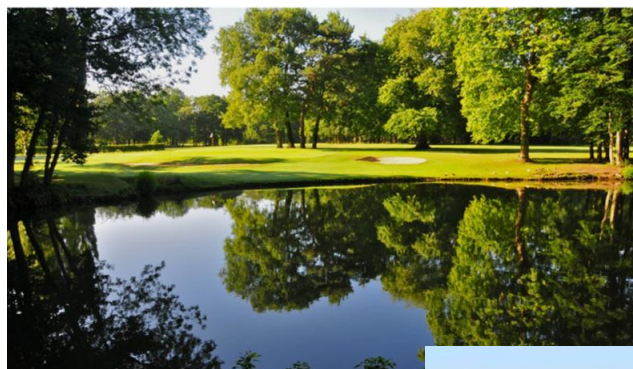
Source : Géoportail

3. Les activités économiques et l'emploi

5. L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE : UNE ACTIVITÉ AVEC UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Donnery dispose d'un certain nombre d'atouts pour développer l'activité touristique déjà présente sur le territoire, de très nombreux itinéraires de randonnée sillonnent la commune dont le chemin de grande randonnée GR32 qui suit le canal d'Orléans à Montargis.

- Un gîte d'étape départemental face à l'écluse qui fonctionne pratiquement toute l'année.
- Environ 6 gîtes ruraux et 7 chambres d'hôtes.
- Un terrain de golf et restaurant, et un terrain de moto-cross sont également présents sur la commune. Un petit hôtel pourrait s'implanter aux abords du terrain de golf.
- Un patrimoine bâti (château d'Allonne, Château de la Touche, Mairie (Villa Aurélie), etc...) présentant un potentiel de valorisation par l'accueil touristique



Golf d'Orléans de Donnery

Terrain de motocross de Donnery

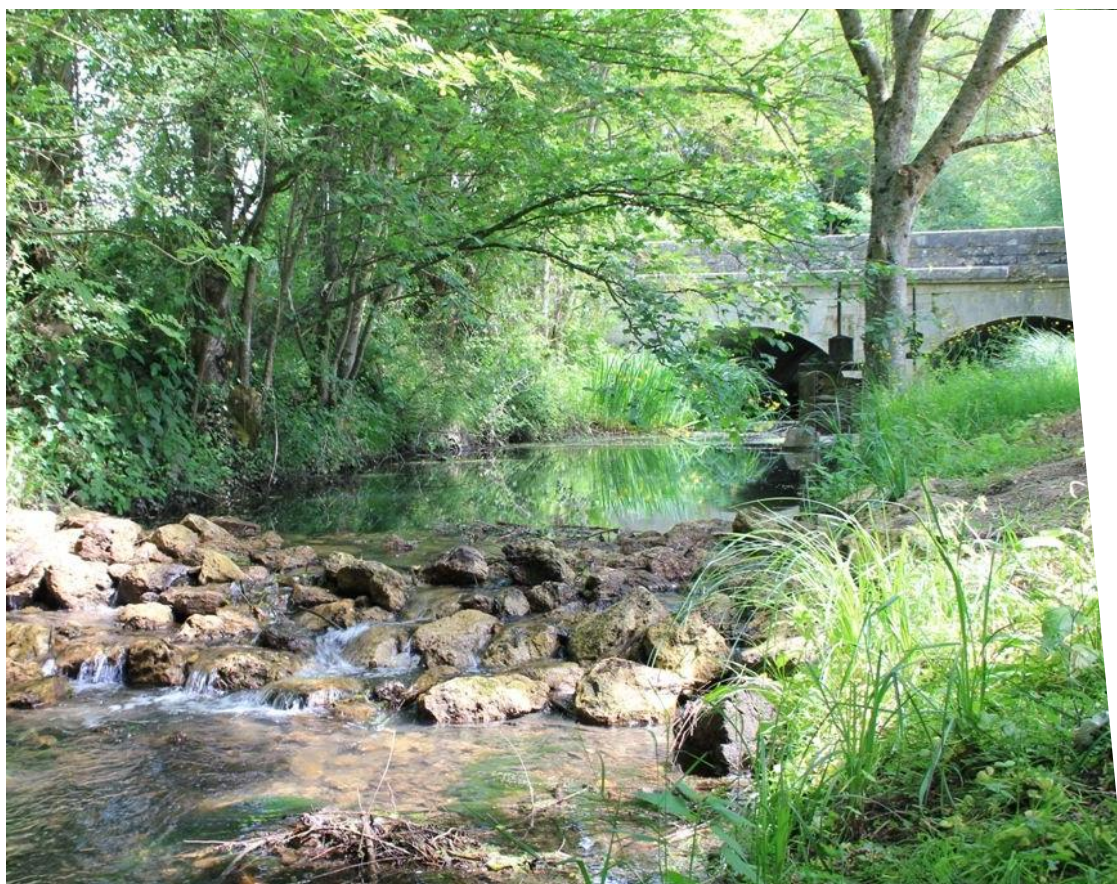


En outre, afin de développer le potentiel touristique, un projet de chalets et un parc de loisirs résidentiel sont envisagés :

- 60 chalets,
- Piscine,
- Accrobranche,
- Balades à vélo,
- Pêche sur étangs, animaux...

Un autre projet est en cours de réflexion : implanter des cabanes à la ferme de la Bergerie (3 à 6 cabanes). Un potentiel projet de haras est également envisagé à proximité du golf.

Etat initial de l'environnement



1. Les milieux naturels

1. LES MILIEUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Aucun milieu d'inventaire ou protégé (pas de site Natura 2000 ou de réserve naturelle) n'est présent sur le territoire de Donnery.

Néanmoins les sites Natura 2000 « Forêt d'Orléans » et « Vallée de la Loire du Loiret » sont situés à proximité relative, respectivement à environ 0,5 km du nord des limites territoriales et 1 km du sud. Le site localisé au sud ne représente pas les mêmes enjeux de protection de l'habitat, puisqu'il s'agit de la vallée du fleuve Loire. Il n'en est pas de même dans le secteur Nord, où la ZNIEFF de type 2 longe la périphérie du territoire communal alors que le site Natura 2000 présente un tracé plus éloigné, malgré la présence de continuités boisées.

Par ailleurs le site du Val de Loire classé à l'UNESCO borde la partie Sud du territoire communal.

2. LES AUTRES MILIEUX NATURELS (ZONES HUMIDES, ZNIEFF...)

Les Zones Naturelles d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les objectifs de l'inventaire ZNIEFF sont :

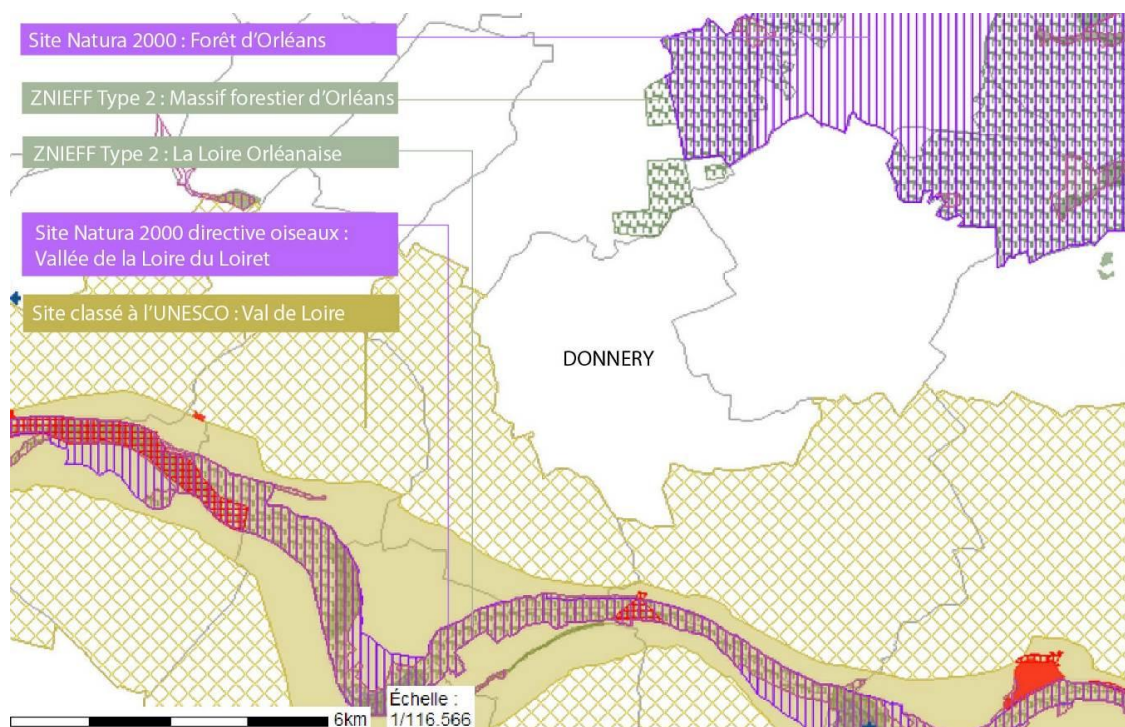
- la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées ;
- l'établissement d'une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement ;
- une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles.

Existent deux types de ZNIEFF:

- Zones de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ;
- Zones de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Le territoire est concerné par une ZNIEFF de 2ème génération de type II, n°240003955 MASSIF FORESTIER D'ORLEANS. Elle se situe en limite Nord de DONNERY et de la commune de TRAINOU. Elle n'impacte pas directement le territoire mais son positionnement en limite de la commune impose sa prise en compte. Les contours de cette ZNIEFF, d'une superficie globale de 36 086 hectares qui concerne 37 communes, s'appuient sur les lisières forestières et incluent des étangs et des prairies humides. Ils correspondent aux massifs d'Ingrannes et de Lorris (au sens large). La forêt d'Orléans repose pour l'essentiel sur des terrains de nature comparable à celle des terrains de la Sologne (Burdigalien) épandus sur le coteau de Beauce. Les formations végétales sont donc plutôt acidoclines et acidiphiles avec des secteurs secs et d'autres très humides. L'intérêt dépasse les contours complexes du massif domanial et s'étend également aux lisières et enclaves privées qui le prolongent. Les espèces typiques de la flore se localisent surtout dans les espaces ouverts (allées, chemins forestiers) et les quelques enclaves non forestières (carrière du Grand Cas). Les étangs intraforestiers et périforestiers jouent par ailleurs un rôle important pour l'avifaune. Elle figure sur la carte ci-après en figuré hachuré vert.

1. Les milieux naturels



Les ZNIEFF du territoire, source : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

Les espaces forestiers

La commune de DONNERY est située au sein de la région forestière de l'Orléanais. Cette région, d'une surface de 153 600 hectares, a un taux de boisement de 43 %, ce qui en fait la région forestière la plus boisée du département. Les groupements végétaux principaux sont la chênaie acidiphile souvent associée à la pineraie, la chênaie-charmaie et la pineraie de pins sylvestres. Les feuillus représentent 76 % et sont largement dominés par les chênes sessiles et pédonculés. Les peuplements de résineux sont à base de pins (sylvestres et laricio).

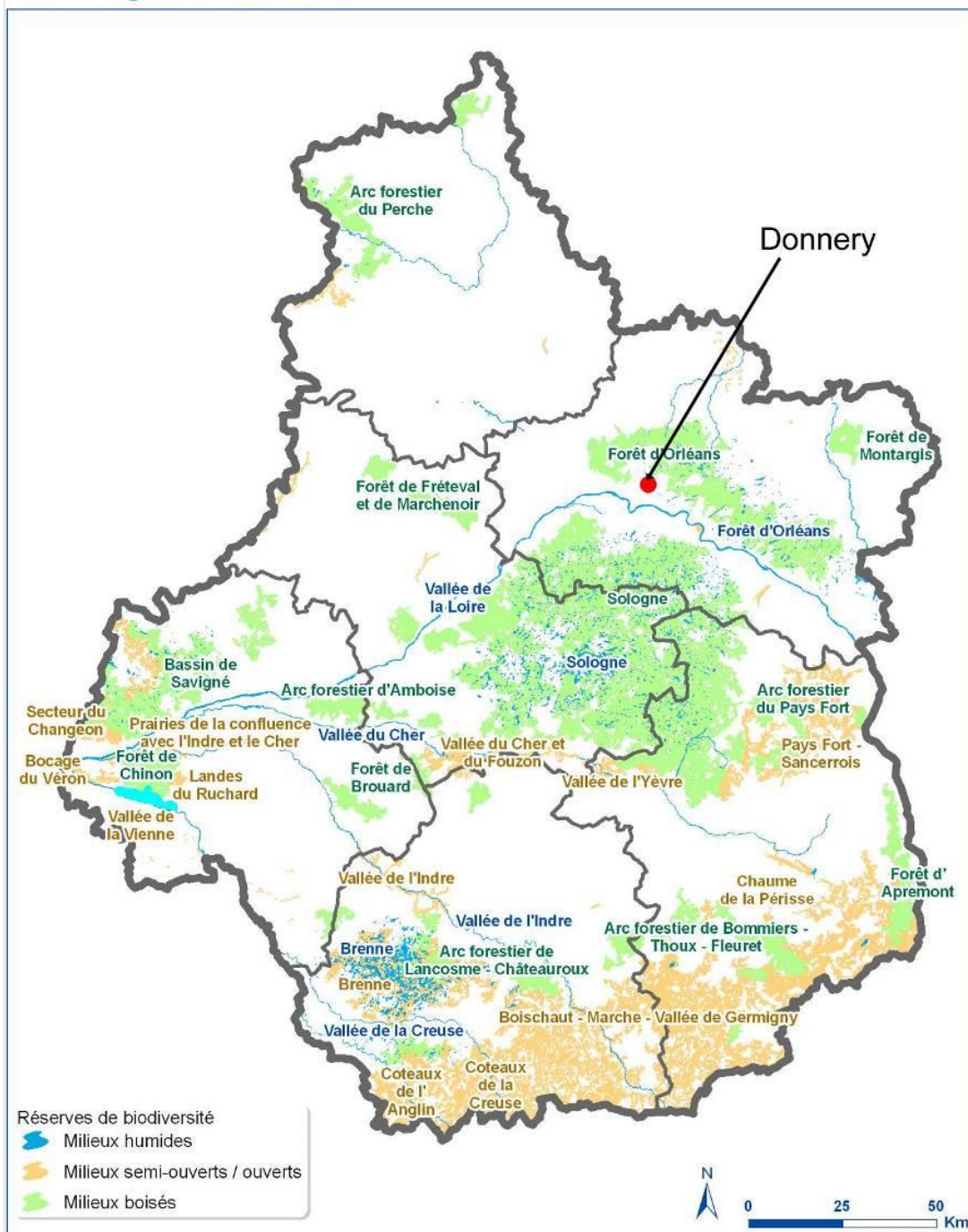
Dans le zonage « petites régions agricoles du Loiret », la commune de DONNERY est intégrée à la région agricole « Orléanais ». A ce titre, les défrichements sont soumis à autorisation dès lors qu'ils se situent dans un massif boisé d'une surface supérieure à 4 ha.

Les zones humides

Il n'y a pas d'inventaire précis des zones humides réalisé par la DREAL en région Centre. Les caractéristiques hydrographiques et géologiques permettent néanmoins de supposer des zones potentiellement humides à proximité des mares, plans d'eau et cours d'eaux très présents sur le territoire, majoritairement accompagnées d'espaces boisés et forestiers.

1. Les milieux naturels

Le Réseau Ecologique Régional en région Centre



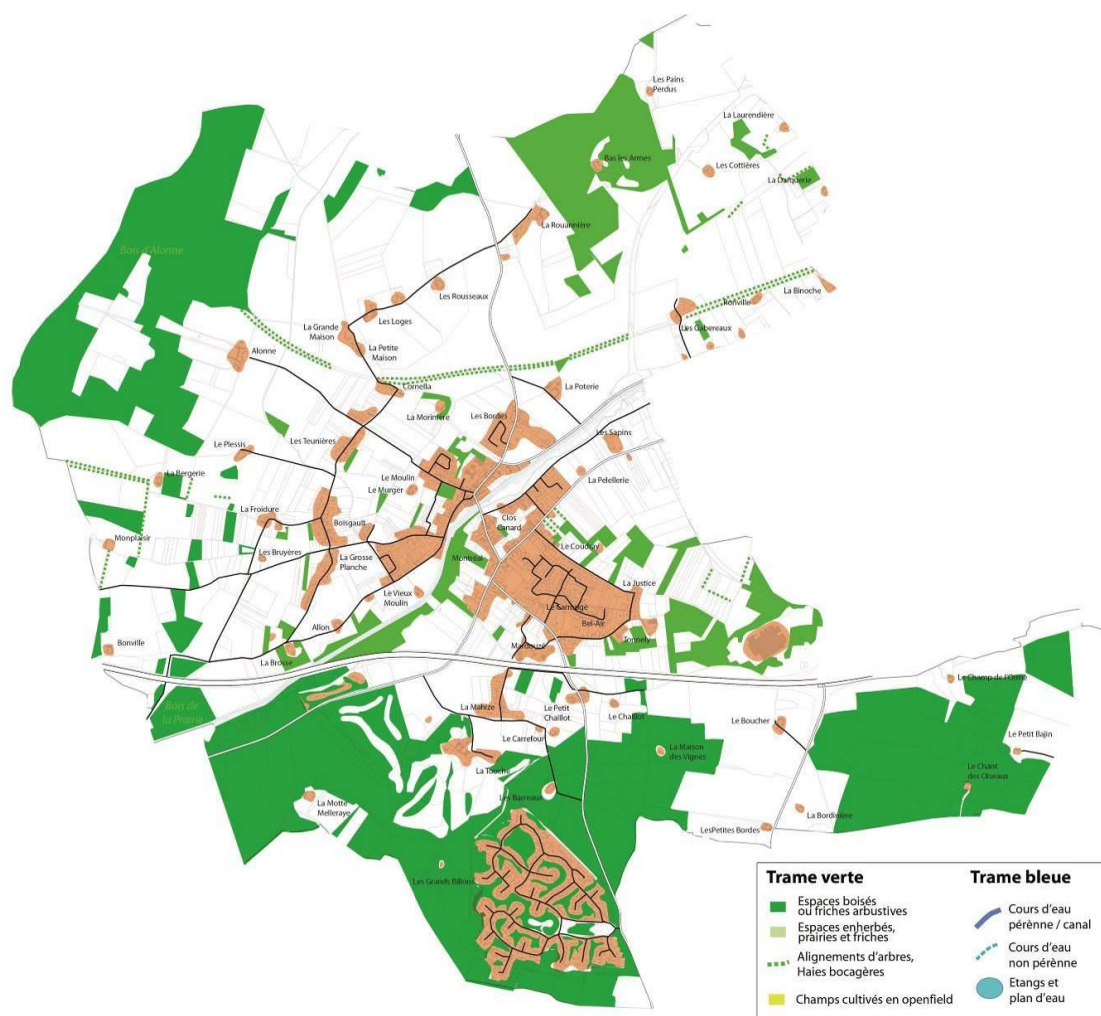
Source : Coneil Régional du Centre - Fond de carte sous licence IGN

Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées

Texte issu de l'étude d'environnement réalisée par l'Institut d'Ecologie Appliquée sur la commune de Donnery, Etat initial du site et de son environnement, octobre 1996

La commune de DONNERY présente quatre grands types de milieux qui sont : les zones boisées, les milieux aquatiques, les zones de cultures et les zones d'habitations.



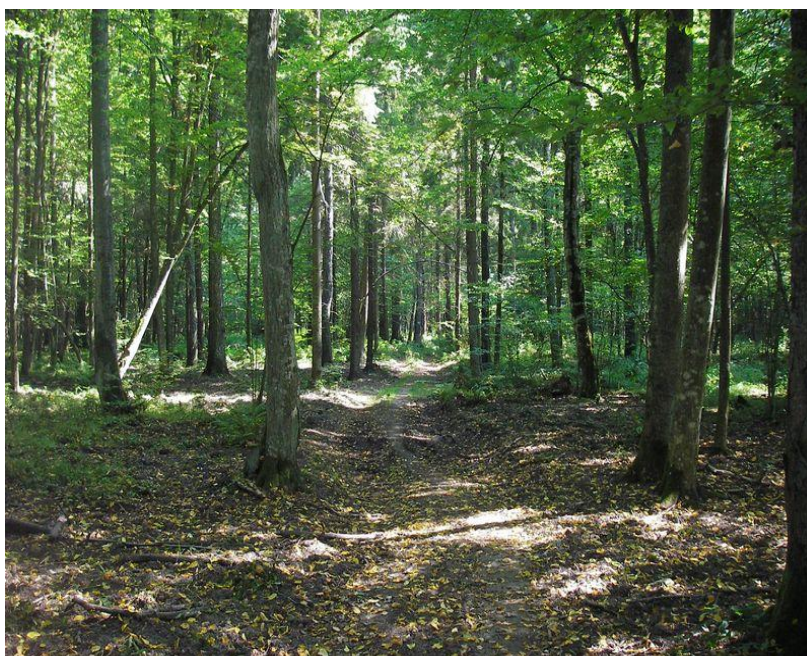
2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées

1. LA CHENAIE-CHARMAIE

Les zones boisées de la commune peuvent être subdivisées en fonction de leur composition floristique respective qui découle de l'histoire des parcelles concernées. Ainsi la majeure partie des surfaces boisées correspond à une chênaie-charmaie dont la composition typique est : Chêne pédoncule, Charme, Bouleau, Aubier, Prunellier et Aubépine. On y trouve également (selon leur localisation) de l'Erable champêtre, des Châtaigniers, du Pin sylvestre et du Cornouiller sanguin. En bordure de forêts (le long des routes et chemins) on y trouve souvent des Fougères aigle (en particulier dans la zone entre le Chaillot et le Boucher), des Bruyères (aux Pains Perdus), des Robiniers et des herbacées (Jacea jacea et Oenanthe lachenali).

La plupart de ces bois ne sont pas au stade de la futaie (exception faite de quelques sites à l'ouest de la commune comme les bois d'Allonne et quelques parcelles proches de la Bergerie et de Monplaisir) mais plutôt au stade gaulis ou perchis comme les "Pains Perdus" (qui est proche de la futaie), les bois entre la RD 709 et "la Motte Melleraye", ceux bordant la RD 424 entre les "Grands Sillons" et "les Barreaux", ainsi que ceux se trouvant entre Balin et les Petites Bordes, et enfin les bois entourant le Moto club à l'Est de "Chaillot".

Cette chênaie-charmaie est la formation la plus proche du climax (point culminant dans une succession ou progression à travers le temps) sur la commune, c'est-à-dire qu'elle est adaptée et stable dans les conditions géologiques et de climat existantes. De façon générale, on constate que les forêts les plus âgées sont généralement plus ouvertes et mieux entretenues (Bois d'Allonne, les Pains Perdus) et sont donc plus aptes au déplacement des personnes et des animaux ; les bois à des stades plus jeunes sont fréquemment envahis de Ronces, Prunelliers et autres arbustes ou jeunes arbres, ce qui y rend le déplacement plus difficile ; cependant cela peut favoriser des espèces aimant ce type de milieu moins pénétrable par l'homme.



2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées

2. LES AUTRES FORMATIONS BOISEES

On trouve d'autres types de formations boisées sur la commune, en particulier plusieurs bois composés de Robiniers ; c'est le cas le long de la RD 424 près des "Barreaux", près de "Les Bruyères" et à l'Ouest de "La Justice".

Les bois de Robiniers

Ces bois sont moins riches, du point de vue floristique, que la Chênaie-charmaie, vraisemblablement parce qu'ils constituent le premier stade boisé après l'abandon de parcelles cultivées. On y trouve quelques Chênes pédoncules, des Noisetiers, des Ronces, des Orties et quelques Sceaux de Salomon. Les premières espèces confirment le caractère colonisateur de cette formation. Les sous-bois y sont très fermés et rendent le déplacement difficile bien que les Robiniers soient en majorité au stade futaie. Ce type de formation présente cependant deux intérêts : d'une part, il peut évoluer naturellement vers la chênaie-charmaie (dans la mesure où des Chênes semenciers se trouvent à proximité), d'autre part, il permet un enrichissement naturel des sols en azote du fait que le Robinier est une espèce assimilatrice d'azote atmosphérique. Par ailleurs, étant boisé, il recèle malgré tout une certaine diversité et peut servir d'habitat et de refuge à des espèces animales.



Les bosquets isolés

Les zones cultivées abritent des bosquets et quelques haies de composition floristique variable (en général des Chênes pédoncules, des Charmes, des Bouleaux...). Ces bosquets sont intéressants car ils peuvent servir de refuge aux animaux et en particulier de zone de nidification pour certains oiseaux. Notamment, entre "La Morinière" et "Donnery", on trouve une petite zone où se sont formées des dépressions d'environ 1 à 2 m de profondeur qui sont colonisées par des ligneux tels que les Tilleuls (*Tilia intermedia*), Frênes, Robiniers, Cerisiers, Prunelliers et Aubépine.

Ces bosquets se trouvent être entourés de fourrés assez denses, de Prunelliers, d'Aubépine et de Noisetiers qui forment un milieu riche et diversifié en raison de "l'effet lisière" ; cette formation sert de refuge à de nombreux oiseaux et en particulier aux Gallinacés (Perdrix et Faisans). D'un point de vue écologique, ces formations sont d'autant plus intéressantes que les bois et forêts de la commune ne présentent, en général, pas de lisières développées en raison de l'exploitation agricole contiguë aux bois.



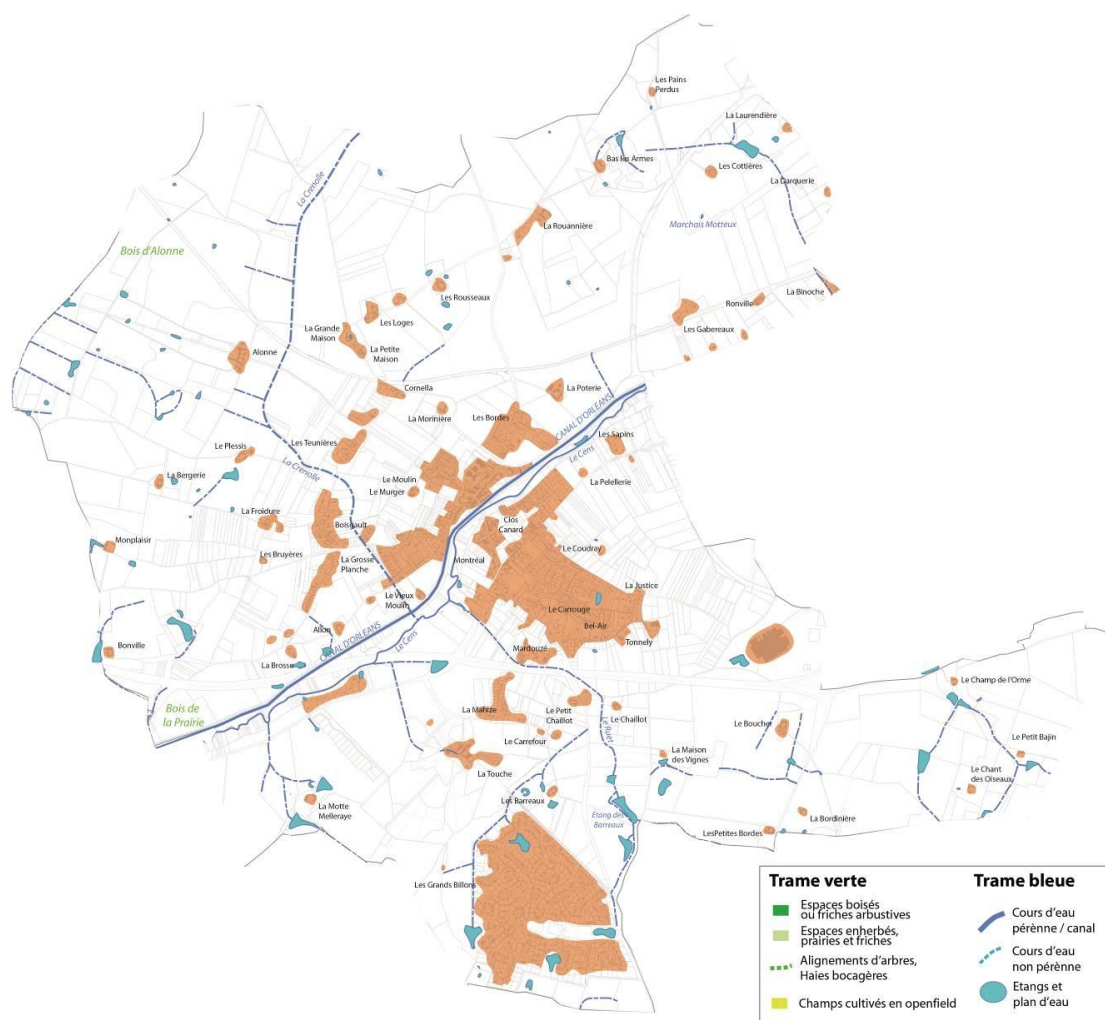
2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées

La ripisylve

Enfin la dernière formation boisée est la ripisylve se trouvant aux abords du Canal d'Orléans et le long de l'Oussance. Le sous-bois est constitué de Massettes et présente une diversité très réduite ; en revanche la lisière, en bordure du cours de l'Oussance, est très diversifiée avec des Frênes, des Saules blancs, des Peupliers noirs, des Aulnes glutineux et des Noisetiers. De ce fait, on retrouve un "effet lisière" favorable aux oiseaux et aux insectes. Cet effet est encore amplifié par la présence de la rivière où se développent des insectes inféodés aux milieux humides (comme les Libellules).



3. LES MILIEUX AQUATIQUES



2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées

Les milieux rivulaires et les fonds de vallons

Au sud-ouest de Donnery, l'Oussance présente une végétation semi-aquatique et aquatique très abondante composée principalement de Massettes, de Myosotis des marais, de lentilles d'eau, Potamots et d'algues diverses. Cette végétation alliée à une faible profondeur (quelques dizaines de centimètres) et à un courant réduit est favorable à la vie de nombreux insectes liés aux milieux humides ainsi qu'aux petits poissons tels que les Ablettes qui vivent en assez grand nombre. En revanche au sud du "Bois de la Prairie", l'Oussance coule sous le couvert végétal avec une profondeur presque nulle ; la végétation aquatique y est inexistante et la faune extrêmement réduite : on trouve quelques rongeurs liés à ce milieu qui ont creusé de nombreuses galeries dans la berge. En revanche elle sert ici de source d'eau pour les grands mammifères présents dans le bois.

Le canal est un milieu différent pour deux raisons : il a une profondeur beaucoup plus importante et il ne comporte pas réellement de berges (ces dernières sont trop abruptes). Sur ces abords, on trouve généralement des Saules blancs, des Saules cassants, des Peupliers noirs et éventuellement des Trembles et des Aulnes glutineux.

En se rapprochant du canal, on trouve une Phragmitaie et une Roselière (plantes aquatiques), quand les berges le permettent, c'est-à-dire quand elles sont en terre et pas trop pentues.

Dans le canal lui-même la formation végétale dominante est la Nupharaie qui bénéficie d'une absence de compétition en raison de la turbidité de l'eau. Cette Nupharaie est formée par des groupes de Nénuphars jaunes s'étalant sur plusieurs mètres carrés et séparés par des zones d'eau libre ; elle est favorable à la vie animale car elle sert de refuge aux poissons (en particulier aux poissons chats qui se reproduisent dans le canal) et de source de nourriture aux insectes phytophages qui servent eux-mêmes de nourriture à leur prédateur (larves de libellules, poissons...).

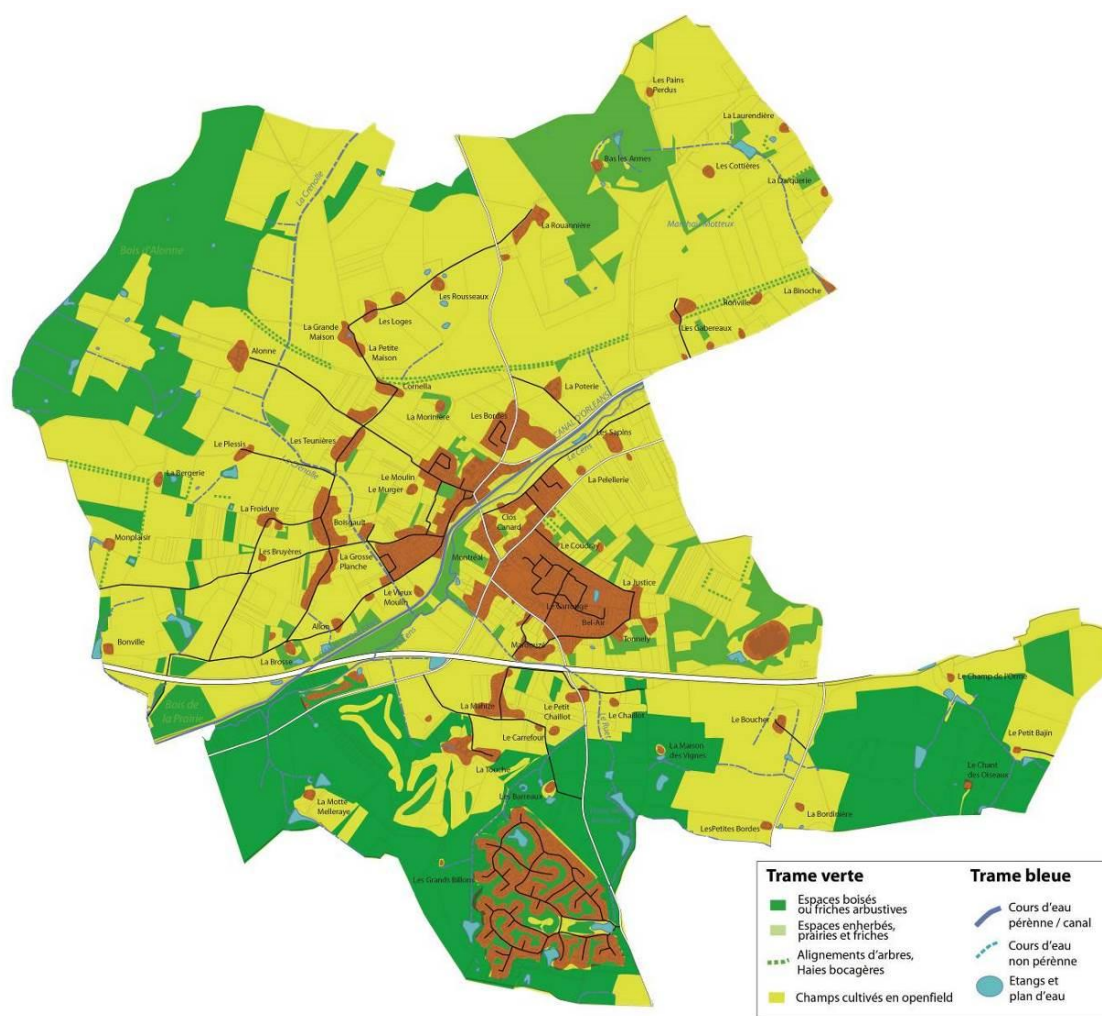
Ces deux écosystèmes sont très intéressants en particulier parce qu'ils sont proches l'un de l'autre et très complémentaires : le canal étant profond et abritant la Nupharaie tandis que l'Oussance héberge des formations de faible profondeur. De plus, ces deux cours d'eau présentent l'intérêt de permettre le développement de nombreuses espèces liées aux zones humides (Saules, Aulnes, Roseaux, Nénuphars, Libellules, Poissons...) qui, sans eux, seraient rares ou inexistantes sur la commune.



2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées

4. LES ESPACES CULTIVES

Le reste de la superficie de la commune est constitué de terres cultivées, qui peuvent être subdivisées en trois catégories d'intérêt biologique décroissant.



2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées

Les friches

Elles sont en cours d'évolution vers un stade boisé (typiquement vers des bois de Robiniers ou la Chênaie-charmaie), comme c'est le cas entre "Les Barreaux" et la grande allée de Platanes menant au château de "la Touche" où l'on trouve des fourrés denses composés de Prunelliers, d'Aubépines, de Ronces et quelques jeunes Chênes et Pins sylvestre. On trouve d'autres friches dans l'est de la commune (entre "La Justice" et le "Champs de l'Orme") composées de Robiniers, Ronces, Noisetiers et Oenanthes. Ces friches, constituées de buissons et de jeunes arbres, sont difficilement pénétrables et présentent donc, là encore, l'intérêt de créer un "effet lisière" favorable à la diversité végétale et animale ; elles servent en particulier d'habitat et de refuge aux Lièvres, Perdrix et Faisans.



Les jachères

Les champs en jachère présentent aussi un intérêt floristique car ils permettent le développement d'espèces végétales herbacées héliophiles qui n'ont pas leur place dans les champs comme la Reine des Prés, le Cabaret des oiseaux, la Circée de Paris, la Salicaire, la Centaurée (Jacea jacea) et de nombreuses graminées. Ces espèces se retrouvent également en bordure de friches, de champs cultivés et de chemins.

Les cultures

La majorité des surfaces agricoles est cultivée ; on y trouve principalement des céréales, du Tournesol, du Maïs et des champs pour le foin. D'un point de vue écologique et biologique, les cultures présentent peu d'intérêt, dans la mesure où les plantes adventices (couramment nommées « mauvaises herbes ») y sont éliminées. Cependant elles favorisent le développement des petits rongeurs qui eux-mêmes servent de nourriture aux oiseaux de proie comme les Buses.

D'autre part, la majorité des champs sont bordés de fossés qui présentent une flore semblable à celle des zones de jachère et, dans quelques cas, des espèces de sols humides (parfois même des Massettes près de Donnery).



2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées

Les abords des maisons

Les zones d'habitation présentent un intérêt réduit excepté les nombreuses fermes isolées qui sont fréquemment entourées de haies et d'arbres variés. De même pour le lotissement des Grands Billons dont les jardins sont bien boisés (Peupliers, Sapins, Bouleaux et espèces cultivées) et entourés de haies (Thuyas et Lauriers) et de fossés (Oenanthe, Graminées, Circée de Paris...). Cela permet une assez bonne diversité de flore et de faune (passereaux notamment) pour une zone d'habitation, d'autant plus qu'il y a plusieurs étangs.

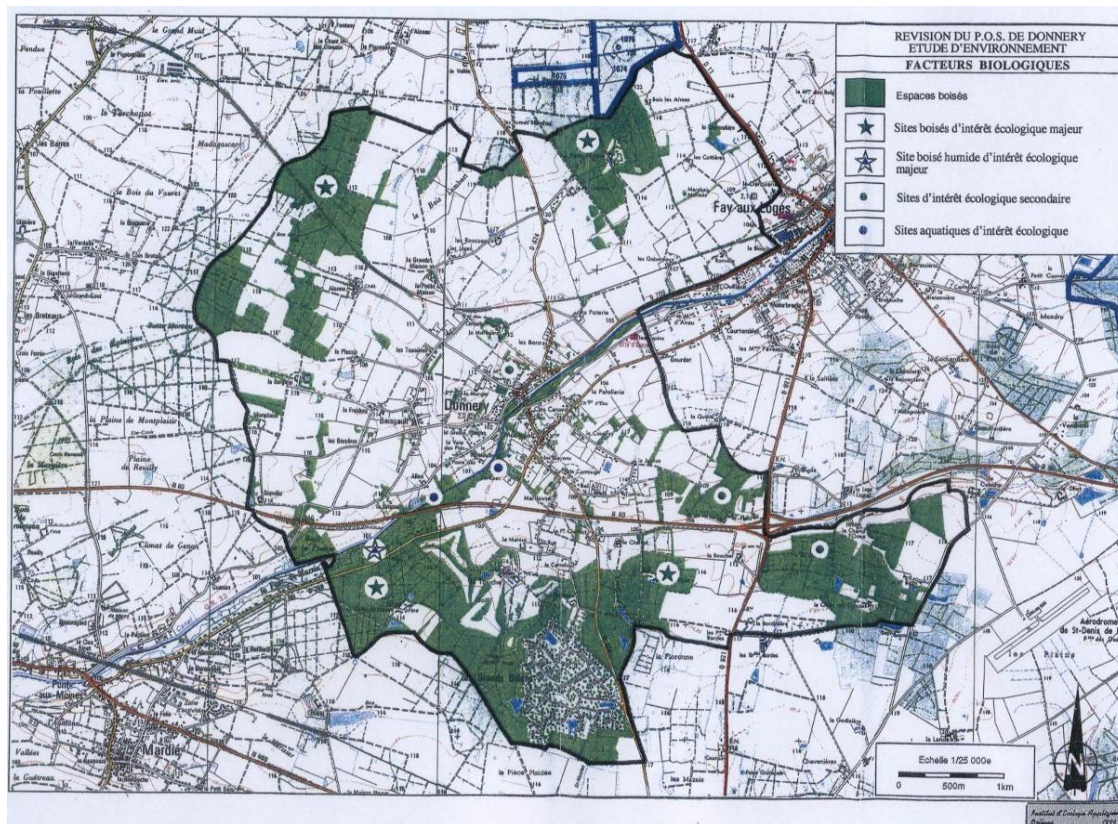


La commune renferme donc des habitats relativement variés. Certains espaces méritent d'être conservés afin de maintenir la diversité floristique et faunistique y existant, c'est le cas :

- de la forêt humide entre la RD 709 et le canal à l'Ouest du château de "la Touche" ;
- de l'ensemble des Chênaies-charmaies ;
- du canal et de l'Oussance ;
- des bosquets isolés dans les cultures et de ceux proches de Donnery.

Les autres zones présentent un intérêt écologique moins grand, en particulier les zones de culture et de jachère.

2. Faune, Flore, espèces remarquables ou protégées



3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)

1. LES TRAMES VERTES ET BLEUES : CONTEXTE ET DÉFINITION

La mise en œuvre de la trame verte et bleue résulte des travaux du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'une mesure destinée à stopper la perte de biodiversité en reconstituant un réseau écologique fonctionnel. Ce réseau doit permettre aux espèces d'accomplir leurs cycles biologiques complets (reproduction, alimentation, migration, hivernage) et de se déplacer pour s'adapter aux modifications de leur environnement. Il contribue également au maintien d'échanges génétiques entre populations.

La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors.

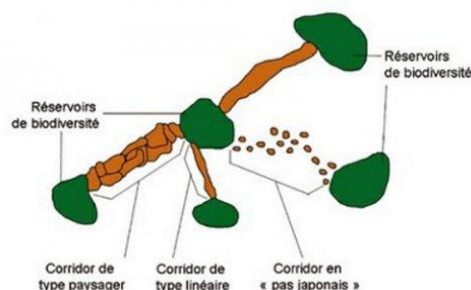


Figure extraite du guide Comop - Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (source : Cemagref, d'après Bennett 1991)

Les espaces pris en compte sont notamment :

- Pour la trame verte : les espaces protégés et espaces naturels importants constituent les réservoirs de biodiversité ; les corridors sont constitués des autres espaces naturels ou semi-naturels, formations linéaires et surfaces en couvert environnemental le long de cours d'eau ou plans d'eau.
- Pour la trame bleue : les cours d'eau classés (classement en cours), les zones humides (notamment Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier : ZHIPE) et autres cours d'eau ou zones humides.
- La trame verte et bleue résulte de la juxtaposition de sous-trames. Chaque sous-trame correspond à l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu.

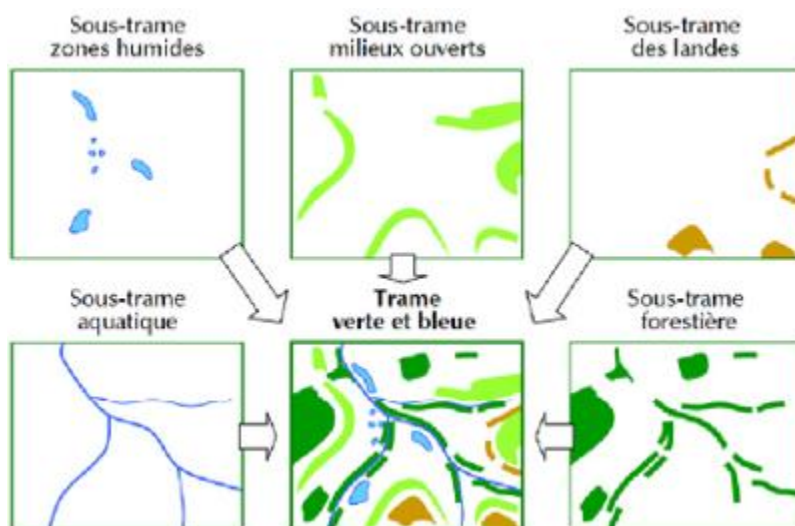
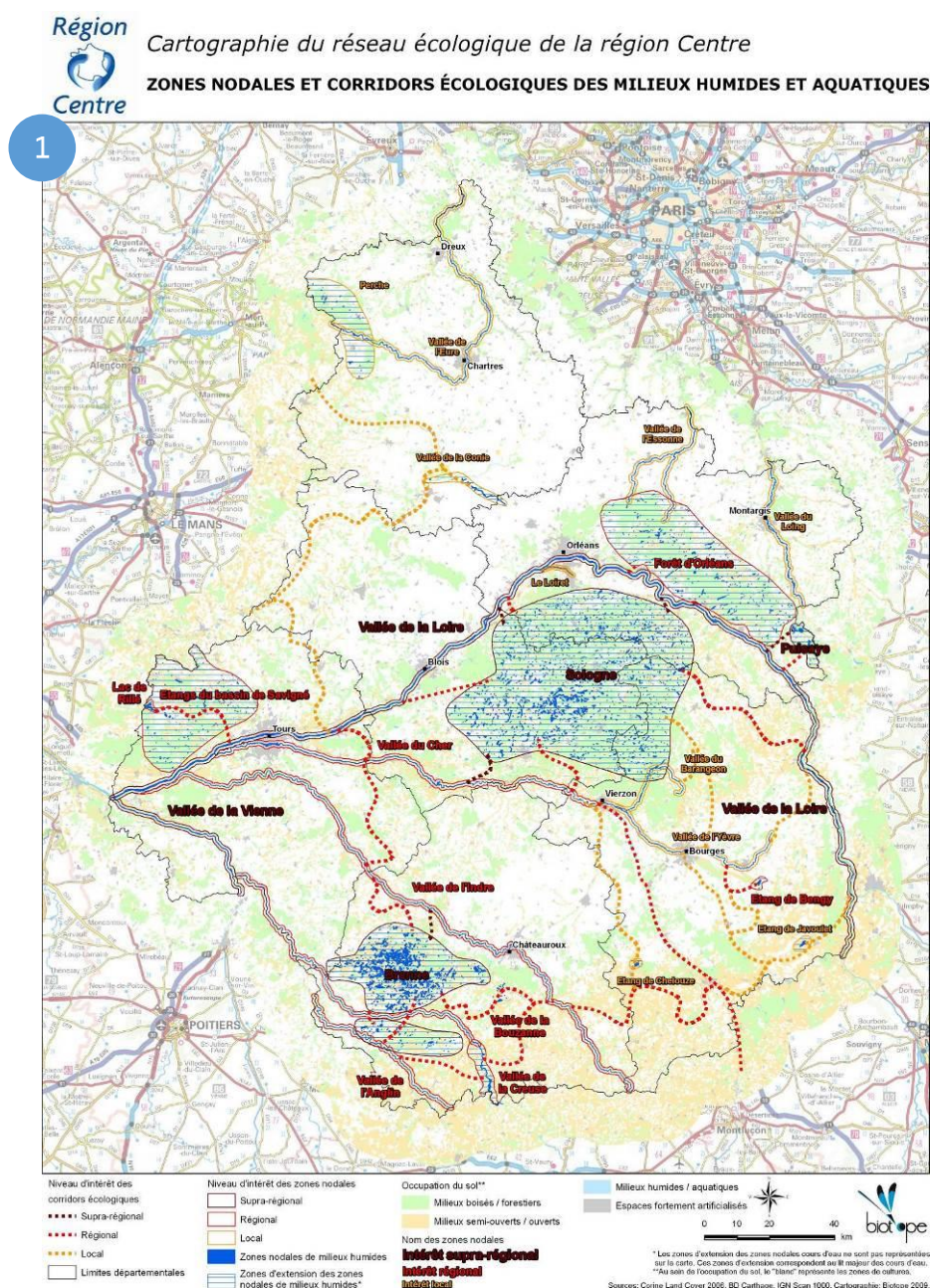


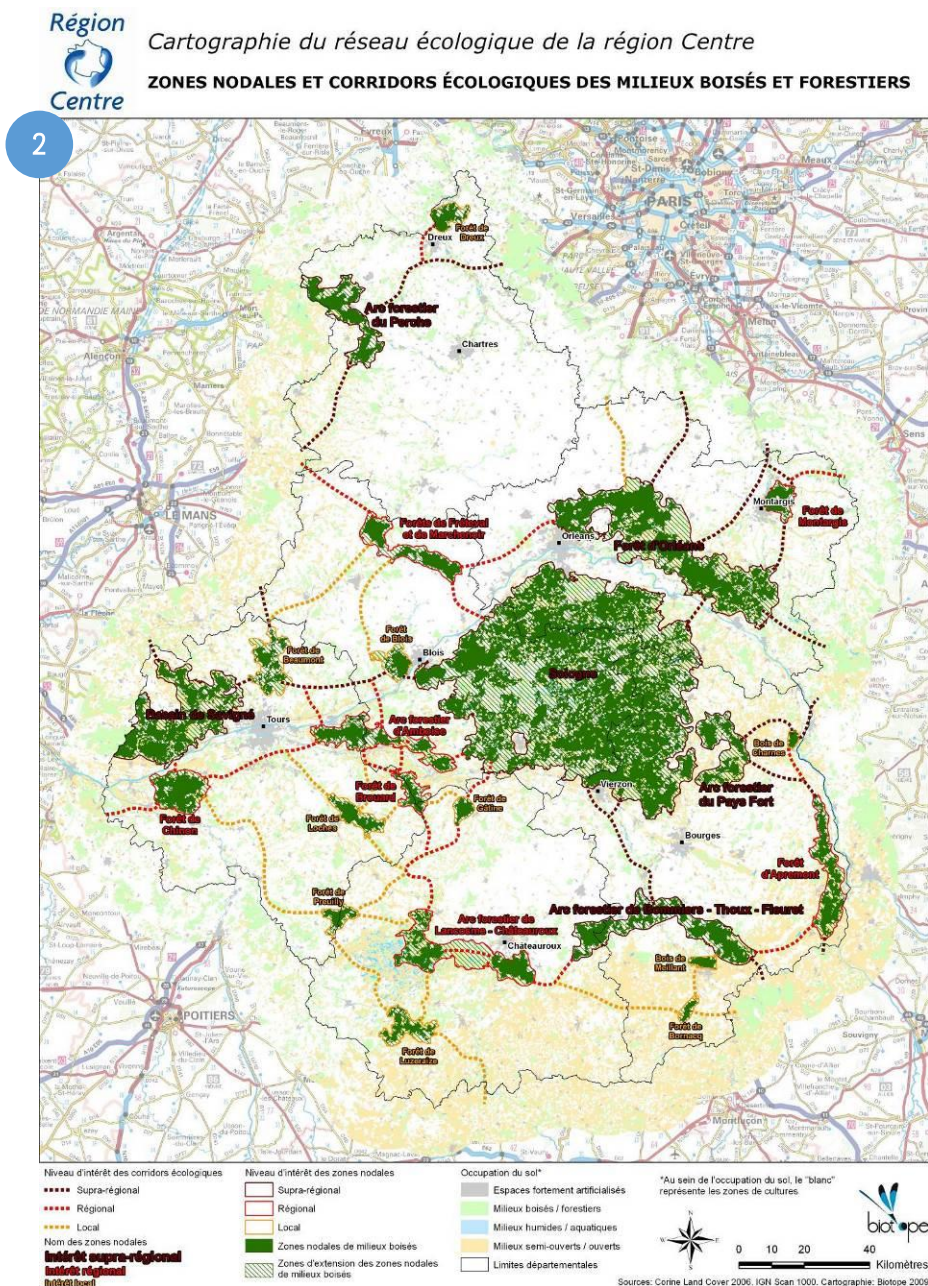
Figure extraite du guide Comop - Exemple de Trame verte et bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques (source : Cemagref)

3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)

Des critères de cohérence nationale sont également définis afin de garantir la cohérence de la trame verte et bleue d'une région à une autre et entre les différentes échelles de travail : espèces et habitats de cohérence nationale TVB (listes espèces et habitats élaborées par le Muséum National d'Histoire Naturelle : MNHN), prise en compte d'espaces déterminants pour les milieux aquatiques et humides, prise en compte des zonages de protection ou de connaissance existants, mise en cohérence interrégionale, carte nationale des enjeux de continuité écologique (cartes élaborées par le MNHN).

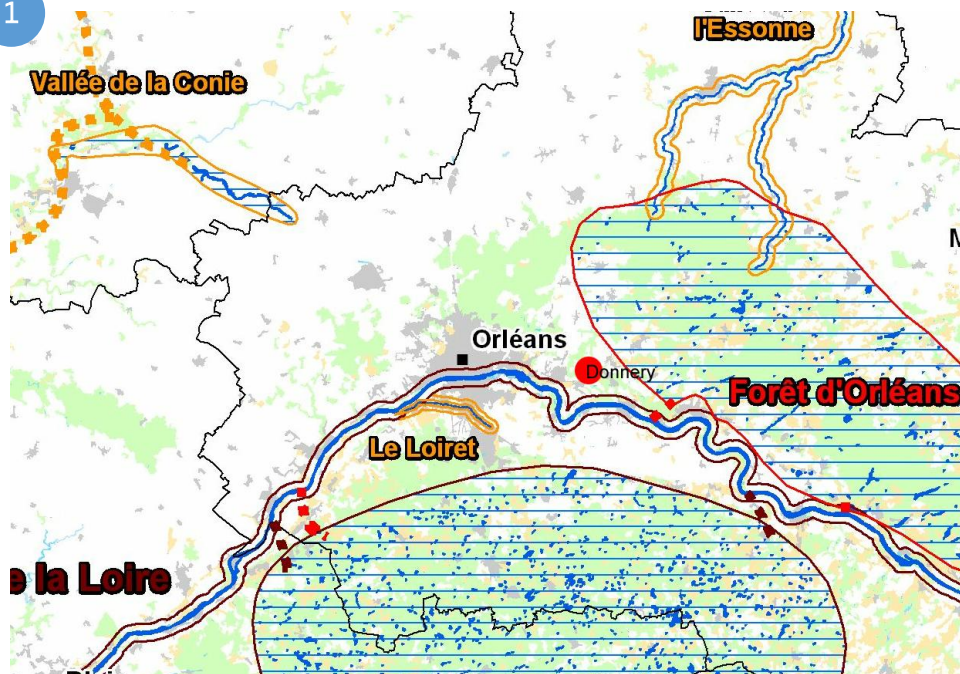


3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)



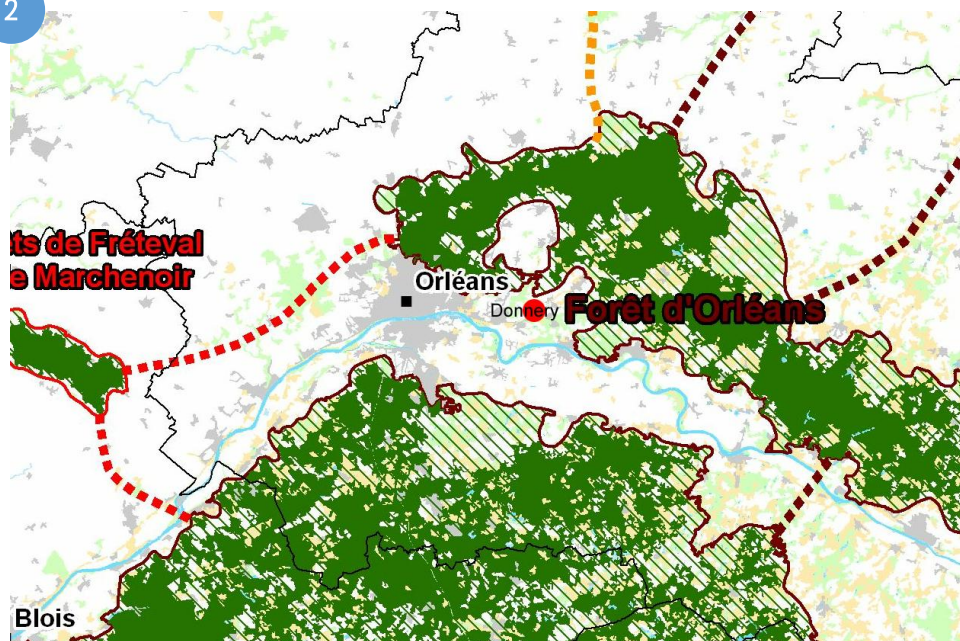
3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)

1



Zoom cartographie précédente des zones nodales et corridors écologiques des milieux humides

2



Zoom cartographie précédente des zones nodales et corridors écologiques des milieux boisés

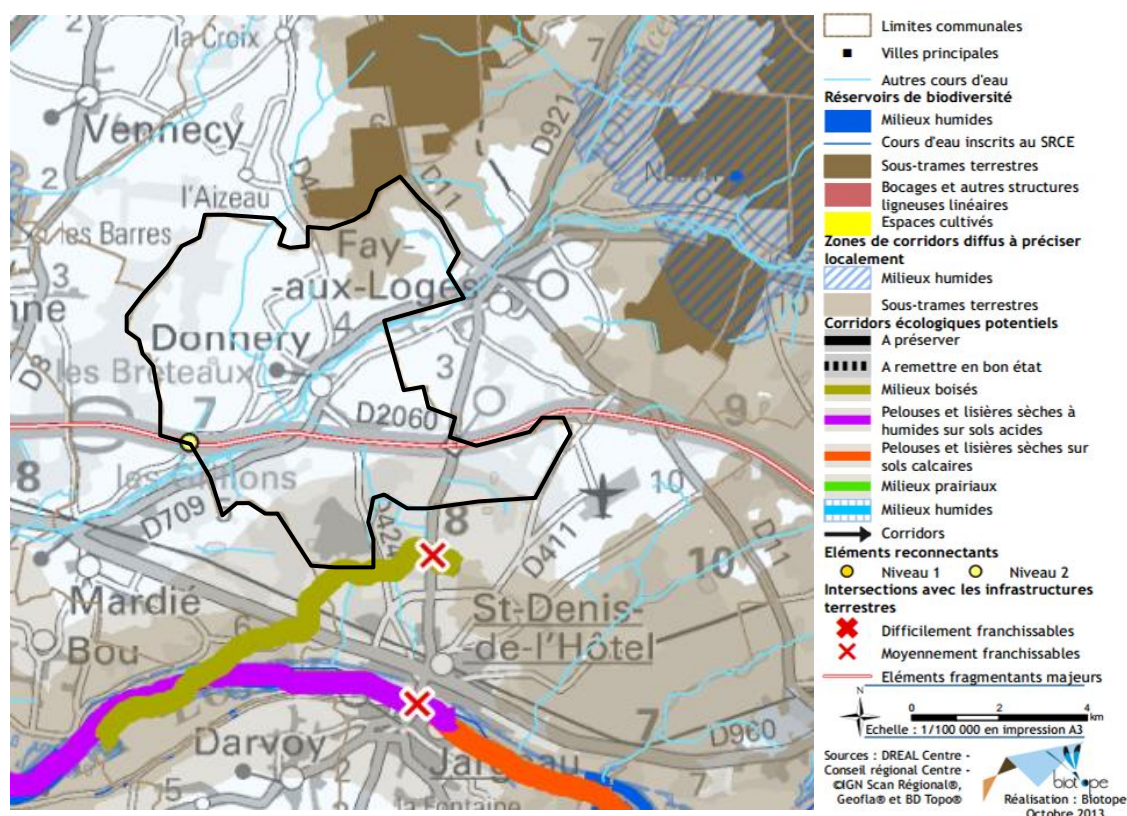
Donnery se trouve à proximité des milieux boisés de la Forêt d'Orléans mais la commune n'est pas directement concernée par les corridors écologiques projetés à différents niveaux (national, régional ou local).

3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)

2. LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DU CENTRE (SRCE)

Le SRCE, co-élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.



Après une présentation au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) le 12 novembre 2013, le plan d'action a été présenté au comité régional TVB et validé le 13 décembre 2013.

Cette cartographie présente les éléments constituant les différentes sous-trames du Schéma Régional de Cohérence Écologique du Centre. Il comprend :

- Les réservoirs de biodiversité, espaces les plus riches du territoire pour les différentes sous-trames ;
- Les corridors écologiques potentiels permettant de relier les réservoirs de biodiversité entre eux, selon deux niveaux d'intervention possible dans le cadre du SRCE : les corridors à préserver et ceux à remettre en bon état. Une emprise indicative de 3 km est représentée de manière à bien signifier qu'il s'agit de fuseaux de déplacement imprécis qu'il conviendra d'affiner à partir des connaissances locales au moment de la déclinaison du SRCE ;

3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)

- Les zones de corridors diffus à préciser localement qui correspondent à des espaces, périphériques aux réservoirs de biodiversité, au sein desquels l'identification d'axes de corridors n'a pas été possible à l'échelle de travail du SRCE. Une précision de ces informations devra être apportée lors de la déclinaison du SRCE dans le cadre de la planification locale du territoire (documents d'urbanisme) ;
- Les corridors interrégionaux, qui correspondent aux liaisons écologiques identifiées avec les régions administratives voisines et contribuent à la cohérence de la trame verte et bleue nationale ;
- Les éléments fragmentants majeurs du territoire régional (routes à 2x2 voies,...) ;
- Les intersections des axes des corridors écologiques potentiels de la sous-trame avec les éléments fragmentants du territoire régional selon deux niveaux : difficilement franchissables et moyennement franchissables ;
- Les éléments reconnectants du réseau écologique (passages à faune et assimilés) selon deux catégories : niveau 1 (passage supérieur, au-dessus de l'élément fragmentant) et niveau 2 (passage inférieur).

Pour une meilleure lisibilité de la carte, les sous-trames des milieux prairiaux, des milieux boisés, des pelouses et lisières sèches à humides sur sols acides ainsi que celles des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires ont été regroupées sous l'intitulé "Sous-trames terrestres".

Analyse locale : le SRCE à Donnery

Aucun « réservoir de biodiversité n'est recensé localement au titre du SRCE. Il est toutefois mentionné des zones de corridors diffus à préciser : il s'agit au nord du secteur du Bas des Armes, présentant une continuité forestière avec la forêt d'Orléans. Il en est de même de l'extrémité sud du territoire autour des Grand Billons qui présente également des continuités forestières repérées en tant que « sous-trame-terrestre ». Le seul corridor écologique potentiel repéré par le SRCE est la continuité de milieux boisés avec les communes voisines de Saint-Denis-de-l'Hôtel et Mardieu.

L'élément fragmentant majeur identifié est la RD 2060 (2x2 voies) avec un élément reconnectant de niveau 2 à l'extrémité ouest du territoire, il s'agit de la continuité d'un ru (petit ruisseau, ruisselet) assurée en dessous de la chaussée.

3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)

3. LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Bien que le SRCE, réalisé à l'échelle régionale, n'identifie pas de corridors écologiques à proprement parler sur le territoire, si ce n'est un corridor en limite Sud, l'analyse des milieux écologiques de la trame verte et bleue permet d'identifier des continuités écologiques infra communales fonctionnelles et notamment :

- Sous-trame arborée
- Sous-trame des milieux ouverts
- Sous-trame aquatique / milieux humides

Sous-trame arborée

L'ancienne voie ferrée Orléans-Montargis apparaît comme un élément de continuité de la trame arborée, constituée par des haies et reliant des massifs boisés entre eux. La partie Nord du territoire possède de nombreux bois d'une certaine dimension et assez proches les uns des autres. Ils constituent un ensemble relais du massif d'Orléans à considérer comme un corridor pour la faune et la flore, bien qu'il soit morcelé. Il n'est pas coupé étant donné que des champs ouverts constituent les liens intermédiaires. Il en est de même dans la partie Sud du territoire où de nombreux bois constituent un ensemble écologique cohérent et fonctionnel.



Sous-trame des milieux ouverts

Une continuité de la sous-trame des milieux ouverts est repérée d'ouest en est à travers les champs cultivés majoritairement sous la forme de grands champs ouverts. Ces milieux peuvent constituer des milieux intéressants pour l'avifaune (busards).



Sous-trame aquatique / milieux humides

Le Cens, La Crenolle et le Ruet constituent des continuités de la sous-trame aquatique. Leurs abords naturels et la ripisylve (formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre) qui les accompagne participent également à ces corridors. Le canal d'Orléans bien que constitué d'une masse d'eau continue sur plusieurs dizaines de kilomètres, n'est pas considéré comme un corridor écologique à proprement parler dans la mesure où il est fractionné par de nombreuses écluses sur son parcours.



3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)



Cartographie de la trame verte et bleue, et les corridors écologiques potentiels

3. Les corridors écologiques : trames vertes et bleues (TVB)

4. LA FAUNE ET LA FLORE

Au vu des habitats naturels présents, le territoire communal est moyennement riche en termes d'espèces faunistiques et floristiques. Selon les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), la commune compte 268 espèces animales et végétales.

Selon les données du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP), parmi les 232 espèces végétales, trois espèces sont protégées et cinq sont sur la liste rouge régionale parmi lesquelles le Doronic à feuilles de plantain.



Doronic à feuilles de plantain

Flore
232 espèces (anémone, aulne, brome mou, iris, gaillet...)
3 espèces protégées, 5 sont sur la liste rouge régionale

Faune
5 batraciens (triton palmé, grenouilles, crapauds...).
12 insectes (Paon du jour, tircis, machaon, vanesse des chardons...)
14 mammifères (mulot, chevreuil, campagnol, belette, sanglier...)
2 oiseaux (martinet noir, chouette hulotte)



4. Géologie - Eaux superficielles et souterraines

Texte issu de l'étude d'environnement réalisée par l'Institut d'Ecologie Appliquée sur la commune de Donnery, Etat initial du site et de son environnement, octobre 1996

1. TOPOGRAPHIE

Donnery appartient au plateau de l'Orléanais qui se situe à une altitude moyenne de 116/118 mètres. Il culmine au Bois les Armes, au Nord-Est de Donnery, à la cote de 122 mètres. Ce plateau est sillonné par la vallée de l'Oussance (ou Cens) et du Canal d'Orléans, orientée NE / SO, encaissée d'une quinzaine de mètres au sein du plateau.

Le point le plus bas de la commune est atteint dans le fond de la vallée de l'Oussance, en aval du bourg, à une cote légèrement inférieure à 100 mètres.

Deux ruisseaux affluents de l'Oussance ont également creusé le plateau :

- La vallée du ruisseau la Crénolle, orientée Nord/Sud, entre le bourg de Donnery et le hameau de Boisgault.
- La vallée du Ruet Fossé, exutoire de l'étang des Barreaux, orientée Est-Ouest



2. GEOLOGIE

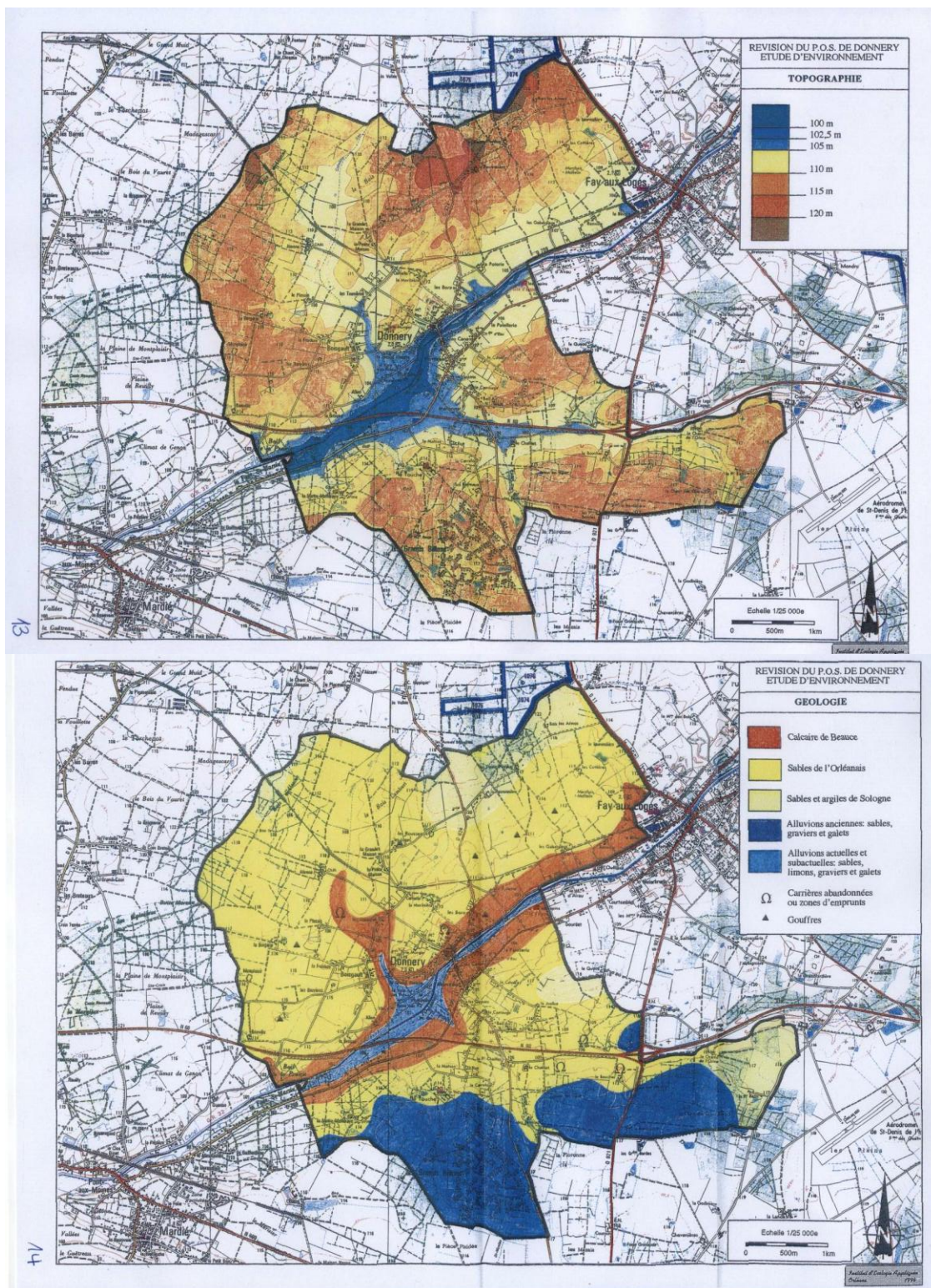
Le calcaire de Beauce qui constitue le soubassement de la région orléanaise plonge sous la couverture des dépôts argilo-sableux. Il affleure sur les flancs de la vallée de l'Oussance qui entame largement les assises burdigaliennes. Les sables de l'Orléanais représentent les premiers dépôts fluviaux burdigaliens, comblant sur une épaisseur variable les irrégularités du calcaire sous-jacent. Ils sont séparés des sables de Sologne par les marnes de l'Orléanais, d'épaisseur variable (de 0 à 8 m). Les sables et argiles de Sologne forment un territoire imperméable, marécageux et infertile.

Sur une épaisseur pouvant atteindre 12 m, cette formation comprend des sables argileux, des sables purs le plus souvent grossiers et des argiles. Ces faciès très inégalement répartis en bancs et lentilles sont extrêmement variables. Plus au sud, s'étendant sur le plateau bordant la vallée de la Loire, et recouvrant sur une épaisseur de 6 à 7 m les formations de Sologne, les alluvions anciennes sont constituées de sables grossiers faiblement argileux, plus riches en cailloutis et galets que les alluvions récentes. Enfin, le fond de la vallée de l'Oussance est constitué par des sables repris des sables de l'Orléanais formant les alluvions actuelles et subactuelles. Celles-ci sont plus ou moins limoneuses et carbonatées.

Les sables burdigaliens ont été exploités par intermittence dans plusieurs petites carrières, servant de remblais ou parfois utilisés en construction lorsqu'ils sont suffisamment purs. Les marnes de l'Orléanais furent naguère employées pour amender les sols sableux. Enfin, le calcaire de Beauce était autrefois l'objet d'intenses exploitations tant en carrière souterraine qu'à ciel ouvert, il fournissait des moellons gélifs.

Aucune carrière n'est actuellement en cours d'exploitation.

4. Géologie - Eaux superficielles et souterraines



4. Géologie - Eaux superficielles et souterraines

3. HYDROGEOLOGIE

La nature des terrains permet le développement de plusieurs formations aquifères :

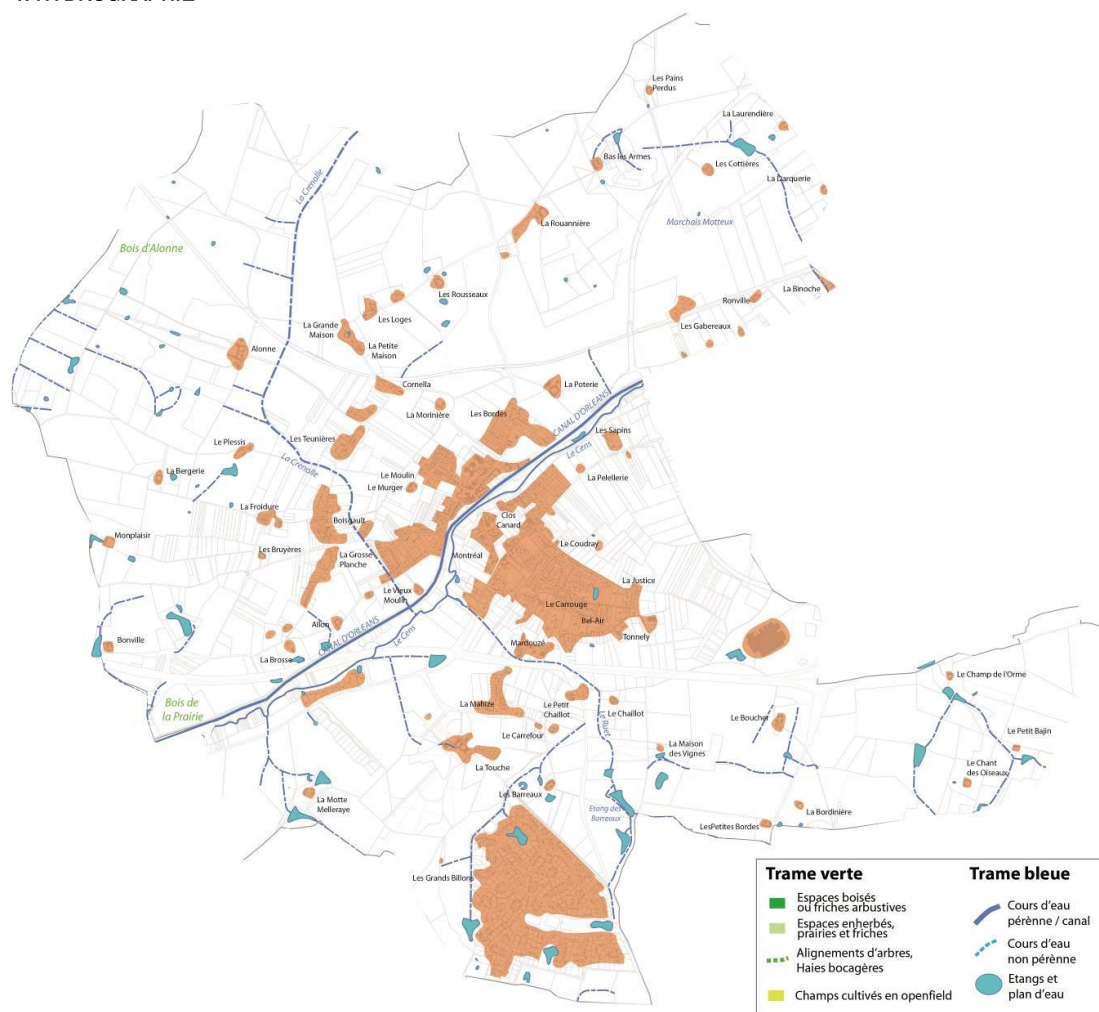
- Nappes superficielles perchées

Ces nappes sont associées aux sables du Burdigalien ainsi qu'aux alluvions anciennes. Elles ont pour base les marnes de l'Orléanais. Elles alimentent des émergences temporaires et des puits peu profonds souvent taris en été. Ces nappes fugaces ont des niveaux soumis à des variations importantes en fonction du volume des précipitations et n'ont guère d'intérêt économique.

- Nappe du calcaire de Beauce

Cette nappe est libre, un réseau karstique orienté du Nord-Est au Sud-Ouest (réseau de Fay-aux-Loges/Chécy) la draine.

4. HYDROGRAPHIE



4. Géologie - Eaux superficielles et souterraines

Le réseau hydrographique se compose de 4 cours d'eau principaux :

- le Canal d'Orléans ;
- le Cens qui longe le canal ;
- la Crenolle qui parcourt le territoire du Nord jusqu'au canal ;
- le Ruet qui parcourt le territoire du sud jusqu'au Cens.

La commune appartient au Sibcca qui est en charge des rivières et cours d'eau sauf le canal.



5. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ET LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Donnery est située dans le périmètre du SAGE « Nappe de Beauce » approuvé le 11 juin 2013 par les Préfets des départements du Loiret, du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Essonne, de Seine-et-Marne et des Yvelines qui ont signé l'arrêté interpréfectoral approuvant le SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés. Le SAGE est officiellement en application depuis cette date et constitue le nouveau cadre local pour la police de l'eau. Ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux détermine les modalités d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques à l'échelle des unités hydrographiques. Il s'agit à travers le SAGE, de mettre en place une gestion équilibrée de la ressource entre les usages (alimentation en eau potable, industriels, agriculteurs, activités de loisirs) et de définir ceux qui sont prioritaires.



Source : SAGE Nappe de Beauce

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés :

Une gestion équilibrée de la ressource en eau : un défi à relever

Le niveau de la nappe de Beauce et le débit des cours d'eau fluctuent au cours du temps en fonction des changements climatiques. Ces variations sont accentuées en période sèche par les prélèvements d'eau. Lors du long épisode de déficit pluviométrique de 1990 à 1996, certains forages ont vu leur productivité baisser, le débit de leurs cours d'eau diminuer, parfois jusqu'au tarissement, menaçant ainsi la salubrité, l'équilibre des milieux naturels et les usages de loisirs. En cas de sécheresse, le système de gestion volumétrique pour l'irrigation est un premier pas dans ce sens. Son fonctionnement reste encore à affiner au travers d'une meilleure connaissance du fonctionnement de la nappe et de son lien avec les cours d'eau.

4. Géologie - Eaux superficielles et souterraines

Une nappe fragile à mieux protéger, la qualité des cours d'eau à reconquérir

Hormis dans sa partie Sud couverte par la forêt d'Orléans, la nappe de Beauce se caractérise par une vulnérabilité naturelle en raison de l'absence de couches imperméables empêchant la migration de polluants du sol vers la nappe. Lorsqu'elle est vulnérable, la nappe apparaît fortement polluée par les nitrates dans sa partie supérieure, et localement par les produits phytosanitaires. Cette contamination tend à s'aggraver au fil du temps. En revanche, sous la forêt d'Orléans, la nappe est indemne de pollution anthropique. On y retrouve pourtant des éléments indésirables, d'origine naturelle, comme l'arsenic et le sélénium. La qualité de l'eau des rivières de Beauce est également de qualité passable. Certes des améliorations sont notables pour l'ammonium et le phosphore signe d'efforts en matière de traitement des eaux usées notamment. Mais la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates est mauvaise et continue à se dégrader.

La qualité de l'eau apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur pour les acteurs du SAGE. L'objectif est d'aboutir à une diminution de la teneur en polluants dans l'eau et à la préservation de cette ressource contre toute pollution, afin de protéger l'alimentation en eau potable.

Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement

Plusieurs secteurs du domaine du SAGE sont soumis à des inondations importantes. Les conséquences de ces phénomènes sont nombreuses : dégradation des milieux naturels, urbanisation croissante, ruissellement urbain ou rural, ... Diminuer l'exposition au risque, gérer les ruissellements et les capacités de rétention sont les buts à poursuivre afin de limiter le risque inondation qui touche un certain nombre de communes du domaine du SAGE. Une concertation à l'échelle des bassins versants "eaux superficielles" est indispensable pour atteindre ces objectifs.

Le SAGE pour une gestion concertée des milieux aquatiques

Une mauvaise qualité de l'eau et une dégradation des habitats gênent, voire empêchent, le bon déroulement du cycle biologique de la faune aquatique (poissons, insectes, crustacés, mollusques,...). La diversité des organismes est médiocre et les espèces sensibles à la pollution moyennement représentées. Au-delà des zones protégées réglementairement - ZNIEFF, ZICO, etc. -, d'autres milieux naturels présentent des potentialités patrimoniales fortes –sources, cours d'eau, étangs, faune, flore, etc. - et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Des actions de réhabilitation et d'entretien peuvent aider à améliorer la qualité et le fonctionnement des milieux naturels mais elles n'auront de réel impact que si elles sont décidées dans le cadre d'une gestion collective et concertée à l'échelle des bassins versants eaux superficielles.

Par ailleurs, Donnery est concernée, comme de nombreuses communes du Loiret, par l'arrêté du 23 novembre 1994 portant délimitation des zones sensibles pris en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes. Cela concerne précisément la zone sensible du bassin Loire-Bretagne qui comprend les bassins versants de la Loire en amont de sa confluence avec le Beuvron. Le Préfet fixe par arrêté les objectifs de réduction des flux de substances polluantes des agglomérations incluses en zone fixe sensible et produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kilogrammes par jour, en fonction des caractéristiques du milieu récepteur et de l'objectif recherché (lutte contre l'eutrophisation, protection des zones de baignade, de conchyliculture ou des captages pour la fabrication d'eau potable).

4. Géologie - Eaux superficielles et souterraines

Le Préfet fixe par arrêté les objectifs de réduction des flux de substances polluantes des agglomérations incluses en zone fixe sensible et produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 600 kilogrammes par jour, en fonction des caractéristiques du milieu récepteur et de l'objectif recherché (lutte contre l'eutrophisation, protection des zones de baignade, de conchyliculture ou des captages pour la fabrication d'eau potable).

Donnery fait également partie du programme du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne. La révision du SDAGE Loire-Bretagne a été approuvée par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2009 pour une période de 6 ans (2010 - 2015). La commune est concernée par ce SDAGE. Le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté, le 2 octobre 2014, le projet de SDAGE 2016-2021 et son programme de mesure. Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les habitants du bassin Loire-Bretagne ont été invités à donner leur avis sur le projet ainsi que son programme associé. La consultation permet non seulement la participation de tous les acteurs du bassin Loire-Bretagne (collectivités, citoyens, acteurs économiques) mais également d'informer et d'associer les habitants, car de leur implication dépend la réussite des politiques de l'eau. Suite à la consultation, l'ensemble des avis sera analysé par le comité de bassin qui établira avant la fin 2015, la version définitive du SDAGE.

La liste des objectifs par masse d'eau fait état, pour le canal d'Orléans, des objectifs suivants :

		Objectif Etat Ecologique	
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif	Délai
FRGR0913	CANAL D'ORLEANS DE COMBREUX A CHECY	Bon Potentiel	2015
FRGR0298	L'OUSSANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Moins strict	Non connu

Source : SDAGE Loire Bretagne

Les objectifs d'état chimique et d'état global ne sont pas mentionnés.

5. Alimentation en eau potable - assainissement - gestion des déchets

1. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable de Donnery est assurée par un forage situé à 500 m à l'est de l'église, en rive gauche de l'Oussance au lieu-dit "le Clos Canard". L'ouvrage réalisé en 1973 atteint 70 m de profondeur pour exploiter la nappe des calcaires de Beauce.

Une déclaration d'utilité publique du forage impose, dans le périmètre de protection rapproché, pour toutes les habitations existantes ou à venir un raccordement au réseau d'assainissement. Il y a donc un enjeu de protection de la ressource en eau en prenant en compte l'arrêté de DUP.

La commune est alimentée par un captage situé sur son territoire qui dispose d'une déclaration d'utilité publique en date du 27 décembre 1994 instaurant des servitudes rattachées à des périmètres de protection.

Le château d'eau se situe à proximité immédiate du forage et a une capacité de stockage de 400 m³. La commune dispose d'une capacité de stockage totale de 600 m³ avec le surpresseur des Grands Billons. Cette réserve est suffisante pour la commune.

Toute la commune est desservie en eau potable. Une interconnexion entre Donnery/Mardié et Donnery/Fay-aux-Loges a été créée en 2018-2019 afin de pallier éventuellement à toute défaillance de l'alimentation en eau potable.

2. ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES (cf. annexes sanitaires)

Il existe un schéma directeur d'assainissement sur la commune élaboré en 2022. La commune dispose d'un contrat d'assainissement DSP/SAUR, signé en 2024 pour 8 années.

La compétence « assainissement » devrait être intercommunale d'ici à 2026. Donnery a développé l'interconnexion dès 2017 avec Mardié pour anticiper ce transfert de compétence. Une autre interconnexion sera effectuée avec Fay-aux-Loges en 2018 (eau potable) : de nombreuses réunions dans le sens d'une meilleure prise en compte des réseaux et du traitement sont actuellement en cours. Le diamètre du réseau communal entre Mardié et Donnery doit toutefois être réétudié. Enfin, l'ARS n'a formalisé aucune contre-indication à ce sujet.

Par ailleurs, il existe 110 stations en assainissement non collectif sur la commune. Le traitement des eaux usées de la commune est assuré par la station d'épuration intercommunale située à Chécy. Cette station est récente et a pris en considération les besoins de toutes les communes raccordées. Le rejet pour Donnery est limité à 28 m³/ha.

Le traitement de la plus grande partie des effluents collectés est effectué au niveau de la station d'épuration intercommunale de Chécy. Quelques habitations à l'est de la commune sont raccordées au réseau de Fay-aux-Loges et leurs effluents sont traités par la station communale de Fay-aux-Loges.

Il est à noter que, malgré les travaux effectués par la commune de Donnery pour étancher son réseau d'assainissement, il y a toujours un apport d'eaux claires trop important. Elle doit donc diminuer la quantité d'effluent envoyés à la station d'épuration de Chécy. Pour ce faire, la commune souhaite raccorder l'ensemble des Grands Billons (environ 300 habitations) sur la STEP de Saint-Denis-de-l'Hôtel, étant donné sa proximité avec l'usine de traitement. Un accord de principe a été pris avec la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel et des travaux sur le réseau d'eaux usées des Grands Billons sont ainsi en cours (début 2026) pour permettre le rejet des eaux usées des Grands Billons vers cette STEP.

La station de Chécy construite en 2001 est à boues activées. Elle a la capacité de traiter 25 000 équivalents habitants (E.H). Elle traite également les effluents des communes de Mardié, Combleux, Boigny-sur-Bionne, Bou et Chécy. Située en zone inondable, elle est équipée d'un poste de crue pour évacuer l'eau en cas d'inondation.

La gestion de la station d'épuration intercommunale de Chécy et du réseau de collecte est déléguée par affermage à Suez par Orléans Métropole. Donnery et la CAO ont signé une convention de raccordement du réseau de la commune de Donnery à la station communautaire de Chécy.

5. Alimentation en eau potable - assainissement - gestion des déchets

Eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales est existant sur la majeure partie de la commune. Il n'y a pas de réseau sur le centre bourg (sauf avenue Ponson du Terrail) et des problèmes ont été rencontrés aux Grands Billons. Des études sont en cours sur la Bionne et ses affluents, sur le bassin versant complet ainsi que sur bassin du Cens pour favoriser une bonne maîtrise des eaux de ruissellement.

Les prescriptions réglementaires du PLU sont de nature à éviter tout risque de rejets supplémentaires dans les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales dans la mesure où l'infiltration à la parcelle est préconisée pour les eaux pluviales. En 2024, le réseau d'eaux pluviales est inclus dans le contrat de DSP.

3. GESTION DES DECHETS

En 2012, la collecte des déchets est prise en charge par le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire en porte à porte sans tri sélectif. Le tri sélectif est effectué grâce à 6 points d'apport volontaires répartis sur la commune.

En novembre 2015, les élus du SICTOM ont décidé d'instituer une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (RI).

Cette nouvelle redevance d'enlèvement des ordures ménagères est mise en place par le SICTOM : des conteneurs à puce ont été attribués à chaque foyer tenant compte des volumes utiles. L'objectif est de réduire les volumes de déchets et les jours de ramassage (actuellement une fois par semaine) et d'inciter au tri sélectif. Aussi, chaque foyer dispose d'un forfait de 17 levées par an, ou d'une carte à puce pour un apport volontaire sur les deux colonnes enterrées.

Le traitement des ordures ménagères est effectué par le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire.

Donnery étant comprise dans la communauté de communes des Loges, les déchetteries dont dépend la commune sont celles de Jargeau, Vitry-aux-Loges et Châteauneuf sur Loire.

Les déchets du SICTOM de Châteauneuf et de Gien sont traités à l'usine d'Arablois par incinération.

6. Climat, énergies et changement climatique

1. LE CLIMAT

Le climat de Donnery est de type océanique influencé par le Val de Loire avec une nuance continentale : des hivers doux, des étés chauds et un ensoleillement d'environ 1 700 heures par an.

Il n'existe pas de station météorologique à Donnery. La station météorologique d'Orléans-Bricy (altitude : 125 m) est la seule station professionnelle du département du Loiret. Elle se situe au nord-ouest de Donnery, à une trentaine de kilomètres (direct) environ. Au vu des caractéristiques topographiques et altimétriques, les données climatiques de cette station peuvent être comparées à celles de Donnery.

Les données météorologiques consignées dans les tableaux ci-dessous représentent les moyennes relevées sur une période de 30 ans, de 1970 à 2000. Les hivers sont doux (3 à 4°C) et pluvieux, et les étés frais (19°C) et relativement humides. La température moyenne est d'environ 11°C sur l'année. Les précipitations se répartissent équitablement sur tous les mois de l'année avec une légère pointe au mois de mai (67 mm). Le pic d'insolation est observé au mois de juillet. L'influence océanique est prépondérante dans le climat du Loiret. Néanmoins, par rapport à la façade Atlantique située à un peu plus de 400 km, les hivers y sont légèrement plus froids, en raison de l'influence continentale, les étés un peu plus chauds, les précipitations un peu moins abondantes et les vents plus faibles.

CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES

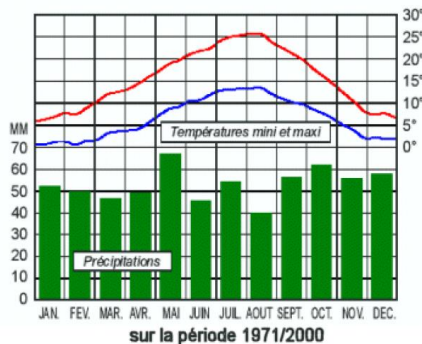
Mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	0,9	1,1	2,8	4,4	8,3	11,0	13,1	12,9	10,3	7,4	3,5	2,0	6,5
Température moyenne (°C)	3,7	4,5	7,2	9,4	13,5	16,4	19,0	19,0	15,7	11,7	6,8	4,6	10,9
Température maximale moyenne (°C)	6,4	7,9	11,6	14,4	18,6	21,7	24,8	25,0	21,1	15,9	10,1	7,2	15,4
Ensoleillement (h)	65	88	136	160	211	195	217	237	166	113	56	58	1 710
Précipitations (mm)	52,0	50,0	47,0	49,0	67,0	45,0	54,0	40,0	56,0	62,0	56,0	58,0	636

Source : Météo France, Orléans – Bricy (1970-2000)

LE CLIMAT DANS LE LOIRET



Normales de températures et de précipitations à Orléans Bricy



Quelques records depuis 1946 à Orléans Bricy

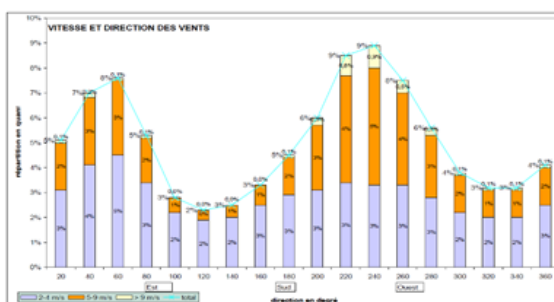
Température la plus basse	-18,2 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Année la plus froide	1963
Température la plus élevée	40,3 °C
Jour le plus chaud	28/07/1947
Année la plus chaude	1994
Hauteur maximale de pluie en 24h	64,4 mm
Jour le plus pluvieux	15/07/1958
Année la plus sèche	1990
Année la plus pluvieuse	1958

6. Climat, énergies et changement climatique

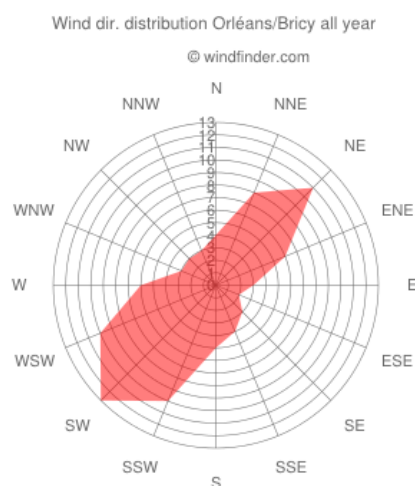
Des vents dominants de direction sud-ouest

Les vents dominants (35%) soufflent du sud-ouest, les vents secondaires (29 %) viennent du nord-est. Leur force se situe pour 51 % entre 2 et 4 m/s soit entre 7 et 14 km/h, pour 36 % entre 18 et 32 km/h et pour seulement 4 % au-delà de 32 km/h.

DIRECTION ET REPARTITION DES VENTS



Source : Météo France, Orléans –
Bricy (1970-2000)



Les précipitations

Les précipitations présentent 2 légères pointes en mai et en octobre.

Il y a en moyenne 65 jours par an de gelée.

L'influence non négligeable de la Loire est à noter à travers des orages locaux assez violents en été qui suivent l'axe de la Loire, une humidité de l'air particulière notamment d'octobre à février. On retrouve une fréquence plus forte du nombre de jours de brouillard d'octobre à février.

2. LES DOCUMENTS CADRE

La thématique des énergies renouvelables et du climat est aujourd'hui encadrée par un contexte législatif plus développé, notamment avec les lois Grenelle. Ce cadre législatif se traduit par des documents à l'échelle régionale (Schéma Régional Climat Air Energie et Schéma Régional de l'Eolien).

Les documents régionaux en vigueur dans le domaine des énergies sont les suivants : le SRCAE et le SRE. Ces documents imposent de nouvelles mesures et orientations en matière de développement des énergies renouvelables, de la qualité de l'air et de la prise en compte du climat.

Par ailleurs, la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, a pour ambition de faire de la France, un pays moins dépendant des énergies fossiles et du nucléaire, ainsi qu'à lutter contre le réchauffement climatique, alléger la facture énergétique du pays, tout en créant des emplois.

Parmi les 64 articles, figurent plusieurs grands objectifs :

- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012,
- réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025,
- réduire la consommation des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012,
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité,
- diminuer de 40 % les gaz à effet de serre à l'horizon 2030, par rapport à 1990,
- diminuer de 50 % les déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

Enfin, plusieurs mesures sont prévues pour les particuliers

6. Climat, énergies et changement climatique

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

L'État et la Région Centre ont élaboré conjointement le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) conformément à la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle II.

Au regard des engagements pris par la France depuis plusieurs années, à l'échelle mondiale, européenne ou nationale, le SRCAE est destiné à définir les grandes orientations et objectifs régionaux, en matière de :

- maîtrise de la consommation énergétique,
- réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- réduction de la pollution de l'air,
- adaptation aux changements climatiques,
- valorisation du potentiel d'énergies renouvelables de la région.

Le Préfet de la région Centre par l'arrêté préfectoral N°12.120 du 28 juin 2012 a validé le SRCAE.

Le Schéma Régional Eolien (SRE)

Il constitue un volet annexé au SRCAE. Le SRE de la Région Centre établit la liste des communes situées dans des zones favorables à l'éolien et donc susceptibles de porter des projets éoliens. Elles ont été définies en tenant compte à la fois du "gisement" de vent et des enjeux environnementaux, paysagers ou patrimoniaux dont la région Centre est riche. Leur identification a donné lieu à une concertation dans chacun des territoires, présentant un potentiel éolien.

Le territoire de Donnery n'est pas retenu en tant que zone favorable au développement de l'énergie éolienne.

3. LES POTENTIELS DU TERRITOIRE DE DONNERY

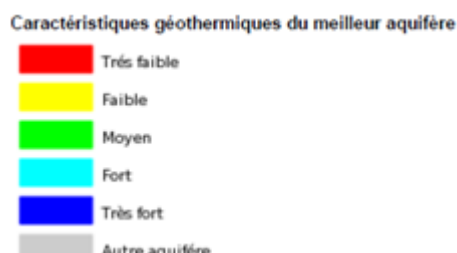
La géothermie

Le BRGM, l'ADEME, la région Centre et ERDF ont développé un système d'information géographique d'aide à la décision, qui indique si, en un endroit donné, l'installation de pompes à chaleur sur nappe aquifère est envisageable. Le SIG ne montre que la productivité des nappes superficielles, sans prendre en compte les nappes profondes.

Sur le territoire de Donnery, le potentiel relevé est fort sur tout le territoire. Pourtant, il n'y a aujourd'hui pas d'installation sur le territoire qui utilise cette technologie de captage de la chaleur existante sous terre. Cette chaleur est particulièrement bien adaptée à des constructions d'une taille importante (équipements publics, résidences d'habitat collectif...).



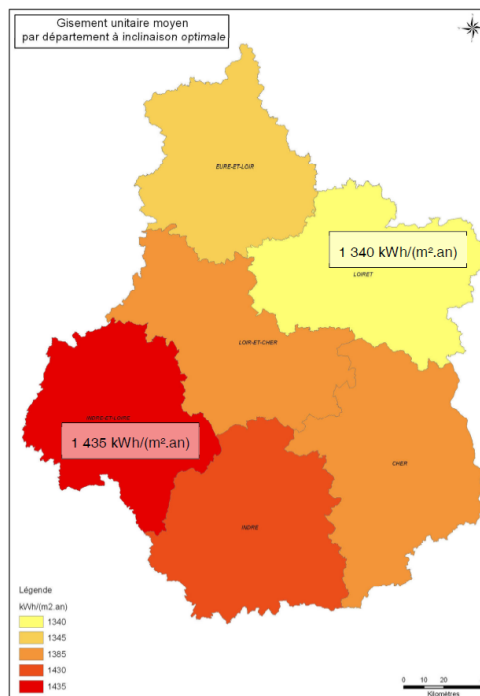
Potential géothermique sur le territoire
Source : www.geothermie-perspectives.fr



6. Climat, énergies et changement climatique

Le potentiel solaire

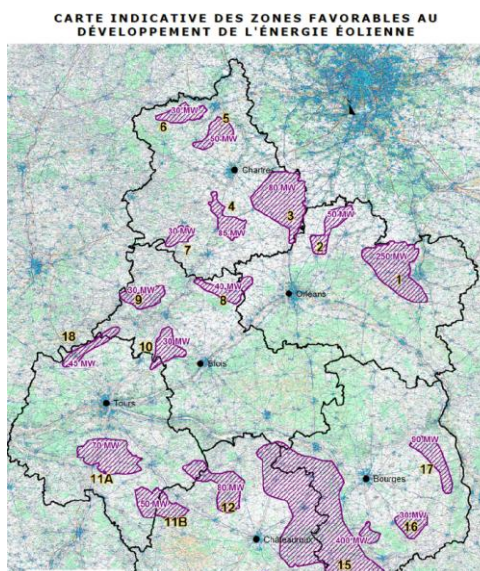
La durée d'ensoleillement moyen dans le Loiret est de 1710 heures par an. Le potentiel énergétique moyen en kwh thermique par an et par m² est de 1 340 kwh d'énergie récupérable par an. La moyenne française est établie à un ensoleillement de 1 970 heures. (Source : Météo France). L'ensoleillement départemental est donc 13 % plus faible que la moyenne française, mais est néanmoins suffisant pour l'exploitation de panneaux solaires thermiques utiles pour l'eau chaude sanitaire, ou pour les panneaux photovoltaïques. Les secteurs urbanisés sont tous suffisamment exposés au sud pour envisager des possibilités de développement de l'énergie solaire, ce qui est déjà le cas pour certains logements. Il convient, lors des études de faisabilité, d'analyser l'orientation et l'adaptabilité environnementale des projets (conception bioclimatique). Néanmoins, la production d'énergie solaire reste limitée pour subvenir aux besoins de chauffage ou d'électricité, sans mise en place d'une énergie complémentaire.



Gisement unitaire moyen par département à inclinaison optimale

Le potentiel éolien

Selon le schéma régional de l'éolien (SRE), Donnery est une commune qui ne possède aucune zone favorable au développement de l'éolien, tout comme les communes périphériques. Aussi, les modes de production éoliens, que ce soit de la petite éolienne ou de l'éolienne industrielle ne sont pas les modes d'énergie renouvelable à développer sur le territoire. Le patrimoine bâti, les espaces forestiers et les paysages ne sont pas favorables à ce développement.



Carte des zones favorables au développement de l'énergie éolienne, source : SRCAE

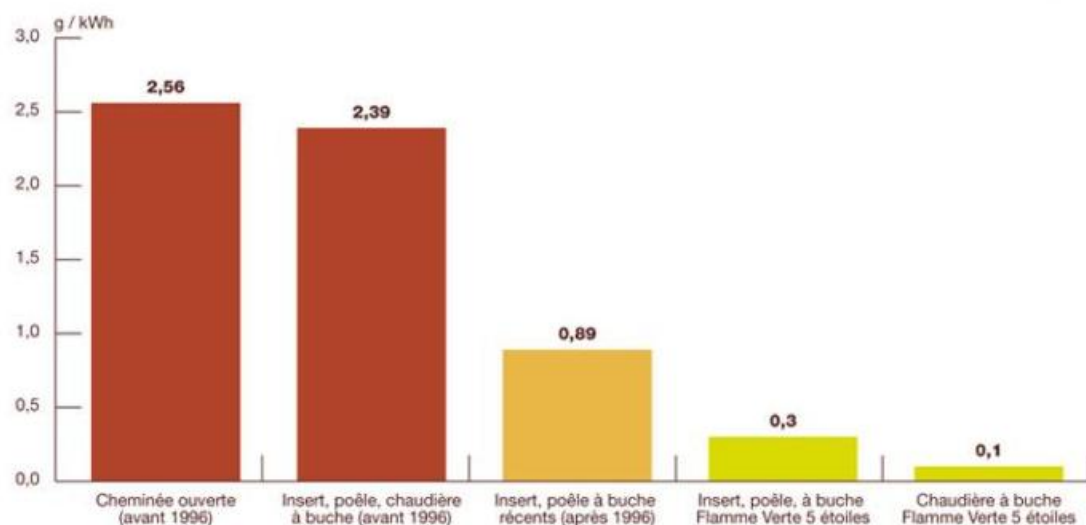
6. Climat, énergies et changement climatique

Le potentiel de développement de l'énergie de biomasse

La biomasse, et en particulier le bois, représente un fort potentiel de développement : la forêt occupe près de 30% du territoire métropolitain, et le massif forestier français, qui est l'un des plus importants d'Europe, a augmenté de moitié depuis 1950.

Localement, l'énergie bois pourrait être développée au regard du potentiel de la forêt d'Orléans et de la valorisation de l'ensemble des bois et espaces verts communaux. A noter que la combustion du bois de chauffage est bénéfique pour l'environnement si l'appareil de combustion est performant. Les émissions de particules fines sont 10 à 20 fois moins importantes avec un appareil de chauffage labellisé flamme verte par rapport à une cheminée ouverte.

ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES PAR CATÉGORIE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS EN g/kWh



Source : Prioterre (2012)

7. Pollution des sols et de l'air

1. LES SITES POLLUES OU POTENTIELLEMENT POLLUES

Les données présentes dans la banque de données nationale BASIAS constituant l'inventaire des sites industriels et activités de service, en activité ou non, et susceptibles d'engendrer une pollution pour l'environnement, ont été extraites pour la commune de Donnery. Il est important de souligner que l'existence de site industriel dans BASIAS ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution au droit de celle-ci mais laisse présager une activité potentiellement polluante.

Deux sites sont recensés sur cette base de données :

- une décharge d'ordures ménagères communale, dont l'activité s'est terminée en 2012,
- une activité de fabrication d'eau de javel, dont l'activité s'est également terminée en 2012.

2. LA QUALITE DE L'AIR

La surveillance de la qualité de l'air à proximité de Donnery, sur l'agglomération orléanaise est assurée par l'association Lig'Air qui dispose de cinq stations : Orléans-Préfecture, Orléans-Gambetta, Orléans-la-Source, Saint-Jean de Braye et Marigny-les-Usages (la plus proche de Donnery). La qualité de l'air est mesurée grâce à l'indice ATMO, dont le calcul se base sur les concentrations de 4 indicateurs de la pollution atmosphérique : ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et particules en suspension. La valeur la plus élevée détermine la valeur de l'indice ATMO, qui varie de 1 (très bon) à 10 (très mauvais). L'indice ATMO d'Orléans est en moyenne de 3 (sur 10) sur une période de 14 ans, ce qui signifie une qualité de l'air bonne. C'est majoritairement l'ozone qui fixe l'indice ATMO. Arrivent en deuxième position les particules en suspension devant le dioxyde d'azote. La commune étant située à l'écart de la zone urbanisée de l'agglomération d'Orléans, elle permet une ventilation optimale favorable à la dispersion de l'air chargé en microparticules. Toutefois, la traversée de la RD 2060 et notamment ses abords sont potentiellement pollués au vu du trafic routier important supporté par cet axe.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) définit un certain nombre d'orientations et actions afin d'améliorer la qualité de l'air dans un objectif de diminuer de 20 % les PM (particules fines en suspension) et de 30 % les NOx (Oxydes d'azote) d'ici 2020 en zones sensibles. :

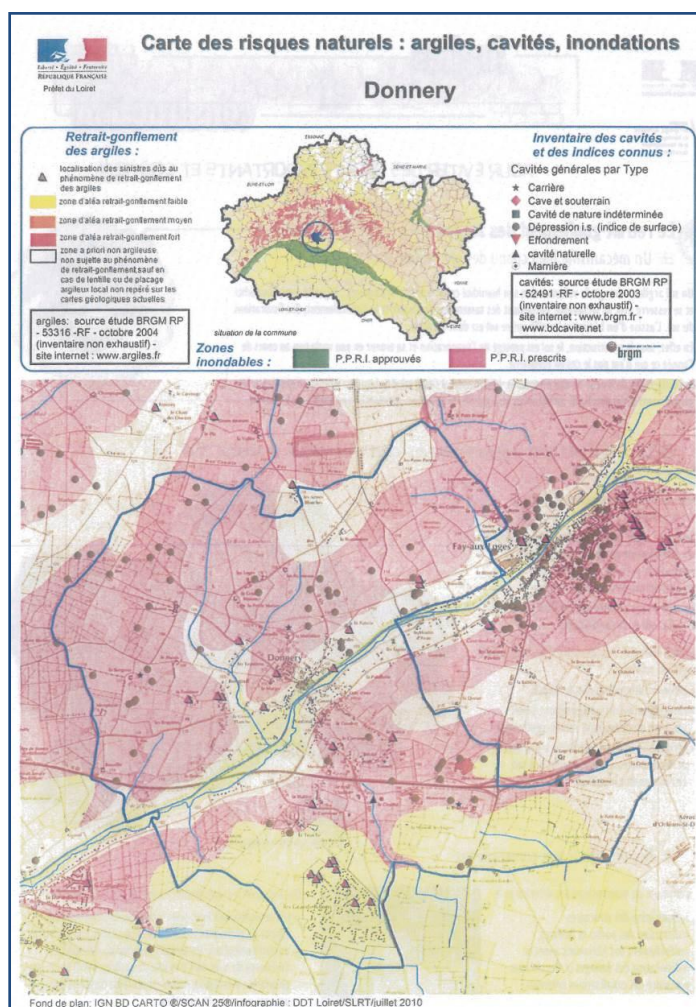
- Développer des projets permettant de changer les modes de déplacements des personnes et des biens, et des pratiques agricoles (télétravail, covoiturage, réduction de l'utilisation de pesticides...) ;
- Impulser le renouvellement des appareils de chauffage au bois et encadrer la mise en place de nouveaux matériels plus performants dans les zones sensibles en terme de qualité de l'air (intégrer les foyers fermés dans les systèmes de chauffage au bois, limiter les émissions de poussières...) ;
- Inciter et soutenir le renouvellement des parcs de véhicules (VL, VU, et PL donc bus et autocars) et la mise en place de dispositifs adaptés pour les engins de chantier.

8. Risques naturels et technologiques

Donnery est concernée par les risques naturels et technologiques majeurs précisés au Dossier Départemental des Risques majeurs élaboré par le Préfet du Loiret en janvier 2006.

La commune a été reconnue 9 fois en état de catastrophe naturelle entre 1983 et 2017, suite à des phénomènes de mouvements de terrains, d'inondations, de coulées de boue :

- Inondations et coulées de boue - 28 mai 2016 au 4 juin 2016 ;
- Inondations et coulées de boue - 19 février 2015 ;
- Inondations et coulées de boue - du 27 au 28 mai 2008 ;
- Inondations et coulées de boue - du 14 au 15 février 2002 ;
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain - du 25 au 29 décembre 1999 ;
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols - du 1 mai 1997 au 31 décembre 1998 ;
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols - du 1 janvier 1993 au 30 avril 1997 ;
- Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse - du 1 janvier 1991 au 31 décembre 1992 ;
- Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse - du 1 mai 1989 au 31 décembre 1990 ;
- Inondations et coulées de boue - du 9 au 10 avril 1983.



8. Risques naturels et technologiques

1. MOUVEMENTS DE TERRAIN

Cavités souterraines

Le service géologique régional Centre du BRGM a réalisé une étude de recherche sur la présence de cavités souterraines dans le Loiret d'origine naturelle ou anthropique et les désordres associés. Cette étude a classé la commune de Donnery en aléa fort lié au phénomène d'effondrement des cavités souterraines. L'inventaire non exhaustif des cavités et indices connus lors de cette étude signale sur le territoire de Donnery des indices de surface de type « dépressions topographiques » des cavités naturelles et des carrières. Les « dépressions topographiques peuvent correspondre à des affaissements et enfoncements de terrain, phénomènes symptomatiques des exploitations minières ou de cavités naturelles.

Argiles

Le service géologique national Centre du BRGM a réalisé en 2004 une étude relative au phénomène de retrait gonflement des argiles dans le Loiret. A Donnery, cette étude indique que 57,8% du territoire sont classés en aléa fort, 20,4 % en aléa moyen et 21,8 % en aléa faible. La commune a fait l'objet de 4 arrêtés de catastrophe naturelle (sur un total de 8 arrêtés de CN) au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à une période de sécheresse. Compte-tenu de la non exhaustivité de l'inventaire des cavités souterraines et indices de surface réalisés par le BRGM en 2003 et du fait que le secteur est impacté par le risque lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles, il est recommandé :

- pour les cavités et les argiles, de faire réaliser par un bureau d'études spécialisé une étude de sol géotechnique afin de confirmer l'absence de vide et dans le cas contraire, de mettre en œuvre des dispositions constructives adaptées permettant à la structure de supporter des tassements différentiels de l'ordre de plusieurs centimètres, sans subir de dommages et de dégradations ;
- pour les cavités, s'il y a présence de vide, de mettre en œuvre des mesures de traitement (remplissage des vides, renforcement de la structure, réalisation de fondations profondes).

Enfin, il est important de conserver :

- les accès afin de pouvoir visiter périodiquement et surveiller l'état général des cavités-carrières ;
- les aérations afin de permettre une circulation d'air bénéfique à la stabilité des cavités-carrières.

Pour en savoir plus :

- pour les argiles, informations sur les dispositions préventives (schéma en annexe) ;
- consultation des sites www.bdcavite.net, www.argiles.fr et www.qualiteconstruction.com pour des informations complémentaires.

8. Risques naturels et technologiques

2. LES RISQUES D'INONDATION

Par arrêté du 17 février 2015, paru au journal officiel du 19 février 2015, l'état de catastrophe naturelle, relatif aux dommages causés par les fortes précipitations des 29 et 30 avril 2015, a été constatée pour la commune de Donnery. Ce fut le cas également lors des inondations de type crue centennale survenue entre le 28 mai et le 4 juin 2016. Un certain nombre d'actions vont être menées par le Conseil départemental pour prendre en compte ce risque.

La commune a subi de très importants dégâts lors des inondations de 2016, où de nombreuses habitations ont été touchées, ce qui nécessite de prendre des précautions dans le cadre du PLU.



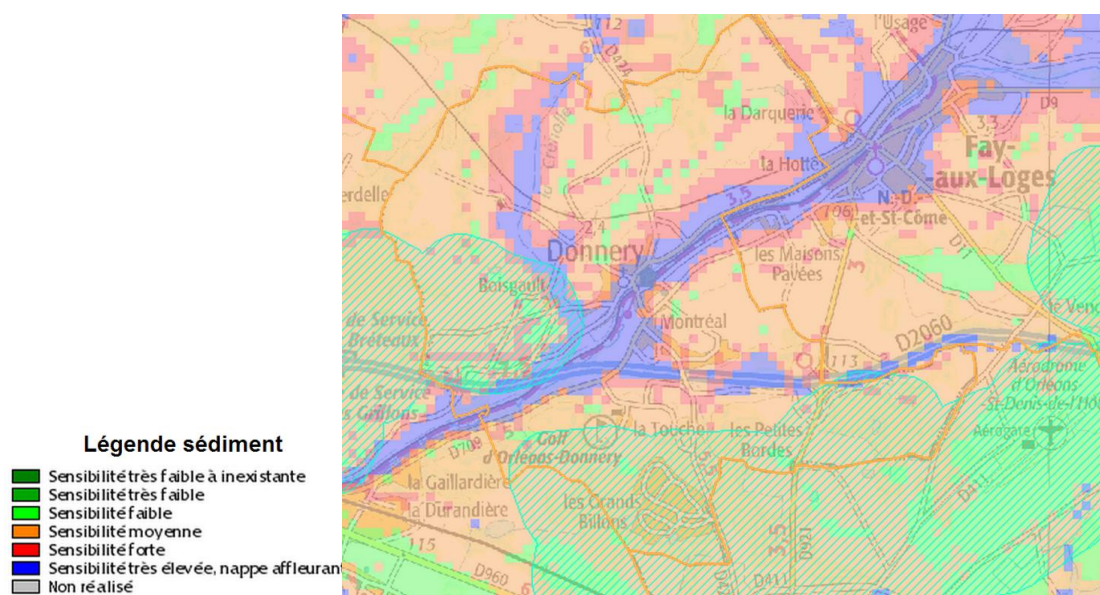
8. Risques naturels et technologiques

La commune de Donnery est couverte par le **plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** du Bassin Loire Bretagne 2016 – 2021. Le plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne vise à mieux assurer la sécurité des populations, à réduire les dommages individuels et les coûts collectifs, et à permettre le redémarrage des territoires après la survenue d'une inondation. Ce plan de gestion s'applique sur l'ensemble du bassin. Il a été adopté le 23 novembre 2015 par le préfet coordinateur de bassin, après avoir été soumis à une consultation publique du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. L'arrêté préfectoral a été publié au journal officiel du 22 décembre 2015.

Le PGRI se compose de 6 objectifs :

1. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines ;
2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
4. Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Concernant le risque de remontée de nappes, d'après le site internet du BRGM, la commune présente globalement une sensibilité moyenne à très élevée à cet aléa. Toute la commune est concernée, notamment les abords des vallées puisque la nappe phréatique et affleurant dans ces secteurs en « dépression topographique » correspondant aux zones de contact entre la nappe et les couches géologiques superficielles. La remontée de nappe n'entraîne en général pas d'inondation à proprement parler mais peut être la cause d'une accentuation de l'inondation par ruissellement à cause d'une moindre infiltration.



Source : <http://www.inondationsnappes.fr>

8. Risques naturels et technologiques

3. LES AUTRES RISQUES NATURELS

Le département du Loiret est en zone de sismicité 1, aléa très faible. Ce niveau d'aléa ne nécessite pas d'appliquer aux bâtiments, aux équipements et aux installations, des mesures préventives comme notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques.

En termes de tempête, la commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la tempête de 1999.

4. TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Canalisation d'hydrocarbures

La commune de Donnery est concernée par le projet de pipeline Orléans-Bourges dont les servitudes sont acquises. Le service gestionnaire est la TRAPIL.

Canalisation de transport de gaz

Le territoire communal de Donnery est traversé par plusieurs canalisations de transport de gaz naturel haute pression de diamètres 250 et 150 mm - tronçon Saint-Père-sur-Loire / Fleury-les-Aubrais et par l'Antenne de Châteauneuf. Ces ouvrages sont susceptibles, par perte de confinement accidentelle suivie de l'inflammation, de générer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations voisines. La servitude pour les deux premières installations porte sur l'inconstructibilité de 7 mètres de large au droit de la double canalisation (1 mètre à gauche du diamètre 250 mm et 3 m à droite du 150 mm et 3 m entre les deux canalisations).

L'arrêté du 04 août 2006, portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides et de produits chimiques, impose dans des cercles centrés sur la canalisation les contraintes suivantes :

Dans le cercle des premiers effets létaux :

- Pas d'établissement recevant du public (ERP) de 1ère à 3ème catégorie
- Pas d'immeuble de grande hauteur
- Pas d'installation nucléaire de base

Dans le cercle des effets létaux significatifs :

- Pas d'établissement recevant du public (ERP) de plus de 100 personnes
- Pas d'immeuble de grande hauteur
- Pas d'installation nucléaire de base

Par ailleurs, GRT gaz émettra un avis défavorable à tout projet de construction ne respectant pas les contraintes suivantes :

Pour une canalisation en catégorie A :

- Pas de logement ni local susceptible d'occupation humaine permanente à moins de 10 mètres de la canalisation
- Densité inférieure à 8 personnes / ha, et occupation totale inférieure à 30 personnes dans le cercle glissant des effets létaux significatifs correspondant à la canalisation

Pour une canalisation en catégorie B :

- Emplacements de densité comprise entre 8 et 80 personnes / ha et occupation totale entre 30 et 300 personnes dans le cercle glissant des effets létaux significatifs

Pour une canalisation en catégorie C :

- Aucune contrainte de population dans le cercle glissant des effets létaux significatifs

Dans le cercle des effets irréversibles ou à moins de 100 mètres de la canalisation :

- Consultation de GRT gaz, pas de prescriptions particulières.

8. Risques naturels et technologiques

CARACTERISTIQUES DE LA (DES) CANALISATION(S) DE TRANSPORT DE GAZ - CATEGORIE D'EMPLACEMENT

NOM DE LA CANALISATION	DN NOMINAL	PMS en bar	LARGEUR DE LA BANDE DE SERVITUDE en mètres TOTAL	CATEGORIE	ZONES DE DANGERS			Aire du cercle ELS (ha)	Nombre d'occupants autorisés	Equivalent logement pour un lotissement
					CERCLE DES EFFETS LETAUX SIGNIFICATIFS (ELS) Rayon en m	CERCLE DES PREMIERS EFFETS LETAUX (PEL) Rayon en m	CERCLE DES EFFETS IRRVERSIBLES (IRE) Rayon en m			
Branchement ST DENIS DE L'HOTEL ET UNISABI	100	67,7	4	B	10	15	25	0,03	3	1,0
Antenne de ST PÉRE-BOIGNY SUR BIONNE	150	67,7	6	A	20	30	45	0,13	1	0,4
				B					10	4,0
Antenne de ST PÉRE-BOIGNY SUR BIONNE	250	67,7	6	A	50	75	100	0,79	6	2,5
				B					63	25,2

Sécurité routière - Transports exceptionnels

La RD 2060 est classée itinéraire de circulation de transports exceptionnels limité à la 2ème catégorie. Les convois susceptibles d'emprunter cet itinéraire ont des caractéristiques maximales de 72 tonnes, 25m de longueur et 4m de largeur.

5. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Le territoire comprend une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation. Il s'agit de la société Européenne d'Embouteillage (Fabrication de boissons). Ce site n'est pas classé SEVESO. Cependant, la zone d'effet de cette installation n'impacte pas l'extérieur de la propriété. Il n'y a donc pas de prescription de maîtrise de l'urbanisation à intégrer dans le PLU pour assurer la sécurité de ce site, ni de PPRT plan de protection du risque technologique).

Par ailleurs, un élevage canin est soumis aux installations classées pour la protection de l'environnement au lieu-dit « La Ferme d'Allon ou maison d'Allon » rue de Pont au Moine. Toute habitation de tiers ou local habituellement habité par des tiers, stade ou terrain de camping agréé, ne peut s'implanter à moins de 100 mètres des bâtiments et annexes de cet élevage.

Tableau récapitulatif en page suivante

8. Risques naturels et technologiques

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1200	2c	27/02/2007	En fonct.	D	Combustibles (fabrication, emploi, stockage)	10	t
1220	3	27/02/2007	En fonct.	D	Oxygène (emploi et stockage)	20	t
1412		27/02/2007	En fonct.	NC	Gaz inflammables liquéfiés (stockage)	3600	kg
1412	2b	11/01/1999	A l'arrêt	DC	Gaz inflammables liquéfiés (stockage)	15	t
1414	3	15/10/1810	A l'arrêt	DC	Gaz inflammables liquéfiés (remplissage ou distribution)	-	
1418	3	27/02/2007	En fonct.	D	Acétylène (stockage ou emploi)	210	kg
1432	2b	27/02/2007	En fonct.	DC	Liquides inflammables (stockage)	79	m3
1433	Ab	15/10/1810	A l'arrêt	DC	LIQUIDES INFLAMMABLES (MELANGE OU EMPLOI)	27	t
1510	1	27/02/2007	En fonct.	A	Entrepôts couverts	170000	m3
1530	1	27/02/2007	En fonct.	A	Bois, papier, carton ou analogues (dépôt de) hors ERP	35000	m3
1530	2	09/04/2004	A l'arrêt	D	Bois, papier, carton ou analogues (dépôt de) hors ERP	17000	m3
1720	1b	09/04/2004	A l'arrêt	D	RADIOACTIVES (UTILISATION, DEPOT, STOCKAGE) SOURCES SCELLEES CONFORMES	3,700	GBq
211	B1b	11/01/1999	A l'arrêt	D	GAZ COMBUSTIBLES LIQUEFIES (DEPOTS)	30	m3
2253	1	27/02/2007	En fonct.	A	Boissons (préparation, conditionnement) bières, jus de fruit, autres	9000000	L/j
2254		09/04/2004	A l'arrêt	NC	EAUX MINERALES, DE SOURCE, DE TABLE (CONDITIONNEMENT)	810000	L/j
2254	1	09/04/2004	A l'arrêt	A	EAUX MINERALES, DE SOURCE, DE TABLE (CONDITIONNEMENT)	810000	L/j
2450		27/02/2007	En fonct.	NC	Imprimeries ou reproduction graphique utilisant une forme imprimante	-	
2661	1a	27/02/2007	En fonct.	A	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC...(EMPLOI OU REEMPLOI)	300	t/j
2662	a	09/04/2004	A l'arrêt	A	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC...(STOCKAGE DE)	21900	m3
2662	b	27/02/2007	En fonct.	D	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC...(STOCKAGE DE)	600	m3
2663	2a	27/02/2007	En fonct.	A	Pneumatiques, produits avec polymères>50%(stockage)	20800	m3
2910	A2	27/02/2007	En fonct.	DC	Combustion	8,900	MW
2920	2a	27/02/2007	A l'arrêt	A	Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa	7200	kW
2921	b	27/02/2007	En fonct.	DC	La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	1965	kW
2925		15/10/1810	En fonct.	D	ACCUMULATEURS (ATELIERS DE CHARGE D')	50	kW
3642	2		En fonct.	A	Uniquement de matières premières végétales	3232,80	t/j
						0	

9. Paysages

1. LES ENTITES PAYSAGERES

La commune de DONNERY appartient aux paysages ruraux de l'Orléanais. Le territoire communal présente deux limites paysagères relativement bien marquées :

- au nord, un premier écran boisé joignant l'extrémité de la forêt domaniale d'Orléans, le Puits Branger, à Chécy, via le Bois d'Allonne et le Bois des Epinières
- au sud, les boisements sur alluvions anciennes de la Motte-Melleray aux Grands Billons.

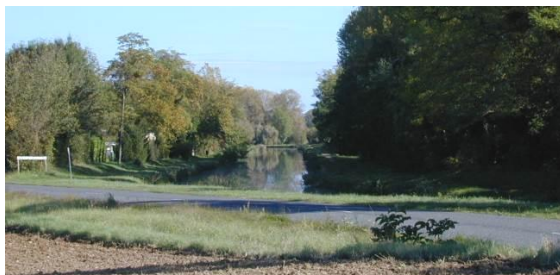


Une limite paysagère forte : champs /forêt

Ces deux écrans visuels se rejoignent à l'Ouest et soulignent la limite communale de Monplaisir au Bois de la Prairie. A l'intérieur de ce territoire, la vallée de l'Oussance et du canal d'Orléans où les boisements humides dominés par les peupleraies forment un écran visuel très perceptible, et dans une moindre mesure les vallées de la Crénolle et de la RD 2060 constituent les grands traits de caractère du paysage.

On peut ensuite distinguer plusieurs entités paysagères :

- La partie Nord-Est de la commune s'individualise par une occupation des sols mêlant cultures et pâturages, en liaison avec un haras tout proche. Cette entité est tournée sur la commune voisine de Fay-aux-Loges
- De cette entité, limitée à Marchais Motteux, à la RD 424 (ou route de Traînou) s'étend un milieu ouvert de grandes cultures où l'habitat se résume à quelques fermes isolées. L'horizon est signalé par les peupleraies au long du canal et par un réseau aérien au long de la RD 424.
- A l'Ouest de cette route, le paysage est marqué par la présence du château d'Allonne qui, dominant le vallon de la Crénolle, est visible dès le Moulin à la sortie du bourg. Cette entité se caractérise par un bâti plus présent, tout au long des routes, notamment de la Rouanière au Nord, à Boisgault au Sud, via la Grande Maison et les Teunières. L'étirement du bourg en direction de l'Ouest vers Allonne ou Boisgault réduit la coupure induite par le vallon de la Crénolle. Enfin, l'extrémité Ouest de la commune se compose d'un paysage plus cloisonné, dominé à nouveau par quelques fermes isolées (la Bergerie, Monplaisir, Bonville). La perception du bourg est très limitée depuis le territoire situé au Nord du canal.
- Enfin, l'Ouest de la RD 424 est marqué par la présence de la forêt, davantage tournée vers Saint-Denis-de-l'Hôtel voire vers l'agglomération orléanaise.



Le canal d'Orléans



Champs au sud-est du bourg

9. Paysages

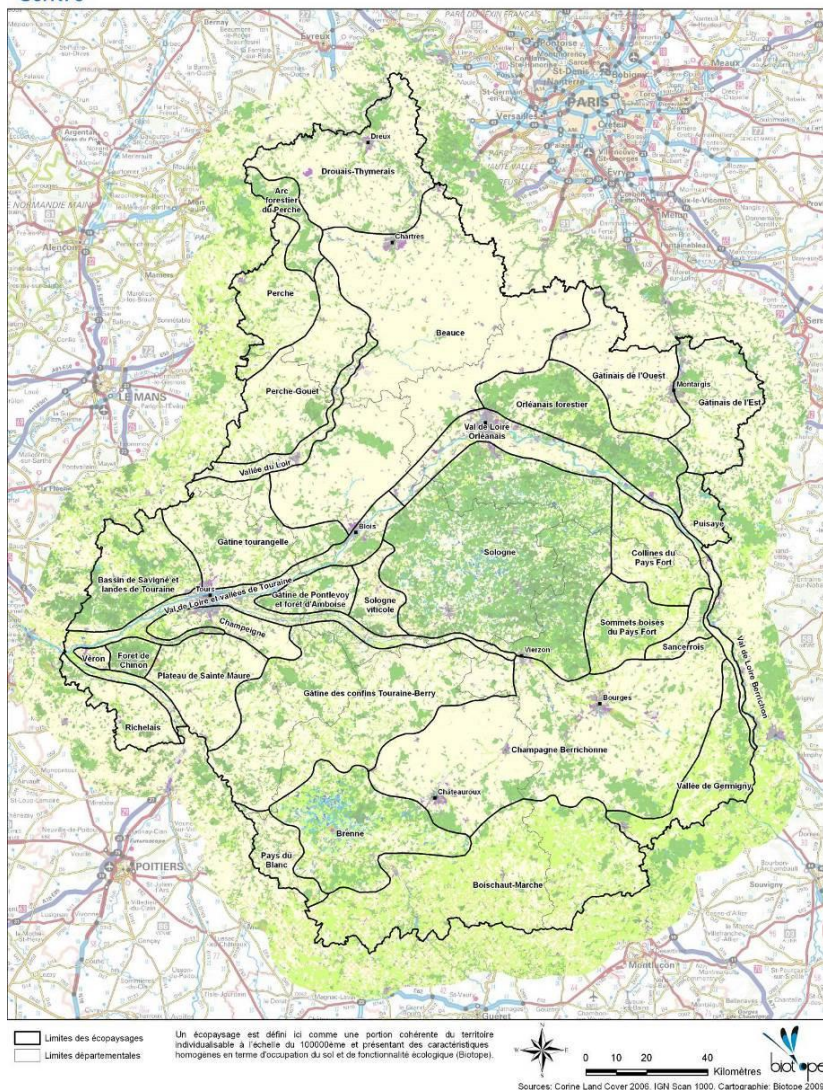
2. LES SITES NATURELS ET PAYSAGERS REMARQUABLES

Le canal qui traverse le territoire intercommunal présente un intérêt paysager certain avec des parties ayant conservé un aspect naturel et d'autres plus bâties. Par ailleurs, on distingue de nombreux éléments paysagers naturels à travers le territoire tels que des arbres isolés ou des alignements d'arbres le long des allées desservant les châteaux et/ou les fermes et mettant en valeur les accès à ces éléments bâtis remarquables. De nombreux chemins de randonnée sont présents sur le territoire communal et permettent la découverte du patrimoine paysager bâti et naturel. Le GR 32 longe le canal d'Orléans et les autres itinéraires parcourent les bois, le bourg et les espaces ruraux en passant à proximité de certains éléments bâtis remarquables mentionnés ci-dessus : le château d'Allonne, la Grande Maison, les Teunières...



Cartographie du réseau écologique de la région Centre

ECOPAYSAGES DE LA RÉGION CENTRE



10. Nuisances liées au bruit

1. LES NUISANCES LIEES AU BRUIT : LES AXES ROUTIERS BRUYANTS

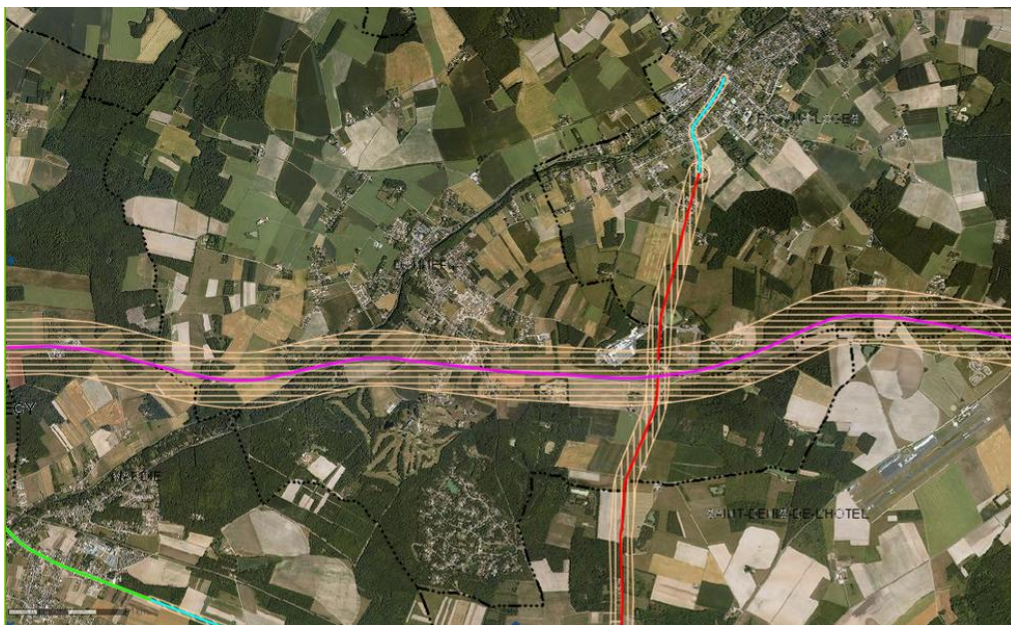
Selon le Code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le préfet du Loiret a établi par arrêtés préfectoraux, le classement sonore des infrastructures de transport. Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante) et des modalités d'isolement acoustique leur sont associées. La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	1	$d = 300\text{m}$
$76 < L < 81$	2	$d = 250\text{m}$
$70 < L < 76$	3	$d = 100\text{m}$
$65 < L < 70$	4	$d = 30\text{m}$
$60 < L < 65$	5	$d = 10\text{m}$

Dans chaque département il a été procédé à un classement des infrastructures de transport terrestre en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent, doivent être reportés dans les PLU des communes concernées. Dans le Loiret, le classement des infrastructures de transport terrestre approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2009, se substitue au classement antérieur.

A Donnery sont classées :

- la RD 2060 : catégorie 2 (largeur de 250 m de part et d'autre). Elle est classée voie express par arrêté ministériel de 1976.
- la RD 921 : catégorie 3 (largeur de 100 m de part et d'autre)



Carte des axes routiers concernés par l'arrêté préfectoral du 24 avril 2009 établissant le classement sonore des infrastructures de transport terrestre, source : <http://cartelie.application.equipement.gouv.fr>

10. Nuisances liées au bruit

2. LES NUISANCES LIE AU TRAFIC AERIEN

La proximité de l'aéroport du Loiret situé à Saint-Denis de l'Hôtel se traduit par la présence de nuisances aériennes, notamment dans le quartier des Grands Billons le plus survolé. Un plan d'exposition aux bruits (PEB) serait en cours d'élaboration.

ANNEE	MVTS TOTAUX	MVTS PRIVES	MVTS CMX	PAX CMX	MVTS AFFAIRE	PAX AFFAIRE	COLIS POSTAGE EN KGS	PLANEURS	LARGAGE PARA	MVTS MILITAIRES
2000	33793	31879	277	589			25235	1637	1554	221
2001	34132	32539	351	1528			9936	1242	1628	225
2002	30993	29481	327	1416	611	2450	3566	1185	1742	224
2003	32301	30375	354	1395	548	2537	6021	1572	1798	176
2004	27481	26164	219	855	811	3757	6913	1098	1679	267
2005	29170	27652	198	811	755	3812	3596	1320	1920	350
2006	29335	27713	136	613	813	3895	5240	1486	2130	844
2007	27744	26174	201	918	763	3947	13292	1369	1908	863
2008	26442	24810	146	797	714	3906	2583	1486	1753	906
2009	27098	25606	171	368	737	2663	62073	1321	1727	1413
2010	28462	26910	118	446	1007	4316	6699	1412	2381	1679
2011	35004	32220	170	460	1042	4980	3268	2612	2271	1066
2012	31943	29522	141	622	1093	5244	3257	2280	1663	850
2013	33164	31438	125	534	1168	5527	4292	1567	1792	638
2014	31464	29368	124	722	1211	5554	2345	1956	2365	464

Données statistiques 2014 de l'aéroport du Loiret - source : <http://www.loiret.aeroport.fr>

Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ;
ATMO (indice) : Indicateur global de la qualité de l'air ;
BASIAS : Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service ;
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières ;
CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
CSP : Catégorie Socioprofessionnelle ;
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
ERP : Établissement Recevant du Public ;
GRTgaz : Gestionnaire de Réseau de Transport gaz ;
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ;
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel ;
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle ;
PPRI : Plan de Prévention du Risque inondation ;
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques ;
RGA : Recensement Général Agricole ;
RGP : Recensement Général de la Population ;
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
TRAPIL (société) : société des Transports Pétroliers par Pipelines ;
ZHIEP : Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier ;
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux ;
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.